

Site Natura 2000 n°5

« Pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne » (Haute-Marne)



Document d'objectifs

Site Natura 2000 n°5
« *Pelouses des sources de la Suize
à Courcelles-en-Montagne* » (Haute-Marne)

Document d'objectifs

Novembre 2010

Réalisation :

Romarc LECONTE, Chargé de missions Haute-Marne au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Bernard DIDIER, Botaniste au sein de l'association GAGEA

David BECU, Coordinateur scientifique du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Pour le compte de :

DREAL Champagne-Ardenne

Références bibliographiques à utiliser :

LECONTE R., DIDIER B., BECU D., 2010 – *Document d'objectifs* du site Natura 2000 n°5 « *Pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne* » (SIC FR2100250) – Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Photos page de couverture : Panneau d'information sur le site des « Sources de la Suize », Hélianthème des Apennins, Damier du frêne (photos : R. Leconte)

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

33, Boulevard Jules Guesde
10000 Troyes

Tél. : 03.25.80.50.50 - Fax : 03.25.80.50.51

Mél. : cpnca.10.52@wanadoo.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
I – LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE »	2
II – LE DOCUMENT D’OBJECTIFS : LE DOCOB	2
III – LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DES DOCOB ...	3
1 – L’Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive	3
2 – L’opérateur local chargé de la réalisation du DOCOB	3
3 – Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB	4
A – INFORMATIONS GENERALES	5
I – LOCALISATION ET LIMITES DU SITE	5
II – DESCRIPTION SOMMAIRE	5
III – STATUT ACTUEL DU SITE	5
IV – HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE	9
B – ETAT DES LIEUX	10
I – CADRE PHYSIQUE	10
1 – Climat	10
2 – Géologie, pédologie	11
3 – Hydrologie, hydrographie	12
II – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	13
1 – Habitats naturels	13
2 – Flore	43
3 – Faune	46
III – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	66
1 – Territoires administratifs	66
2 – Aspects fonciers	66
3 – Vocations et usages passés du site	68
4 – Vocations et usages actuels du site	69
5 – Synthèse des activités sur le site Natura 2000	72
IV – SYNTHESE ET HIERARCHISATION DES ENJEUX	74
C – DEFINITION DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE GESTION	76
D – PROGRAMME D’ACTIONS	82
BIBLIOGRAPHIE	106

CARTES

Carte 1 : Localisation et limites du site	p.7
Carte 2 : Zonage environnemental	p.8
Carte 3 : Carte géologique	p.11
Carte 4 : Habitats naturels	p.14
Carte 5 : Types de propriétés	p.67
Carte 6 : Usages	p.73

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté de constitution du comité de pilotage local
Annexe 2 : Fiches des zonages du patrimoine naturel (ZNIEFF, Natura 2000, APPB)
Annexe 3 : Relevés phytosociologiques 2008
Annexe 4 : Etat de conservation des habitats naturels
Annexe 5 : Liste des espèces végétales observées sur le site
Annexe 6 : Localisation des espèces végétales patrimoniales
Annexe 7 : Liste des espèces animales observées sur le site
Annexe 8 : Etat du parcellaire (liste des parcelles et des propriétaires)
Annexe 9 : Cahiers des charges des contrats Natura 2000
Annexe 10 : Cahier des charges de la charte Natura 2000
Annexe 11 : Proposition pour la modification du périmètre Natura 2000

PREAMBULE

I – LA DIRECTIVE EUROPEENNE « HABITATS-FAUNE-FLORE »

La Directive n°92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 fixe la liste des habitats et des espèces sauvages de faune et de flore nécessitant une protection stricte ou la désignation de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.). Ces Z.S.C. forment un réseau cohérent de sites protégés appelé réseau Natura 2000.

Cette Directive européenne a été transcrite en droit français par l'Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 (Titre III – Réseau Natura 2000) dans laquelle il est fait mention de la notion de documents d'objectifs (un document d'objectifs par site Natura 2000) ainsi que de la priorité d'une mise en œuvre contractuelle des mesures de gestion.

Le site des « Pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne » a été transmis à l'Union Européenne car c'est un complexe qui associe à la fois des pelouses plus ou moins embroussaillées, des zones boisées, et un vallon avec étang et végétation hygrophile (marais tufeux). Ces milieux représentent des habitats naturels remarquables inscrits à l'annexe I de la Directive définissant les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation ».

II – LE DOCUMENT D'OBJECTIFS : LE DOCOB

En France, pour chaque Z.S.C., un document d'orientation et de planification de la gestion doit être réalisé en collaboration avec les différents acteurs sur le site. Ces documents sont les documents d'objectifs (ou DOCOB).

Le présent document est la transposition des mesures à réaliser pour respecter la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Etabli sous la responsabilité de l'Etat, le DOCOB est une base de référence servant d'outil pour la mise en cohérence des actions pouvant avoir un impact sur les habitats et les espèces. Ce document est établi en concertation avec tous les acteurs concernés par le site et doit être compréhensible et accessible à toute personne qui en ferait la demande.

Spécifique au site, il répond aux principaux objectifs de la Directive (contenu fixé par le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001, article 214-24 du code rural) :

- identification des espèces qui nécessitent une protection et une localisation précise,
- identification des exigences écologiques pour lesquelles le site a été désigné ainsi que les aspects économiques, sociaux et culturels au niveau local,
- évaluation de l'état de conservation et des causes éventuelles de la détérioration des habitats ou de la perturbation des espèces,
- définition des mesures appropriées et des modalités de gestion permettant de maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable,
- évaluation des dépenses engendrées pour le respect de la Directive « Habitats-Faune-Flore » dans la Z.S.C. et instauration d'un système de surveillance de l'état de conservation.

III – LES ACTEURS DE LA MISE EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET DE LA REALISATION DES DOCOB

1 – L’Etat responsable de la mise en œuvre de la Directive

L’Etat français est responsable de l’application de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » par l’intermédiaire des préfets départementaux, en l’occurrence, pour le site Natura 2000 n°5 « Pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne », du Préfet de la Haute-Marne.

Celui-ci a délégué ses pouvoirs de présidence du comité de pilotage local pour le suivi de l’élaboration du DOCOB à la Direction Départementale des Territoires de Haute-Marne (DDT). La DDT. est chargée de la bonne marche de la concertation et soutient l’opérateur local dans ses démarches. Le Préfet approuve le DOCOB final après avis du comité de pilotage local. Le DOCOB devient opérationnel après avis favorable du comité de pilotage local.

La Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement (DREAL) est le financeur du DOCOB et est un des interlocuteurs privilégiés du Préfet et de l’opérateur local.

Les autres administrations concernées sont représentées au sein du comité de pilotage local.

2 – L’opérateur local chargé de la réalisation du DOCOB

L’opérateur local est retenu par l’Etat à la suite d’une mise en concurrence par application du code des marchés publics..

L’opérateur local est responsable de l’élaboration du DOCOB sous tutelle du comité de pilotage local. Il est tenu de rédiger le DOCOB en réalisant lui-même ou en faisant réaliser les études techniques et scientifiques par des experts extérieurs, en fonction de ses propres compétences.

En partenariat avec les services de l’Etat, il prépare et anime les comités de pilotage locaux. Il doit également rencontrer l’ensemble des acteurs et des usagers du site pour connaître leurs pratiques actuelles et leur vision de la gestion future du site et ainsi permettre la prise de décision sur les orientations de gestion à mettre en place.

Il est non seulement chargé de définir les grandes orientations de gestion à mettre en place mais également de proposer un programme d’actions opérationnel et de chiffrer les coûts engendrés par les mesures de gestion préconisées et les coûts nécessaires aux études, aux suivis scientifique et administratif et aux actions de communication et de sensibilisation liées à la conservation du site Natura 2000.

L’opérateur local désigne, au sein de la structure, un chargé de mission coordinateur, responsable du suivi de l’élaboration du DOCOB. Cette personne, qui n’a pas vocation à représenter les intérêts de sa structure, est chargée de la synthèse des données, d’être en contact avec tous les acteurs et de faire des propositions au comité de pilotage local.

Pour le site Natura 2000 n°5 « Pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne », l’opérateur local est le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne. Le chargé de mission coordinateur pour ce site est Romaric LECONTE, chargé de missions Haute-Marne au Conservatoire.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est une association loi 1901 créée en 1988 qui a pour but de sauvegarder les milieux et les espèces menacées notamment grâce à la maîtrise foncière des sites (acquisition, location ou convention) et qui, aujourd’hui, gère dans un cadre partenarial plus de 2300 hectares répartis sur plus de 145 sites sur l’ensemble de la région Champagne-Ardenne. Sur les sites ainsi maîtrisés, des plans de gestion et des mesures de gestion sont appliqués afin de conserver leur intérêt écologique et patrimonial. Sur les sites qui le permettent, des actions pédagogiques et des animations sont mises en place pour sensibiliser la population à l’existence et à la préservation des espaces remarquables et des espèces menacées.

3 – Le comité de pilotage local chargé du suivi du DOCOB

Annexe 1 : Arrêté de constitution du comité de pilotage local

Le comité de pilotage local de ce site a été institué par l'arrêté préfectoral n°2146 du 8 juillet 2004. Il est présidé par la DDT de Haute-Marne par délégation du Préfet de la Haute-Marne. Il rassemble l'ensemble des acteurs concernés par le site. Il comprend les propriétaires, les exploitants, les élus locaux, les administrations, les associations de protection de l'environnement, les usagers du site, un expert membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne.

Le rôle du comité de pilotage local est de suivre l'élaboration du DOCOB (concertation et rédaction). Il examine et valide les documents et les propositions soumises par l'opérateur local pendant l'élaboration du DOCOB. Il donne son avis pour la validation du document final.

A – INFORMATIONS GENERALES

I – LOCALISATION ET LIMITES DU SITE

Carte n°1 : Localisation et limites du site Natura 2000

Le site Natura 2000 n°5, d'une superficie de 111 ha, s'étend sur les communes de Courcelles-en-Montagne et de Voisines. Il est situé à l'Est de la route D 143 entre Perrogney-les-Fontaines et Voisines, et englobe le vallon d'où la Suize prend sa source et le plateau alentour.

Les limites du site correspondent aux principaux habitats de pelouses et aux restes de milieux humides en bordure de la Suize. Il conviendra néanmoins de réajuster ces limites pour les faire correspondre au mieux à la situation de terrain : inclure des zones de pelouses en marge du site actuel, exclure les cultures...

II – DESCRIPTION SOMMAIRE

Le site des sources de la Suize constitue un des pôles naturels majeurs du département de la Haute-Marne. A l'écart des agglomérations, il s'agissait jusqu'à la fin des années 1970, de vastes chaumes parcourus extensivement par des troupeaux. Depuis, une partie de la zone a été enrésinée, une autre remise en culture et le reste évolue naturellement vers la reforestation. C'est un complexe de type dynamique qui associe à la fois des pelouses rases, des zones plus embroussaillées, des zones boisées et un vallon avec étang et végétation hygrophile (marais tufeux).
(*extrait de la fiche du site Natura 2000 du Ministère de l'Ecologie*)

III – STATUT ACTUEL DU SITE

Carte n°2 : Zonage environnemental

Annexe 2 : Fiches des zonages du patrimoine naturel (ZNIEFF, Natura 2000, APPB)

L'intérêt écologique du site est reconnu du niveau européen au niveau local :

Au niveau européen

- ↳ **Proposé au Réseau Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore »** : les « Pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne » ont été inventoriées sous le numéro régional 5 (code site Natura 2000 n°FR2100250).

Les habitats d'intérêt communautaire qui ont justifiés la proposition du site sont les suivantes (issu du Formulaire Standard de Données – FSD – Natura 2000) :

Habitats	Code Natura 2000
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)*	6210
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	3150
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410
Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Carex davallianae*	7210
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi*	6110

* Habitats prioritaires (en gras)

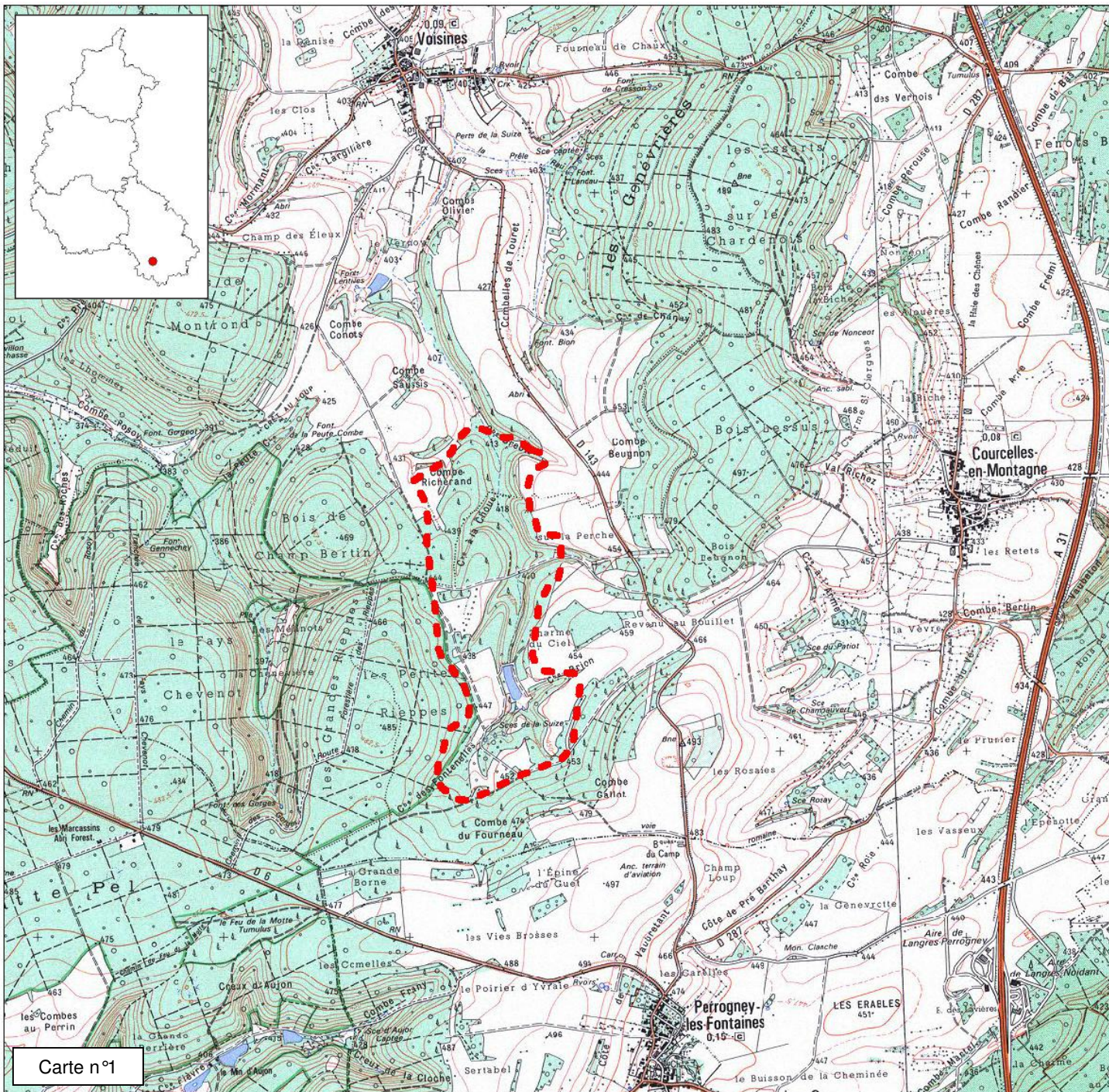
Aucune espèce d'intérêt communautaire n'est signalée dans le FSD.

Au niveau national et régional

- ↳ **Répertorié à l'inventaire ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Le site Natura 2000 englobe l'essentiel de la ZNIEFF de type I n°210000102 intitulée « Pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne », d'une superficie de 71 hectares.

Au niveau départemental

- ↳ **Protégé par Arrêté préfectoral de protection de biotope** : un arrêté préfectoral du 5 juin 1989 réglemente les activités sur une surface d'environ 29 hectares qui représente l'essentiel des pelouses du site.



Site Natura 2000 n°5
 "Pelouses des sources de la Suize
 à Courcelles-en-Montagne" (52)

LOCALISATION ET LIMITES



Périmètre Natura 2000

Echelle :

0 600 1 200 mètres



Source : SCAN 25, IGN

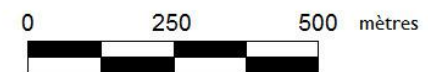
Site Natura 2000 n°5
"Pelouses des sources de la Suize
à Courcelles-en-Montagne" (52)

Zonage environnemental

-  Natura 2000
-  ZNIEFF
-  Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope



Echelle :



Source : Orthophotoplans 2001, IGN

Carte n°2

IV – HISTORIQUE DE LA CONSERVATION DU SITE

- 1982** Nature Haute-Marne loue la parcelle privée ZA 24 (5,81 ha) par le biais d'un bail de 9 ans, pour empêcher son défrichement et sa mise en culture.
- 1984** Les « Pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne » sont répertoriées en ZNIEFF de type I.
- 1986** Nature Haute-Marne loue une partie de la parcelle ZA 23 (6,40 ha) par le biais d'un bail de 9 ans avec la commune de Courcelles-en-Montagne (bail reconduit jusqu'à ce jour).
- 1989** Un arrêté préfectoral de protection de biotope est pris pour protéger les pelouses (suite à une étude de la Société de Sciences Naturelles et d'Archéologie de Haute-Marne).
- 1998** Nature Haute-Marne acquiert la parcelle ZA 24 grâce au soutien financier du Conseil Général de Haute-Marne.
Cette même année, des travaux de girobroyage sont réalisés par l'ONF sur les parcelles ZA 23 et 24. Cette opération a été portée par la commune de Courcelles-en-Montagne grâce à une subvention du Conseil Régional. Avant ces travaux importants, divers travaux de débroussaillage ont été réalisés par des bénévoles de Nature Haute-Marne.
- 1999** Le site est proposé comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC) pour intégrer le réseau Natura 2000.
- 2002** Nature Haute-Marne organise un chantier de jeunes pour débroussailler une partie de la parcelle ZA 23.
- 2008** Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est chargé par l'Etat de réaliser le Document d'Objectifs du site Natura 2000.

B – ETAT DES LIEUX

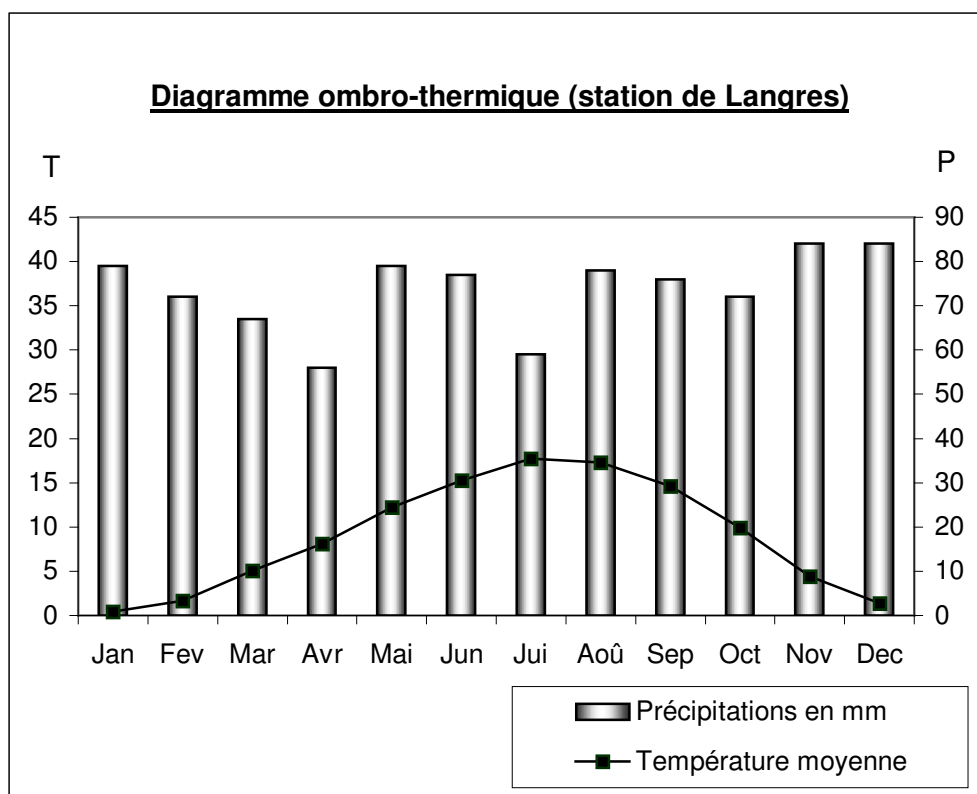
I – CADRE PHYSIQUE

1 – Climat

Par son relief relativement élevé et son orientation générale vers le Nord par rapport à l'axe du seuil élevé qui relie Vosges et Morvan, le Plateau de Langres bénéficie d'un climat particulier à tendance continentale. Il se caractérise par des précipitations relativement abondantes (883 mm), des températures moyennes (9,0°C) plus basses que celles des régions voisines avec un minimum moyen de 5,5 °C et un maximum moyen de 12,4°C et un nombre de jours de gelé relativement important.

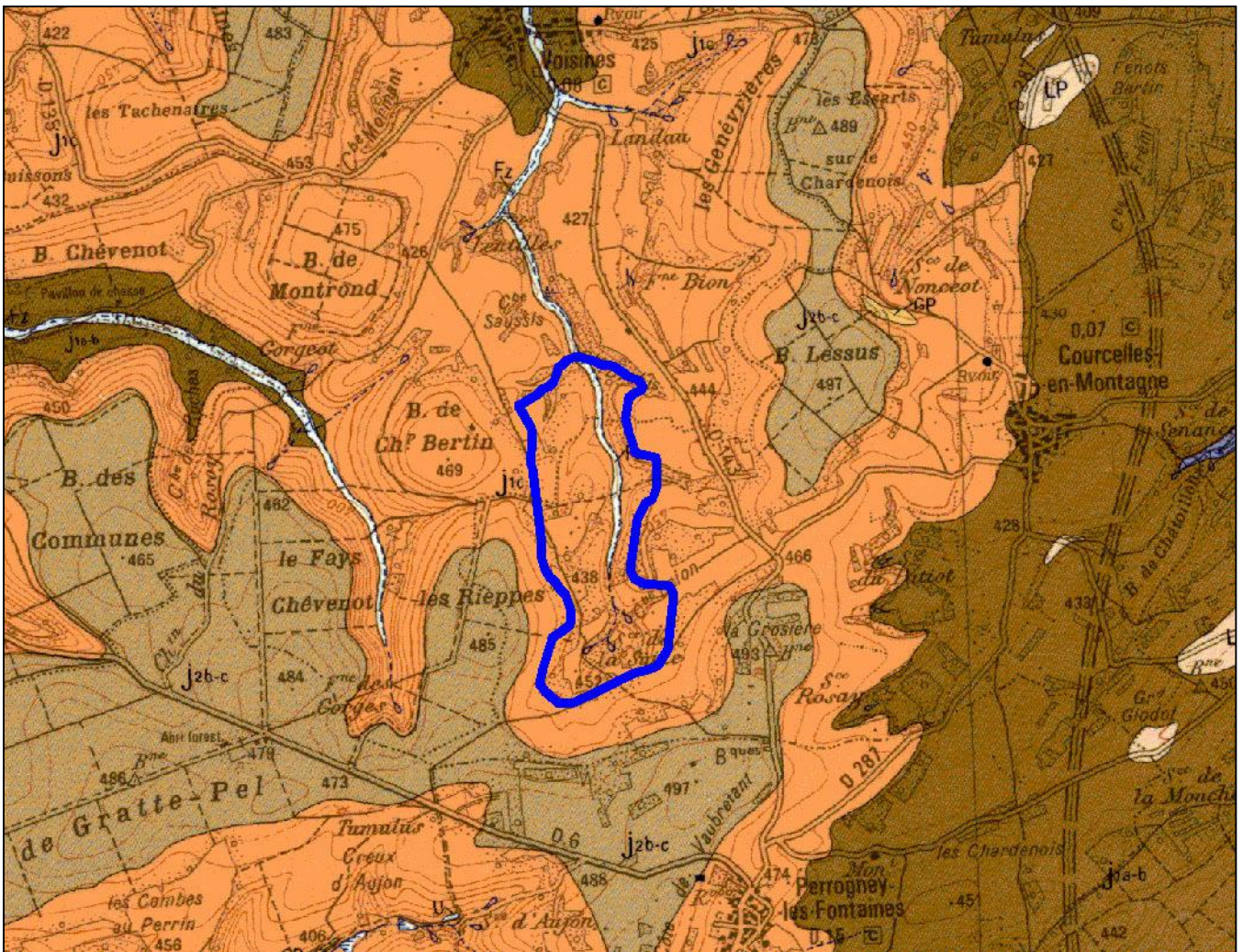
Données météorologiques de la station de Langres (moyenne sur 44 années)

	Jan	Feb	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Température minimale	-1,9	-1,1	1,7	4,1	8,0	11,1	13,3	13,1	10,6	6,6	1,9	-0,8
Température maximale	2,6	4,5	8,6	12,0	16,4	19,5	22,1	21,6	18,5	13,1	6,9	3,6
Température moyenne	0,4	1,7	5,1	8,1	12,2	15,3	17,7	17,3	14,6	9,9	4,4	1,4
Nombre de jours de gel	20	16	10	4	0	0	0	0	0	1	9	17
Précipitations en mm	79	72	67	56	79	77	59	78	76	72	84	84



2 – Géologie, pédologie

Carte n°3 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000 du BRGM (Langres)



	E - Eboulis
	GP - Grouine périglaciaire
	E-GP - Eboulis et grouine mêlés
	U - Tufs
	Fz - Alluvions récentes
	1 - Limons
	2 - Limons très peu épais

FORMATIONS SECONDAIRES

	Bajocien supérieur <i>p.p.</i> - Bathonien moyen et supérieur Calcaire lithographique : "Calcaire à <i>Rhynchonella decorata</i> "
	Bajocien supérieur Oolithe miliaire supérieure - Calcaires marneux, oolithiques Argiles et marno-calcaires à <i>Praeexogyra acuminata</i>
	Bajocien inférieur et moyen Calcaires à Polypiers supérieurs 1 - Oolithe cannabine marquant la base des calcaires à Polypiers supérieurs Calcaires spathiques et calcaires orangés

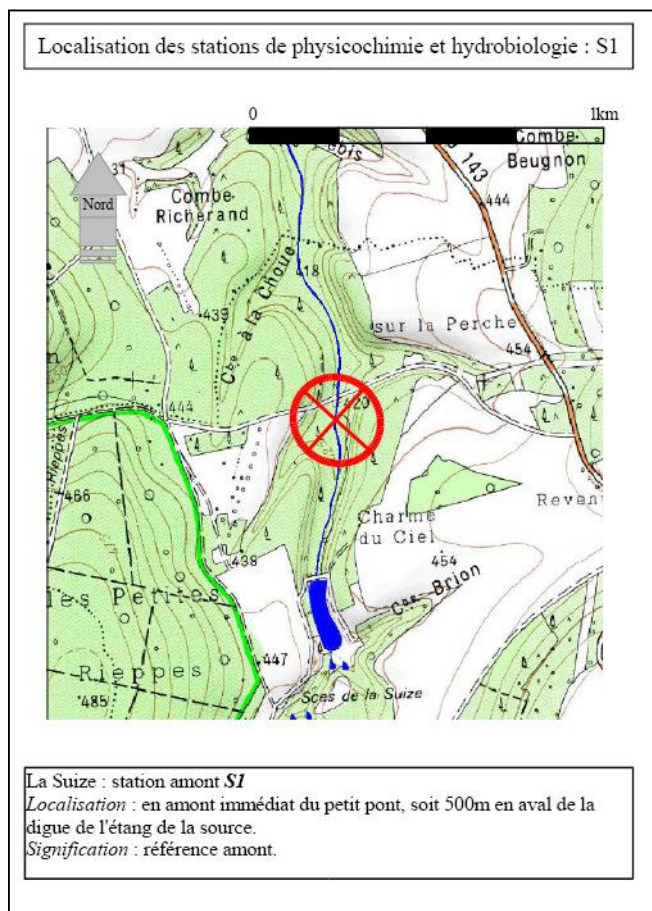
Le site se situe sur les calcaires du Bajocien supérieur. Cet étage géologique présente un niveau marneux (10 m), très riche en *Praeexogyra acuminata*, surmonté d'un calcaire roussâtre à oolithes cannabines puis d'un calcaire très dur (AUBERT F., RAMEAU J.C., ROYER J.M., 1985). C'est au niveau des marnes à *Praeexogyra acuminata* que se situent la plupart des sources, dont celles de la Suize, et les zones de marais. Les pelouses du site se développent sur le calcaire à oolithes cannabines.

Au niveau des calcaires marneux, se développent des sols bruns calcaires hydromorphes sur colluvions et marnes. Ce sont des sols où la matière organique est abondante. Sur les pentes se développent des

sols peu évolués sur colluvions de pente : il s'agit de sols constitués par des colluvions limono-argileux, non calcaires, entraînés des plateaux, mélangés aux produits d'altération de la roche sous-jacente. En position plane, au niveau des principales pelouses, le calcaire à oolithes cannabines est recouvert de sols bruns calciques, moins secs, et plus riches en nutriments (MAIGROT J.L., 1987).

3 – Hydrologie, hydrographie

C'est au niveau du site Natura 2000 que la Suize prend sa source pour se jeter, 48,5 km plus loin, dans la Marne en aval de Chaumont. Un étang, dont l'origine serait attribuée aux moines d'Auberive, et qui en tout état de cause est antérieur au XVIIIème siècle (MAIGROT J.L., 1987), collecte les eaux des différentes sources et restitue une partie du débit en aval ; aucun débit réservé n'est fixé pour le barrage (SOGREAH, 2007). Cet étang a été réhabilité par l'association Loisirs Nature aux environs de 1975.



Source : SOGREAH, 2007

Une étude a été rendue en 2007 par le bureau d'études SOGREAH Consultants pour le compte du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Suize. Plusieurs éléments ressortent par rapport au tronçon de la Suize concerné par le site Natura 2000 :

- La qualité des eaux à la station S1 montre un problème net de nitrates.. Au vu de son emplacement géographique, soit en tête de bassin et avant tout rejet ponctuel d'origine humaine, seule une pollution d'origine agricole peut être incriminée.

- La qualité hydrobiologique est bonne.

- La qualité physique du lit mineur de la Suize est dégradée. Dans ce secteur en aval de l'étang de Courcelles, le lit de la Suize a été rectifié. Suite à ces perturbations, une légère incision a eu lieu. Actuellement, le lit est relativement rectiligne et homogène.

De plus, ce secteur accueille des plantations denses de résineux qui participent à la dégradation physique de la rivière (déstabilisation des berges, absence de ripisylve fonctionnelle, ...).

II – DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

1 – Habitats naturels

a – Etat des connaissances

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Habitats naturels	Bernard Didier	2008	★★★

Légende :

Nul (0)

Faible (★) : Description des habitats d'après Corine Biotopes (niveau alliance),

Moyen (★★) : Description des habitats naturels en identifiant les groupements présents (niveau association) par des relevés phytosociologiques

Bon (★★★) : Description des groupements végétaux (niveau association) et évaluation de leur état de conservation

b – Méthodologie

La méthode employée est la méthode sigmatiste qui consiste à relever, sur une surface homogène et égale à l'aire minimale (variable de quelques mètres carrés pour les pelouses et les marais à 400 mètres carrés pour les forêts), la totalité des espèces présentes en leur affectant un coefficient d'abondance-dominance (de + à 5).

c – Description

Les relevés phytosociologiques permettant l'identification des habitats naturels sont regroupés à l'annexe 3.

La description de ces habitats se base sur les observations de terrain de Bernard Didier (GAGEA), et l'analyse des relevés phytosociologiques.

Les cartes de répartition, à l'échelle nationale, sont issues des cahiers d'habitats Natura 2000 « habitats forestiers », « habitats humides » et « habitats agropastoraux ».

La cartographie des habitats est présentée à la carte n°4.

La valeur patrimoniale d'un habitat se base sur les statuts réglementaires mais également sur des notions de rareté à différentes échelles (locale, départementale) ainsi que sur d'autres critères comme les limites d'aire de répartition.

L'objectif en terme de conservation est l'état de conservation favorable. L'état de conservation est lié à toute une série d'attributs (indicateurs), qui peuvent être quantifiés ou qualifiés, et qui fluctuent au cours du temps. L'enjeu est donc d'évaluer l'état de conservation initial, à la date de réalisation du DOCOB, des habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats » ainsi que les habitats d'espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats ».

Dans les descriptions d'habitats qui suivent, c'est l'état de conservation majoritaire qui est signalé. Pour connaître l'état de conservation par entité, se reporter à la cartographie à l'annexe 4.

Légende des fiches habitats :

Valeur patrimoniale : Très Forte (★★★), Forte (★★), Moyenne (★), Faible (0)

Etat de conservation : Bon (☺☺☺), Altéré (☺☺), Dégradé (☺)

Degré de menace : Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

Site Natura 2000 n°5
"Pelouses des sources de la Suize
à Courcelles-en-Montagne" (52)

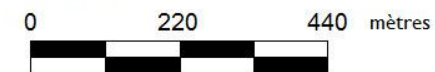
Habitats naturels

-  Pelouse mésoxérophile submontagnarde
-  Pelouse mésoxérophile
-  Pelouse ourlet mésoxérophile
-  Pelouse mésophile calcicole
-  Pelouse ourlet mésophile
-  Fruticée mésoxérophile
-  Bas-marais
-  Pelouse à Molinie
-  Mégaphorbiaie collinéenne
-  Magnocariçaie
-  Eau stagnante (et végétation à Myriophylle)
-  Hêtraie-chênaie à Aspérule
-  Pinède sur fruticée calcicole
-  Pinède sur pelouse mésoxérophile
-  Pinède sur pelouse submontagnarde
-  Autres types de boisement
-  Prairie pâturée mésophile
-  Jachère

Les zones hachurées correspondent à des mosaïques
(se référer aux couleurs correspondantes)



Echelle :



Source : Orthophotoplans 2001, IGN

Carte n°4

➤ Habitats de pelouses sèches et fruticées

PELOUSE MESOXEROPHILE CALCICOLE

CORINE : 34.322
Natura 2000 : 6210

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Association : *Festuca lemanii* - *Brometum erecti*
Sous-association *typicum*

Localisation Plateaux et pentes faibles au nord et au sud des sources de la Suize

Surface 13,27 hectares

Physionomie C'est une pelouse plus ou moins rase relativement continue (recouvrement moyen de 60% à 100%) dominée par le Brome dressé (*Bromus erectus*), *Carex halleriana* et *Cytisus decumbens*, ce dernier en strate basse. Les autres espèces fréquentes sont *Potentilla tabernaemontani*, *Pulsatilla vulgaris*, *Koeleria pyramidata*, *Festuca lemanii*.

On distingue deux faciès principaux. Sur les sols les moins profonds, le recouvrement varie de 60 à 70 % ; les espèces xérophiles sont abondantes : *Globularia punctata*, *Teucrium montanum*, *Helianthemum apenninum*, *H. canum* (variante xérophile de l'étude de 1987). Sur les autres sols, le brome est très recouvrant (85 à 100 %), la flore moins diversifiée et quelques espèces mésophiles et acidiclinales apparaissent, dont *Chamaespartium sagittale* et *Orchis morio* (variantes mésophile et acidiclinaire de l'étude de 1987).



Répartition



Hélianthème blanchâtre
(photo : A. Laforest)

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace ➔ Directive « Habitats » : Annexe I

➔ Liste rouge régionale : Rare

Autres critères -

Etat de conservation

😊😊

Etat à privilégier Pelouse rase plus ou moins continue avec un recouvrement de végétation de 60 à 90 %

Remarques sur l'état de conservation L'état de conservation de cette pelouse doit être considéré comme altéré, contrairement à ce que montre la lecture des relevés. En effet ces derniers ont été réalisés dans les secteurs restés plutôt en bon état relatif. Par rapport à l'étude de 1987, on constate un très fort développement du Brome dressé sur les plateaux qui a pour conséquence une chute de la diversité spécifique, notamment pour la variante acidiclinaire, relevée en 1987, qui a presque disparu. La variante xérophile est relictuelle suite au développement des pins et des fruticées.

Degré de menaces

△△

Tendance d'évolution ⚡ : diminution de la surface

Menaces

- Evolution vers la pelouse ourlet
- Densification maximale du Brome dressé qui fournit une litière épaisse
- Fermeture du milieu par les arbres et arbustes

PELOUSE MESOXEROPHILE SUBMONTAGNARDE CALCICOLE

CORINE : 34.325
Natura 2000 : 6210

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Association : *Viola rupestris* - *Seslerietum caeruleae*
Sous-association *typicum*

Localisation Versant assez raide exposé à l'ouest et au sud-ouest, au-dessus des sources de la Suize

Surface 0,33 hectare



Répartition

Physionomie C'est une pelouse rase relativement ouverte (recouvrement moyen de 65% à 95%) dominée par la Séslyrie bleue, *Carex halleriana*, *Teucrium chamaedrys*, *Anthericum ramosum*, *Pulsatilla vulgaris* et le Brachypode penné. Les autres espèces fréquentes sont : *Globularia punctata*, *Teucrium montanum*, *Bromus erectus*, *Potentilla tabernaemontani*, *Koeleria pyramidata*, *Festuca lemanii*.

Le sol, peu épais, est formé de colluvions qui recouvrent les roches calcaires. Localement ces dernières affleurent entre le milieu et le sommet de la pente. Ce biotope particulier favorise les espèces xérophiles, assez nombreuses dans ce groupement.



Phalangère rameuse
(photo : R. Leconte)

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace ➔ **Directive « Habitats »** : Annexe I

➔ **Liste rouge régionale** : Très rare, surtout plateau de Langres

Autres critères -

Etat de conservation



Etat à privilégier Pelouse rase plus ou moins continue avec un recouvrement de végétation de 60 à 90 %

Remarques sur l'état de conservation L'état de conservation de cette pelouse doit être considéré comme très altéré. Par rapport à l'étude de 1987, on constate un fort développement du Brachypode penné, d'*Anthericum ramosum*, de *Teucrium chamaedrys*, ceci aux dépens des espèces les plus rares comme *Helianthemum canum*, *H. apenninum*, *Teucrium montanum* qui ont beaucoup régressé. Fait plus alarmant, on note la disparition des espèces les plus typiques de ce groupement (*Viola rupestris*, *Phyteuma tenerum*) ainsi que de la très rare fétuque de Bourgogne (*Festuca burgundiana*). Le groupement évoque maintenant un *Festuco lemanii* - *Brometum* à Séslyrie.

Degré de menaces



Tendance d'évolution ▼ : diminution de la surface

Menaces

- Densification maximale du Brachypode, de la Phalangère rameuse qui supplantent les autres espèces.
- Fermeture rapide du milieu par les arbres et arbustes

PELOUSE MESOPHILE CALCICOLE

CORINE : 34.322
Natura 2000 : 6210

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Festuco lemanii - Brometum erecti</i> Sous-association <i>knautietosum</i>
Localisation	Très localisé sur le versant situé à l'ouest des sources de la Suize
Surface	0,15 hectare



Physionomie C'est une pelouse dense et continue (recouvrement moyen de 90%) dominée par l'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*), accompagnée par le Brome dressé, *Avenula pubescens* et *Galium mollugo*. Les autres espèces sont des espèces de pelouses (*Cytisus decumbens*, *Euphorbia brittingeri*, *Seseli montanum*) et de prairies (*Achillea millefolium*, *Festuca rubra*, *Veronica chamaedrys*), avec quelques espèces d'ourlets (*Viola hirta*).

Valeur patrimoniale

★ ★

Statut protection / menace	➔ Directive « Habitats » : Annexe I ➔ Liste rouge régionale : Rare
Autres critères	-

Etat de conservation



Etat à privilégier	Pelouse rase plus ou moins continue avec un recouvrement de végétation de 90 %
Remarques sur l'état de conservation	L'état de conservation de cette pelouse doit être considéré comme dégradé. L'origine de ce type, non constaté en 1987, reste obscure. S'agit-il d'une pelouse typique ayant évolué vers une forme plus mésophile ou d'une pelouse au sol autrefois enrichi en éléments nutritifs par l'agriculture ? Dans les deux cas, l'abondance des espèces mésophiles comme la présence d'espèces d'ourlets indique une dégradation forte de la pelouse.

Degré de menaces



Tendance d'évolution	⚡ : diminution de la surface
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution rapide vers la pelouse ourlet • Densification maximale de l'Avoine élevée qui fournit une litière épaisse • Fermeture du milieu par les arbres et arbustes

PELOUSE OURLET MESOXEROPHILE CALCICOLE

CORINE : 34.323
Natura 2000 : (stade évolué du 6210)

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Coronillo variaie</i> - <i>Brachypodietum pinnati</i> Sous-association <i>typicum</i>
Localisation	En quelques points des combes et du plateau, au niveau de dépressions peu marquées
Surface	0,72 hectare
Physionomie	C'est une pelouse élevée, continue (recouvrement de 100%) et dense. Elle est exclusivement dominée par le Brachypode penné. Les autres espèces de fréquence élevée sont la Laîche glauque, <i>Galium verum</i> , <i>Stachys officinalis</i> , <i>Poa angustifolia</i> . Plusieurs espèces des ourlets sont présentes, dont <i>Coronilla varia</i> , <i>Viola hirta</i> , <i>Bupleurum falcatum</i> , <i>Agrimonia eupatoria</i> . Le groupement se localise au niveau de sols relativement profonds (micro-thalwegs du plateau, bas de pente, etc...).

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace	Directive « Habitats » : - Liste rouge régionale : -
Autres critères	Cet habitat correspond à un stade d'évolution avancé de la pelouse mésoxérophile (transition vers l'ourlet), plus pauvre en espèces que le stade pelouse. Toutefois, il abrite encore une partie du cortège des pelouses ce qui lui confère un intérêt écologique à prendre en compte.

Etat de conservation

-

Etat à privilégier	Cet habitat correspond à un stade avancé des pelouses et résulte de l'abandon de l'activité humaine. L'état à privilégier est le retour au stade pelouse.
Remarques sur l'état de conservation	Ce groupement était presque absent en 1987. Son développement s'est fait aux dépens du <i>Festuco lemanii</i> - <i>Brometum</i> , notamment sur plateau de la variante acidiline. Il devrait continuer de s'étendre si la gestion reste la même. Le seul critère déclassant est l'envahissement par les arbustes et les pins. Un des relevés a été effectué dans un secteur riche en jeunes pins.

Degré de menaces



Tendance d'évolution	↗ : augmentation de la superficie aux dépens de la pelouse mésoxérophile du <i>Festuco lemanii</i> - <i>Brometum</i>
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Densification maximale du Brachypode penné qui fournit une litière épaisse et élimine la plupart des autres espèces • Fermeture du milieu par les pins et les arbustes, dont prunelliers

PELOUSE OURLET MESOPHILE CALCICOLE

CORINE : 34.323
Natura 2000 : (stade évolué du 6210)

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Coronillo variaie</i> - <i>Brachypodietum pinnati</i> Sous-association <i>caricetosum tomentosae</i>
Localisation	Combe Brion, au débouché et plus en amont
Surface	0,14 hectare
Physionomie	C'est une pelouse élevée, relativement continue (recouvrement de 95 à 100%) et dense. Elle est presque exclusivement dominée par le Brachypode penné, parfois accompagné par le Gaillet boréal ou l'Angélique sylvestre. Les autres espèces de fréquence élevée sont la Laïche glauque, <i>Galium mollugo</i> , <i>Poa angustifolia</i> . D'assez nombreuses espèces hygrophiles sont présentes : <i>Carex tomentosa</i> , <i>Potentilla reptans</i> , <i>Silaum silaus</i> , de même que des espèces d'ourlets mésophiles comme <i>Hypericum hirsutum</i> et <i>Eupatorium cannabinum</i> .

Valeur patrimoniale

★

Statut protection / menace	Directive « Habitats » : - Liste rouge régionale : -
Autres critères	Cet habitat correspond à un stade d'évolution avancé de la pelouse à <i>Carex tomentosa</i> et <i>Tetragonolobus maritimus</i> (transition vers l'ourlet), observé en 1987, aujourd'hui disparu. Il est plus pauvre en espèces que le stade pelouse. Il représente par ailleurs une transition vers la mégaphorbiaie calcicole.

Etat de conservation

-

Etat à privilégier	Cet habitat correspond à un stade avancé des pelouses et résulte de l'abandon de l'activité humaine. L'état à privilégier est le retour au stade pelouse très mésophile ou un peu mésohygrophile.
Remarques sur l'état de conservation	Ce groupement était déjà rare en 1987. Il est aujourd'hui davantage localisé ; sa composition floristique est analogue à celle de cette époque. Le principal critère déclassant est l'envahissement par les arbustes et les pins.

Degré de menaces

△△

Tendance d'évolution	↘ : diminution de la surface, voire disparition
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Densification maximale du Brachypode penné qui fournit une litière épaisse et élimine la plupart des autres espèces • Fermeture du milieu par les pins et les arbustes, dont prunelliers

FRUTICEE MESOXEROPHILE CALCICOLE

CORINE : 31.812
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Association : <i>Lonicero xylostae</i> - <i>Prunetum mahaleb</i> Sous-association <i>typicum</i>
Localisation	Disséminé un peu partout, notamment sur les plateaux
Surface	6,17 hectares
Physionomie	Cet habitat est très répandu sur le site. Il est constitué essentiellement d'espèces arbustives, les espèces dominantes étant l'Epine-Vinette, le Prunellier, le Troène, le Genévrier commun, l'Alisier blanc (forme arbustive). Le Camerisier, le Cornouiller mâle, la Viorne lantane et divers petits arbres, notamment les deux Chênes et l'Erable champêtre, sont dispersés régulièrement. Par contre le Prunier de Sainte-Lucie est rare sur le site, indiquant une forme submontagnarde du groupement. Les espèces herbacées sont des plantes de pelouses et d'ourlets comme le Brachypode penné, la Violette hérissée, le Brome dressé, le Gaillet mollugine.

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace	Directive « Habitats » : - Liste rouge régionale : -
Autres critères	Habitat très répandu en Haute-Marne et dans l'Est de l'Aube, ce qui justifie qu'il ne soit pas retenu dans la liste rouge régionale.

Degré de menaces



Tendance d'évolution	↗ : augmentation de la surface aux dépens des pelouses
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de menaces sur la zone d'étude, bien qu'éliminées localement par la gestion conservatoire. Par ailleurs, en lisière de forêt, elle est éliminée assez rapidement par l'installation des arbres, notamment des Pins et des Chênes.

➤ Habitats de marais

BAS-MARAIS MINÉRAL CALCICOLE

CORINE : 54.231
Natura 2000 : 7230

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique

Associations :
Carici davallianae - *Schoenetum x intermedii*
Eriophoro latifolii - *Caricetum lepidocarpae*
Groupement à *Lysimachia vulgaris* et *Juncus subnodulosus*

Localisation

Fond de la vallée de la Suize, très ponctuel de nos jours (surtout amont de l'étang et au sud du chemin de Chameroy)

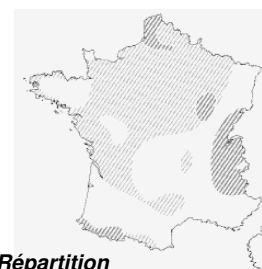
Surface

0,56 hectare dont :
- 0,46 ha de bas-marais à Laîche de Davall
- 0,04 ha de bas-marais à Linaigrette
- 0,06 ha de bas-marais à Jonc

Physionomie

Le marais est constitué par deux associations du *Caricion davallianae* qui présentent, sur le site, un faciès ouvert (recouvrement de 55 à 95 %) laissant apparaître le substrat organico-tufeux. Les espèces dominantes sont *Molinia caerulea* et *Carex panicea*, alors que *Carex davalliana*, *Carex lepidocarpa* et *Juncus subnodulosus* sont constants. Le *Carici davallianae* - *Schoenetum x intermedii* se trouve sur une légère pente ; il renferme *Schoenus ferrugineus* et son hybride avec *Schoenus nigricans*, *Schoenus intermedius*. L'*Eriophoro latifolii* - *Caricetum lepidocarpae* se localise sur les sols plus humides qui bordent le ruisseau. Il possède en propre la Linaigrette à feuilles larges. D'autres espèces typiques des bas-marais sont présentes : *Parnassia palustris*, *Carex hostiana*, *Valeriana dioica*.

Le Groupement à *Lysimachia vulgaris* et *Juncus subnodulosus* est une forme altérée de la schoenaie. Il se localise en bordure du marais. Il est très largement dominé par *Juncus subnodulosus*, qui est très recouvrant (100 %). Quelques espèces comme l'Eupatoire chanvrine et la Douce-amère indiquent une dynamique vers la mégaphorbiaie.



Répartition



Linaigrette à feuilles larges
(photo : R. Leconte)

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace

➔ **Directive « Habitats »** : Annexe I
➔ **Liste rouge régionale** : Très rare en Haute-Marne, très rare ou nul ailleurs

Autres critères

-

Etat de conservation

☺☺

Etat à privilégier

Communauté de bas marais dont le cortège floristique est diversifié. Le recouvrement de la végétation doit être compris entre 50 à 90 %

Remarques sur l'état de conservation

L'état de conservation de ce bas-marais est considéré comme altéré, la richesse floristique des 3 relevés réalisés étant assez faible. Ces derniers ont été faits dans les seuls secteurs restés en bon état relatif. Les marais sont aujourd'hui beaucoup plus petits que voici une vingtaine d'années ; on peut les qualifier de relictuels. Par rapport à l'étude de 1987, on constate la disparition d'au moins une espèce patrimoniale, *Dactylorhiza traunsteineri*. Le groupement à *Juncus subnodulosus* s'est beaucoup développé aux dépens du bas-marais ; il était presque absent en 1987.

Ce sont différents travaux qui sont responsables de l'évolution négative : redressement et creusement du cours d'eau en aval de l'étang, aménagements autour de l'étang.

Degré de menaces



Tendance d'évolution

⬇️ : diminution de la surface

Menaces

- Evolution vers le groupement à *Juncus subnodulosus*
- Forte représentation de la Molinie
- Localement fermeture du milieu par les arbres et arbustes
- Travaux entraînant des modifications hydrauliques

PELOUSE À MOLINIE CALCICOLE

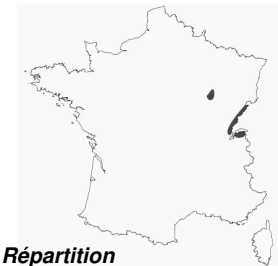
CORINE : 37.311
Natura 2000 : 6410

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Association : *Ranunculo polyanthemoides - Molinietum caeruleae*

Localisation Fond de la vallée de la Suize, ponctuel de nos jours (surtout amont de l'étang et au sud du chemin de Chameroiy, çà et là ailleurs)

Surface 0,95 hectare



Répartition

Physionomie Les pelouses du *Molinion caeruleae* présentes sur le site sont relativement ouvertes (recouvrement de 80 à 95 %) laissant apparaître le substrat organico-tufeux. Elles se localisent sur les petites pentes proches du thalweg. L'espèce dominante est *Molinia caerulea* mais son recouvrement est toujours inférieur à 80 %. *Carex panicea* est également recouvrant. Les espèces constitutives de ce gazon sont beaucoup plus variées que pour le bas-marais du *Caricion davallianae*, 50 contre une vingtaine. Parmi celles-ci les plus fréquentes sont *Valeriana doica*, *Potentilla erecta*, *Succisa pratensis*, *Galium boreale*, *Gymnadenia conopsea*, *Platanthera bifolia*. Parmi les espèces intéressantes signalons *Gentiana pneumonanthe*, *Epipactis palustris*, *Ophioglossum vulgatum* et *Ranunculus polyanthemoides*, espèce caractéristique en nette régression ici.



Gentiane pneumonanthe (photo : A. Laforest)

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace

- ➔ **Directive « Habitats »** : Annexe I
- ➔ **Liste rouge régionale** : Rare ou très rare en Champagne-Ardenne, en régression rapide partout

Autres critères -

Etat de conservation

☺☺

Etat à privilégier Pelouse rase plus ou moins continue avec un recouvrement de végétation de 80 à 95 %

Remarques sur l'état de conservation L'état de conservation de la moliniaie doit être considéré comme altéré, même si la richesse floristique des relevés réalisés est encore élevée. Ces derniers ont été réalisés dans les seuls secteurs restés en bon état relatif. Contrairement au bas-marais, la réduction de leur surface n'est pas évidente. Par contre certaines d'entre elles s'assèchent suite à des plantations et à l'essaimage des résineux. Un autre facteur de dégradation est la colonisation par divers arbustes (notamment en amont du chemin de Chameroiy où la plus belle moliniaie de 1987 est en perte de vue). Enfin les travaux sur le ruisseau leur ont été défavorables. Par rapport à l'étude de 1987, on constate la disparition probable de plusieurs espèces patrimoniales, notamment *Cirsium anglicum*. La caractéristique de l'association, *Ranunculus polyanthemoides*, est elle-même en très forte régression.

Ce sont différents travaux qui sont responsables de l'évolution négative (redressement et creusement du cours d'eau en aval de l'étang, plantations de résineux), ainsi que l'abandon ancien du pâturage.

Degré de menaces



*Tendance
d'évolution*

⬇️ : diminution de la surface

Menaces

- Evolution vers la mégaphorbiaie
- Localement fermeture du milieu par les arbres et arbustes, notamment les pins

MÉGAPHORBIAIE COLLINÉENNE CALCICOLE

CORINE : 37.1
Natura 2000 : 6430

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Association : *Aconito napelli* - *Eupatorietum cannabini*

Localisation Fond de la vallée de la Suize, ponctuel et disséminé tout au long du cours d'eau

Surface 0,16 hectare

Physionomie

Les formations herbacées élevées du *Filipendulion ulmariae* présentes sur le site sont relativement fermées (recouvrement de 95 à 100%, rarement 85 %) Elles se localisent sur le fond de la vallée principale et des petites vallées latérales. L'espèce dominante est l'Eupatoire chanvrine (recouvrement autour de 75 %). Elle est accompagnée par d'autres grandes herbes comme *Filipendula ulmaria*, *Angelica sylvestris*, *Mentha longifolia*, *Cirsium oleraceum*, *Hypericum tetrapterum*. Diverses espèces du bas-marais et de la moliniaie subsistent comme la Molinie, la Menthe aquatique, *Carex tomentosa*, *Juncus subnodulosus*. L'Aconit napel, caractéristique de l'association, est rare sur ce site ; il a été observé à proximité d'un des relevés, à l'extrémité nord du site.



Répartition



Aconit napel
(photo : D. Amon-Moreau)

Valeur patrimoniale

★★

Statut protection / menace

- ➔ **Directive « Habitats »** : Annexe I
- ➔ **Liste rouge régionale** : L'association est rare à très rare dans l'Aube et la Haute-Marne ; l'alliance *Filipendulion* est par contre répandue

Autres critères Habitat répandu en Haute-Marne et encore bien représenté à l'échelle de la Champagne-Ardenne ce qui justifie qu'il n'a pas été retenu dans la liste rouge régionale. Cette dernière ne tient pas compte des associations, seulement des habitats plus généraux de Corine biotope.

Etat de conservation

☺☺

Etat à privilégier Prairie élevée non embroussaillée

Remarques sur l'état de conservation L'état de conservation de la mégaphorbiaie doit être considéré comme altéré. Contrairement au bas-marais, leur surface a augmenté depuis 1987, notamment aux dépens des moliniaies. Les travaux sur le ruisseau, comme la création d'ornières et de zones tassées (notamment par l'exploitation forestière) leur ont été favorables. La mégaphorbiaie est ici dynamique ; son état optimal n'est pas atteint, l'Aconit napel restant rare sur le site. Son extension est freinée par le développement des fruticées, en particulier la Bourdaine et le Prunellier.

Degré de menaces

△

Tendance d'évolution ↗ : augmentation de la surface, notamment au dépens des moliniaies

Menaces

- Evolution vers la fruticée hygrophile

MAGNOCARICAIES CALCICOLES

CORINE : 53.212 et 53.214
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Associations : <i>Eriophoro angustifoliae</i> - <i>Caricetum rostratae</i> <i>Caricetum acutiformis</i> <i>Caricetum gracilis</i>
Localisation	Fond de la vallée de la Suize, notamment autour de l'étang, le premier étant surtout localisé dans les ruisselets.
Surface	0,028 hectare dont 0,02 ha de magnocariçaie à <i>Carex rostrata</i>
Physionomie	Les diverses magnocariçaies sont des formations herbacées moyennement élevées et très recouvrantes (recouvrement de 90 %). Chaque association est dominée par une Laïche différente qui couvre plus de 80 % de la surface du relevé. L' <i>Eriophoro angustifoliae</i> - <i>Caricetum rostratae</i> est très aquatique ; il se localise au niveau de l'eau courante des ruisselets ; outre <i>Carex rostrata</i> , il possède quelques espèces des bas-marais dont <i>Carex lepidocarpa</i> , <i>Juncus subnodulosus</i> , <i>Carex panicea</i> . Le <i>Caricetum acutiformis</i> est situé généralement en lisière du marais, plus ou moins à l'ombre. Le <i>Caricetum gracilis</i> se localise en bordure de l'étang. Parmi les espèces assez fréquentes de ces magnocariçaies, on remarque <i>Mentha aquatica</i> et <i>Equisetum arvense</i> .

Valeur patrimoniale

★★

Statut protection / menace	Directive « Habitats » : - ➔ Liste rouge régionale : Seulement l' <i>Eriophoro angustifoliae</i> - <i>Caricetum rostratae</i> très rare partout
Autres critères	Les deux autres associations sont assez communes dans la région Champagne-Ardenne

Etat de conservation

☺

Etat à privilégier	<i>Eriophoro</i> - <i>Caricetum rostratae</i> : Prairie relativement basse avec un recouvrement de végétation de 70 à 90 %
Remarques sur l'état de conservation	L'état de conservation de l' <i>Eriophoro angustifoliae</i> - <i>Caricetum rostratae</i> doit être considéré comme dégradé. La caractéristique <i>Eriophorum angustifolium</i> , très présente en 1987, n'a pas été retrouvée. A l'époque ce groupement était quasi continu le long de la Suize, alors qu'aujourd'hui il est très localisé. Ce sont différents travaux qui sont responsables de l'évolution négative : redressement et creusement du cours d'eau en aval de l'étang. L'état des deux autres associations, plus banales, peut être considéré comme bon.

Degré de menaces

△△

Tendance d'évolution	↘ pour l' <i>Eriophoro angustifoliae</i> - <i>Caricetum rostratae</i> ↗ pour le <i>Caricetum acutiformis</i> et le <i>Caricetum gracilis</i>
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution vers les fruticées hygrophiles, encore très peu présentes localement • Travaux entraînant des modifications hydrauliques

➤ Habitats aquatiques

VEGETATION IMMERGEE DE CHAROPHYTES

CORINE : 22.44
Natura 2000 : 3140

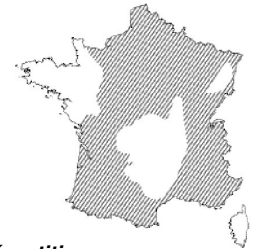
Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Classe : *Charetea fragilis*

Localisation Fond de l'étang

Surface Non cartographié

Physionomie Tapis discontinu de Characées dans le fond de l'étang.



Répartition

Valeur patrimoniale

★★

Statut protection / menace ➔ **Directive « Habitats »** : Annexe I
Liste rouge régionale : -

Autres critères -

Etat de conservation

☺☺☺

Etat à privilégier Présence de l'habitat

Remarques sur l'état de conservation -

Degré de menaces

△

Tendance d'évolution Variable d'une année à l'autre mais non menacé

Menaces

- Pollution de l'eau, notamment par les nitrates
- Charge en poissons

PLAN D'EAU EUTROPHE AVEC VEGETATION ENRACINEE

CORINE : 22.43
Natura 2000 : 3150

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Groupement à <i>Myriophyllum verticillatum</i>
Localisation	En queue de l'étang principal
Surface	0,07 hectare
Physionomie	Cet habitat correspond à un groupement monospécifique à Myriophylle verticillé.

Valeur patrimoniale



Statut protection / menace	→ Directive « Habitats » : Annexe I Liste rouge régionale : -
Autres critères	-

Etat de conservation



Etat à privilégier	Diversité plus importante de groupements végétaux
Remarques sur l'état de conservation	Considéré comme altéré car un seul groupement présent.

Degré de menaces



Tendance d'évolution	=
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution de l'eau, notamment par les nitrates • Charge en poissons

GROUPEMENT A RENOUÉE AMPHIBIE

CORINE : 22.4315
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	Groupement à <i>Polygonum amphibium</i>
Localisation	A quelques endroits dans l'étang (moitié amont, en eau moyennement profonde)
Surface	Non cartographié
Physionomie	Cet habitat correspond à un groupement monospécifique à Renouée amphibie bien étalé sur l'eau.

Valeur patrimoniale

★

Statut protection / menace	Directive « Habitats » : - Liste rouge régionale : -
Autres critères	-

Degré de menaces

△

Tendance d'évolution	=
Menaces	• Peu de menaces sur la zone d'étude.

EAU COURANTE

CORINE : 24.12
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique	-
Localisation	La Suize en amont et en aval de l'étang
Surface	Non cartographié
Physionomie	Cet habitat correspond au lit de la Suize, des sources jusqu'à la sortie du site Natura 2000. Ce cours d'eau est redressé et canalisé en aval de l'étang.

Valeur patrimoniale

★

Statut protection / menace	Directive « Habitats » : - Liste rouge régionale : -
Autres critères	-

Degré de menaces

△

Tendance d'évolution	=
Menaces	• Pollution, notamment par les nitrates (cf. étude SOGREAH 2007)

EAU STAGNANTE MESOTROPHE

CORINE : 22.12
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

<i>Correspondance phytosociologique</i>	-
<i>Localisation</i>	Etang principal
<i>Surface</i>	0,80 hectare
<i>Physionomie</i>	Cet habitat correspond à l'étang principal.

Valeur patrimoniale

★

<i>Statut protection / menace</i>	Directive « Habitats » : - Liste rouge régionale : -
<i>Autres critères</i>	-

Degré de menaces

△

<i>Tendance d'évolution</i>	=
<i>Menaces</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Peu de menaces sur la zone d'étude.

➤ Habitats forestiers

HETRAIE CHENAIE A ASPERULE

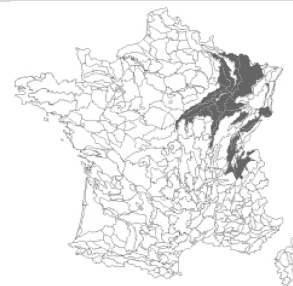
CORINE : 41.13
Natura 2000 : 9130

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Association : *Galio odorati - Fagetum sylvaticae*

Localisation Fonds de vallons et certains coteaux

Surface Forme pionnière : 6,32 hectares
Forme mature : 3,60 hectares



Physionomie Cet habitat est essentiellement représenté ici par une forme pionnière nommée accrue. Elle résulte de l'abandon d'une partie des pelouses au début du vingtième siècle. La strate arborée est constituée du Charme, du Chêne pédonculé, du Chêne sessile, de l'Érable champêtre et de *Sorbus aria*. Le Hêtre, essence climacique, est disséminé. La strate arbustive est bien représentée (15 à 60 %) avec une vingtaine d'espèces, dont le Camerisier, le Troène, le Groseiller alpin, le Cornouiller mâle et le Noisetier. La strate herbacée est assez pauvre mais une douzaine d'espèces forestières sont installées, dont le Lierre, l'Aspérule odorante, le Brachypode des bois, le Sceau de Salomon multiflore ; parmi les autres espèces se remarquent la Laîche glauque, le Fraisier des bois et le Brachypode penné.

Seule une petite zone de hêtraie mature est présente en Forêt Domaniale, avec le hêtre bien présent ou dominant, et la strate herbacée composée de la Laîche glauque, l'Aspérule odorante, la Mélisque uniflore...

Valeur patrimoniale

★★

Statut protection / menace ➔ **Directive « Habitats »** : Annexe I
Liste rouge régionale : -

Autres critères Habitat très répandu en Haute Marne et encore relativement bien représenté à l'échelle de la Champagne-Ardenne, ce qui justifie que cet habitat n'est pas été retenu dans la liste rouge régionale.

Etat de conservation

😊😊

Etat à privilégier Futaie dominée par le Hêtre associé à d'autres essences comme le Chêne sessile, le Charme et l'Alisier blanc.

Remarques sur l'état de conservation Sur le site, cet habitat correspond à une forme pionnière de la forêt en cours de réinstallation. D'assez nombreuses espèces herbacées forestières sont déjà présentes. Il est néanmoins difficile de qualifier cet état de bon car il est encore très éloigné du stade mature. La présence significative d'espèces nomades dans la strate arborée tels que l'Érable champêtre et le Chêne pédonculé, comme la présence peu significative du Hêtre souligne le caractère « pionnier » de cette forêt.

Degré de menaces

△

Tendance d'évolution ↗ : augmentation de la surface aux dépens des fruticées et des pinèdes

Menaces • Peu de menaces sur la zone d'étude

PINÈDES

CORINE : 83.311
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique -

Localisation Type d'habitat le plus abondant sur le site, presque exclusif au niveau du tiers nord.

Surface
Pinède sur fruticée calcicole : 54,60 hectares
Pinède sur pelouse mésoxérophile submontagnarde : 1,86 hectares
Pinède sur pelouse mésoxérophile : 1,37 hectares
Pinède sur pelouse ourlet mésoxérophile : 2,81 hectares

Physionomie Quatre faciès peuvent être distingués :

- Pinède sur fruticée calcicole
- Pinède sur pelouse mésoxérophile submontagnarde
- Pinède sur pelouse mésoxérophile
- Pinède sur pelouse ourlet mésoxérophile

Le faciès dominant est la pinède sur fruticée. Cet habitat, extrêmement répandu sur le site, est à rapprocher de l'association *Lonicero xylostae - Prunetum mahaleb* sous-association *pinetosum*. La strate arborescente est dominée par le Pin noir d'Autriche, le Pin sylvestre et plus rarement par l'Epicéa. Les arbres indigènes sont bien installés, notamment les deux Alisiers, le Chêne sessile, le Charme, le Hêtre et l'Erable champêtre. Une vingtaine d'espèces constitue la strate arbustive, dont une dizaine sont constantes : Camerisier, Viorne lantane, Troène, Prunellier, Noisetier, Cornouiller mâle et sanguin, etc... La strate herbacée est peu développée (5 à 10 %), sauf dans le cas des jeunes pinèdes où persistent de nombreuses espèces de pelouses (60 à 70 %). Les espèces herbacées les plus représentatives sont le Lierre, le Fraisier des bois et quelques espèces forestières dont l'Aspérule odorante et le Brachypode des bois.

Concernant les autres faciès, il s'agit de pinèdes plus ou moins âgées, assez claires avec une strate herbacée composée d'espèces de pelouses.

Valeur patrimoniale

0

Statut protection / menace Directive « Habitats » : -
Liste rouge régionale : -

Autres critères -

SAULAIE A SAULE CENDRE

CORINE : 44.92
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

<i>Correspondance phytosociologique</i>	Alliance : <i>Salicion cinereae</i>
<i>Localisation</i>	Amont de l'étang
<i>Surface</i>	0,15 hectare
<i>Physionomie</i>	Petits bosquets de Saule cendré, et quelques individus en bordure des groupements marécageux, mais pas vraiment de saulaie constituée.

Valeur patrimoniale

★

<i>Statut protection / menace</i>	Directive « Habitats » : - Liste rouge régionale : -
<i>Autres critères</i>	-

Degré de menaces

△

<i>Tendance d'évolution</i>	=
<i>Menaces</i>	-

ACCRUES FEUILLUES SUR SOL HUMIDE

CORINE : -
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

<i>Correspondance phytosociologique</i>	Difficile à classer dans le système phytosociologique
<i>Localisation</i>	Bord de la Suize au nord du site et Combe Brebis
<i>Surface</i>	1,45 hectares
<i>Physionomie</i>	Cet habitat correspond à un taillis discontinu sur argiles ou colluvions argileux de bas de pente (sur marnes). Il s'agit d'un boisement pionnier avec Frêne, Erable champêtre, Tremble, Peuplier... avec par endroits presque que du Noisetier, avec quelques Aubépines et jeunes Erables champêtres.

Valeur patrimoniale

★

<i>Statut protection / menace</i>	Directive « Habitats » : - Liste rouge régionale : -
<i>Autres critères</i>	-

Degré de menaces

△

<i>Tendance d'évolution</i>	=
<i>Menaces</i>	-

PLANTATIONS FEUILLUES

CORINE : 83.32
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

<i>Correspondance phytosociologique</i>	Difficile à classer dans le système phytosociologique
<i>Localisation</i>	Bord de la Suize au nord du site et Combe Brebis
<i>Surface</i>	1,03 hectares
<i>Physionomie</i>	Il s'agit de plantations d'Aulnes souvent exploitées, où il reste des rejets, et d'une plantation exclusive de Frênes.

Valeur patrimoniale

0

<i>Statut protection / menace</i>	Directive « Habitats » : - Liste rouge régionale : -
<i>Autres critères</i>	-

➤ Autres habitats

PRAIRIES PATUREES

CORINE : 38.11
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

Correspondance phytosociologique Association : *Lolio - Cynosuretum cristati* (la partie la plus hygrophile tend vers le *Bromion racemosi*)

Localisation Combe Brebis au nord-est du site

Surface 1,83 hectares

Physionomie Cet habitat correspond à une prairie rase pâturée assez intensivement dont les espèces dominantes sont *Lolium perenne*, *Poa trivialis*, *Cynosurus cristatus*, *Festuca pratensis*, accompagnées par *Trifolium repens*, *Trifolium pratense*, *Bellis perennis*, *Medicago lupulina*, *Avenula pubescens*.

Le faciès méso-hygrophile se distingue par la présence de *Cardamine pratensis*, *Festuca arundinacea*, *Carex hirta*, *Caltha palustris*, *Lysimachia nummularia*, *Lychnis flos-cuculi*, *Juncus articulatus*...

Valeur patrimoniale

★

Statut protection / menace Directive « Habitats » : -
Liste rouge régionale : -

Autres critères -

Degré de menaces

△

Tendance d'évolution =

Menaces • Peu de menaces sur la zone d'étude.

JACHERE

CORINE : 87.2
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

**Correspondance
phytosociologique** -

Localisation Au sud de la Combe Brion (sud-est du site)

Surface 3,36 hectares

Physionomie Cette jachère ancienne évolue vers une forme de pelouse avec la présence de populations importantes d'*Hippocrepis comosa*, *Globularia bisnagarica* et *Thymus praecox*.

Valeur patrimoniale

★

**Statut protection /
menace** Directive « Habitats » : -
Liste rouge régionale : -

Autres critères -

Degré de menaces

△△

**Tendance
d'évolution** =

Menaces • Remise en culture

CULTURES

CORINE : 82.1
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

*Correspondance
phytosociologique* -

Localisation En marge du site, au nord et à l'est du site

Surface 7,99 hectares

Physionomie Cet habitat comprend les cultures de céréales et autres cultures traitées intensivement.

Valeur patrimoniale

0

CHEMINS

CORINE : -
Natura 2000 : -

Description et caractéristiques de l'habitat

*Correspondance
phytosociologique* -

Localisation Chemins d'exploitation de Rochetaillée, de Chameroy et d'Auberive

Surface 0,93 hectares

Physionomie Cet habitat correspond aux chemins d'exploitations. Il est important de noter la présence d'espèces végétales patrimoniales en bordure de ceux-ci, et particulièrement les Hélianthèmes blanchâtre et des Apennins.

Valeur patrimoniale

0

d – Synthèse et statut des habitats

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	LRCA	Surface (en ha)	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de menace
-----------------------	----------------------	------------------	------	-----------------	---------------------	----------------------	-----------------

Habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats » (25.41 ha soit 23 % de la surface du site Natura 2000)

Pelouse mésoxérophile submontagnarde calcicole	34.325	6210	RR	0.33	★★★	☺	△△△
Pelouse mésoxérophile calcicole	34.322	6210	R	13.27	★★★	☺☺	△△
Pelouse mésophile calcicole	34.322	6210	R	0.15	★★	☺	△△△
Bas-marais minéral calcicole	54.231	7230	RR	0.56	★★★	☺☺	△△△
Pelouse à molinie calcicole	37.311	6410	R-RR	0.95	★★★	☺☺	△△△
Mégaphorbiaie collinéenne calcicole	37.1	6430	R	0.16	★★	☺☺	△
Végétation immergée de Charophytes	22.44	3140	-	-	★★	☺☺☺	△
Plan d'eau eutrophe à végétation enracinée	22.43	3150	-	0.07	★	☺☺	△
Hêtraie chênaie à Aspérule	41.13	9130	-	9.92	★★	☺☺	△

Habitats non inscrits à la Directive « Habitats » (85.49 ha soit 77 % de la surface du site Natura 2000)

Pelouse ourlet mésoxérophile calcicole	34.323	-	-	0.72	★	-	△
Pelouse ourlet mésophile calcicole	34.323	-	-	0.14	★	-	△△
Fruticée mésoxérophile calcicole	31.812	-	-	6.17	★	-	△
Magnocariçaies calcicoles (<i>Eriophoro angustifoliae</i> – <i>Caricetum rostratae</i>)	53.212	-	RR	0.02	★★	☺	△△
Magnocariçaies calcicoles	53.214	-	-	0.26	★	-	△
Eau courante	24.12	-	-	-	★	-	△

Intitulé de l'habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	LRCA	Surface (en ha)	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de menace
Eau stagnante mésotrophe	22.12	-	-	0.80	★	-	△
Groupement à Renouée amphibie	22.4315	-	-	-	★	-	△
Pinèdes	83.311	-	-	60.64	0	-	-
Saulaie à Saule cendré	44.92	-	-	0.15	★	-	△
Accruës feuillues sur sol humide	-	-	-	1.45	★	-	△
Plantations feuillues	83.32	-	-	1.03	0	-	-
Prairies pâturées	38.11	-	-	1.83	★	-	△
Jachère	87.2	-	-	3.36	★	-	△△
Cultures	82.1	-	-	7.99	0	-	-
Chemins	-	-	-	0.93	0	-	-

Légende :

8130* : Habitats prioritaires au titre de la Directive « Habitats »

LRCA : Liste rouge des habitats de Champagne-Ardenne (« RRR » habitat quasi disparu en Champagne-Ardenne, « RR » habitat très rare, « R » habitat rare)

Valeur patrimoniale : Très Forte (★★★), Forte (★★), Moyenne (★), Faible (0)

Etat de conservation : Bon (☺☺☺), Altéré (☺☺), Dégradé (☺)

Degré de vulnérabilité : Forte (△△△), Moyenne (△△), Faible (△)

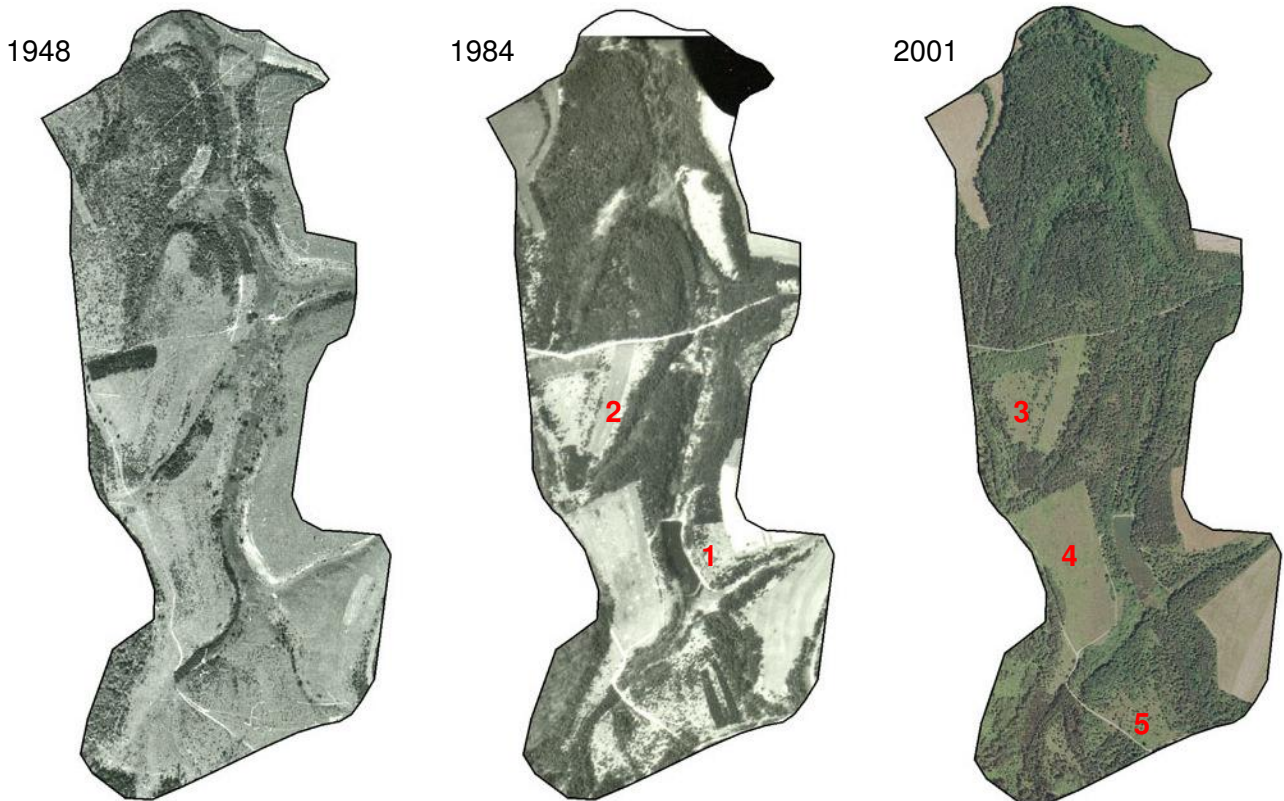
Remarque :

Par rapport au Formulaire Standard de Données – FSD – Natura 2000, quelques différences sont notées (voir tableau ci-dessous).

Habitats	Code Natura 2000	FSD	DOCOB	Commentaires
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia)	6210	x	x	—
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi	6110	x		Non cartographié car limité à quelques dalles affleurantes au milieu des pelouses, mais habitat certainement présent.
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130	x		Les fruticées du site (avec présence ou non de Genévrier) ont été rattachées à l'association du <i>Lonicero xylostae - Prunetum mahaleb</i> (non prise en compte par Natura 2000).
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	3150	x	x	—
Végétation immergée de Charophytes	3140		x	—
Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	6410	x	x	—
Mégaphorbiaie collinéenne calcicole	6430		x	—
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davalliana</i>	7210	x		Ces 2 habitats sont très proches mais l'absence de <i>Cladium mariscus</i> justifie le rattachement du marais au code 7230 plutôt qu'au code 7210.
Bas-marais minéral calcicole	7230		x	
Hêtraie-chênaie à Aspérule	9130		x	—

e – Dynamique et évolution actuelle

Photographies aériennes de l'IGN



En 1948, l'essentiel des surfaces planes du site Natura 2000 est couvert par des pelouses, les zones de pente portant des boisements peu denses. Le fond de vallon (lit mineur de la Suize) est encore bien ouvert.

En 1984, la plupart des pentes sont boisées (enrésinement et boisement naturel). Une partie de la pelouse à Sesslerie dominant l'étang (1) est encore relativement bien ouverte. Le fond de vallon est désormais occupé par des boisements clairs. Les secteurs de plateaux au nord du site, et au sud-est ont été mis en culture. Notons qu'une partie de la pelouse louée par Nature Haute-Marne (2) avait été cultivée encore relativement récemment.

Le site a continué à évoluer vers le boisement jusqu'à aujourd'hui et seules les pelouses de plateau (3, 4, 5) sont encore relativement bien ouvertes.

En comparaison à l'étude de 1987, force est de constater que les habitats de pelouses et de marais se sont dégradés. Cet appauvrissement de la flore est dû essentiellement à la plantation de résineux, à la dynamique naturelle (absence d'entretien), et aux travaux de redressement et de creusement de la Suize en aval de l'étang.

Les marais sont aujourd'hui beaucoup plus petits qu'il y a une vingtaine d'années ; on peut les qualifier de relictuels. Par rapport à l'étude de 1987, on constate la disparition apparente d'au moins une espèce patrimoniale, *Dactylorhiza traunsteineri*. Le groupement à *Juncus subnodulosus* s'est beaucoup développé aux dépens du bas-marais ; il était presque absent en 1987.

Contrairement au bas-marais, la réduction de la surface des moliniaies n'est pas évidente. Par contre certaines d'entre elles s'assèchent suite à des plantations et à l'essaimage des résineux. Un autre facteur de dégradation est la colonisation par divers arbustes (notamment en amont du

chemin de Chameroy où la plus belle moliniaie de 1987 est en perdition). Enfin les travaux sur le ruisseau leur ont été défavorables. Par rapport à l'étude de 1987, on constate la disparition probable de plusieurs espèces patrimoniales, notamment *Cirsium anglicum*. La caractéristique de l'association, *Ranunculus polyanthemoides*, est elle-même en très forte régression.

Alors qu'en 1987, la magnocariçaie à *Carex rostrata* était quasi continu le long de la Suize, elle est aujourd'hui très localisée. La caractéristique *Eriophorum angustifolium*, très présente en 1987, n'a pas été revue.

Contrairement à ces habitats, la surface des mégaphorbiaies a augmenté depuis 1987, notamment aux dépens des moliniaies. Les travaux sur le ruisseau, comme la création d'ornières et de zones tassées, leur ont été favorables. Aujourd'hui, son extension est freinée par le développement des fruticées, en particulier la Bourdaine et le Prunellier.

La dégradation de la pelouse submontagnarde à Soslérie est également constatée. Par rapport à l'étude de 1987, on constate un fort développement du Brachypode penné, d'*Anthericum ramosum*, de *Teucrium chamaedrys*, ceci aux dépens des espèces les plus rares comme *Helianthemum canum*, *H. apenninum*, *Teucrium montanum* qui ont beaucoup régressé. Fait plus alarmant, on note la disparition des espèces les plus typiques de ce groupement (*Viola rupestris*, *Phyteuma tenerum*) ainsi que de la très rare fétuque de Bourgogne (*Festuca burgundiana*). Le groupement évoque maintenant un *Festuco lemanii* - *Brometum* à Soslérie.

Concernant la pelouse mésoxérophile, on constate un très fort développement du Brome dressé sur les plateaux, qui a pour conséquence une chute de la biodiversité, notamment pour la variante acidocline de 1987 qui a presque disparu. La variante xérophile est relictuelle suite au développement des pins et des fruticées.

2 – Flore

a – Etat des inventaires

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Champignons	-	-	0
Algues	-	-	0
Lichens	-	-	0
Bryophytes	Bernard Didier	2008	★
Ptéridophytes	Bernard Didier	2008	★★
Phanérogames	Bernard Didier	2008	★★

Légende « état des connaissances » :

Nul (0)

Faible (★) : inventaires ne couvrant pas l'ensemble de la saison d'activité biologique

Moyen (★★) : inventaires couvrant l'ensemble d'une saison, avec éventuellement des notions d'abondance

Bon (★★★) : inventaires couvrant plusieurs saisons dans leur ensemble, avec des notions d'abondance

b – Méthodologie

Les inventaires floristiques ont été réalisés en parcourant l'ensemble du site et en identifiant sur le parcours toutes les espèces rencontrées.

c – Commentaires et évaluation patrimoniale

Annexe 5 : Liste des espèces végétales observées sur le site

Annexe 6 : Localisation des espèces végétales patrimoniales

Le site est très riche floristiquement, même si aucune espèce de la Directive « Habitats » n'est présente ; il comporte une dizaine d'espèces de Ptéridophytes et plusieurs centaines d'espèces de Phanérogames, dont 150 pour la pelouse et environ 100 pour le marais (voir en annexe la liste des espèces végétales observées en 2008). Les espèces rares et patrimoniales sont nombreuses, de l'ordre de quatorze, dont une de ptéridophyte (voir le tableau ci-dessous). Huit sont spécifiques du marais, cinq de la pelouse et une des vieilles pessières plantées. Mais bien d'autres espèces qui ne figurent pas sur ces listes sont en régression rapide dans le département et la région ; la chute de leurs effectifs est continue, ainsi pour un grand nombre d'espèces de la pelouse, comme *Trifolium montanum*, *Phyteuma tenerum*, *Linum tenuifolium*, *Orchis morio*.

Par rapport à l'étude de 1987, on note la disparition très probable de plusieurs espèces patrimoniales comme *Cirsium anglicum*, *Viola rupestris*, *Festuca burgundiana*, *Eriophorum angustifolium*, *Dactylorhiza traunsteineri*, et la grande raréfaction de beaucoup d'autres comme *Ranunculus polyanthemoides*, *Helianthemum apenninum*, *Helianthemum canum*, *Phyteuma tenerum*.

Tab. : Résultats des inventaires floristiques (2008)

Domaines	Nbre total d'espèces	Nbre d'espèces protégées				Nbre d'espèces menacées	
		An II DH	An IV DH	PN	PR	LRN	LRR
Bryophytes	5	0	0	0	0	0	0
Ptéridophytes	5	0	0	0	0	0	1
Phanérogames	290	0	0	1	5	0	11

Légende :

An II DH : Annexe II de la Directive « Habitats »

An IV DH : Annexe IV de la Directive « Habitats »

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

LRN : Liste rouge nationale

LRR : Liste rouge régionale

d – Synthèse des espèces floristiques patrimoniales

Espèces	Type de milieu	Effectifs	Statut de protection et menaces					Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace
			DH	PN	PR	LRN	LRR			
Aconit napel (<i>Aconitum napellus</i>)	Mégaphorbiaie (ourlets des marais)	Faible			x			-	★★★	△△
Choin ferrugineux (<i>Schoenus ferrugineus</i>)	Bas-marais	Très faible		x			RR	Seulement en H-M	★★★	△△
Filipendule vulgaire (<i>Filipendula vulgaris</i>)	Pelouse ourlet mésoxérophile	Très faible					RR	-	★★	△△△
Hélianthème des Apennins (<i>Helianthemum apenninum</i>)	Pelouse mésoxérophile, pelouse submontagnarde	Moyen					RR	-	★★	△△△
Hélianthème blanchâtre (<i>Helianthemum canum</i>)	Pelouse mésoxérophile	Faible			x		RR	-	★★★	△△△
Laïche pied d'oiseau (<i>Carex ornithopoda</i>)	Pelouse submontagnarde	Faible			x			-	★★	△△
Linaigrette à larges feuilles (<i>Eriophorum latifolium</i>)	Bas-marais	Très faible			x		RR	-	★★★	△△△
Ophioglosse vulgaire (<i>Ophioglossum vulgatum</i>)	Moliniaie	Moyen					RR	-	★	△△
Orchis incarnat (<i>Dactylorhiza incarnata</i>)	Moliniaie, bas-marais	Très faible					RR	-	★★	△△
Parnassie des marais (<i>Parnassia palustris</i>)	Moliniaie, bas-marais	Faible					RR	-	★★	△△
Pyrole unilatérale (<i>Orthilia secunda</i>)	Vieilles pessières	Très faible					RR	-	★	△△
Renoncule à segments étroits (<i>Ranunculus polyanthemoides</i>)	Moliniaie	Très faible			x			-	★★★	△△

Espèces	Type de milieux	Effectifs	Statut de protection et menaces					Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace
			DH	PN	PR	LRN	LRR			
Scirpe comprimé (<i>Blysmus compressus</i>)	Bas-marais	Très faible					RR	-	★	△△△
Véronique couchée (<i>Veronica prostrata</i>)	Pelouse mésoxérophile	Faible					RR	-	★★	△△△

Légende :

Statut protection / menaces

DH : Directive « Habitat »

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

LRN : Liste rouge nationale

LRR : Liste rouge régionale (R : rare ; RR : très rare ; RRR : rarissime)

Valeur patrimoniale :

★★★ très forte ★★ forte ★ moyenne 0 faible

Degré de menace :

△△△ fort △△ moyen △ faible

3 – Faune

a – Etat des inventaires

Annexe 7 : Liste des espèces animales observées sur le site

Domaines	Observateurs	Années	Etat des connaissances
Chauves-souris	PARISE C., SOL M.	2008	★★
Autres mammifères	BROUILLARD Y.	2008	★
Oiseaux	SSNAHM BROUILLARD Y.	1987 2008	★
Amphibiens	BECU D.	2008	★★
Reptiles	SSNAHM LECONTE R.	1987 2004	★
Poissons	SOGREAH Consultants	2005	★★
Ecrevisses	SOGREAH Consultants BECU D., LECONTE R.	2005 2008	★★
Lépidoptères rhopalocères	LECONTE R.	2008	★★
Orthoptères	LECONTE R.	2008	★★
Odonates	LECONTE R.	2008	★★
Autres insectes	COPPA G. LECONTE R.	1997 2008	★

Légende « état des connaissances » :

Nul (0)

Faible (★) : inventaires ne couvrant pas l'ensemble de la saison d'activité biologique

Moyen (★★) : inventaires couvrant l'ensemble d'une saison, avec éventuellement des notions d'abondance

Bon (★★★) : inventaires couvrant plusieurs saisons dans leur ensemble, avec des notions d'abondance

b – Chauves-souris

➤ Méthodologie

Sur le terrain, l'écoute acoustique à l'aide d'un détecteur d'ultrasons a été la technique utilisée pour inventorier les espèces du site Natura 2000. Pour cela, un détecteur hétérodyne (Pettersson D240x) a été utilisé.

Trois passages ont été effectués, sur l'ensemble du cycle d'activité des chauves-souris :

- Un passage durant le transit printanier (avril),
- Un passage durant la période de mise bas (juin),
- Un passage durant la période de transit automnal et de migration (octobre)

L'ensemble des terrains de chasse potentiels a été parcouru (étang, lisières forestières, marais, mare).

Les prospections de terrain ont été réalisées en respectant les conditions suivantes :

- Température supérieure à 10°C,
- Vent nul ou faible,
- Prospections entre 0,5 et 3 heures après le coucher du soleil (période d'activité maximale pour les chauves-souris).

➤ Commentaires et évaluation patrimoniale

Sept espèces de chiroptères ont été recensées sur le site Natura 2000 en 2008, dont 3 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats » : la **Barbastelle** (*Barbastella barbastellus*), le **Murin à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*) et le **Murin de Bechstein** (*Myotis bechsteinii*). Les étangs, les chemins forestiers et les lisières constituent les principaux terrains de chasse.

Les étangs constituent des terrains de chasse privilégiés pour la Pipistrelle commune et le Murin de Daubenton (nombreux contacts). Le Murin à oreilles échanquées a été contacté une fois au niveau du principal étang. La Sérotine commune l'a été 2 fois.

Les allées forestières et lisières sont utilisées en chasse par plusieurs espèces, Barbastelle principalement et, dans une moindre mesure, Pipistrelle commune, Murin de Bechstein et Murin à moustaches.

Peu de contacts ont été notés au niveau des pelouses (Pipistrelle commune).

c – Autres mammifères

➤ Méthodologie

Aucune prospection spécifique n'a été menée dans le cadre de cette étude. Les observations d'espèces (ou d'indices de présence) ont néanmoins été notées.

➤ Commentaires et évaluation patrimoniale

Le site est fréquenté par le Chat sauvage (*Felis silvestris silvestris*), espèce protégée en France et inscrite à l'annexe IV de la Directive « Habitats ». Elle est également considérée comme vulnérable sur la Liste rouge régionale.

d – Oiseaux

➤ Méthodologie

Aucune prospection spécifique n'a été menée dans le cadre de cette étude. Les observations d'espèces (ou d'indices de présence) ont néanmoins été notées.

➤ Commentaires et évaluation patrimoniale

L'Engoulevent (*Caprimulgus europaeus*), espèce de l'annexe I de la Directive « Oiseaux », est nicheur probable sur les pelouses du site. Un mâle adulte a été entendu le 15 mai 2008. C'est une des rares données concernant cette espèce sur le plateau de Langres, espèce par ailleurs très rare en Haute-Marne (Y. Brouillard, comm. pers.).

Une autre espèce d'intérêt communautaire nichant sur les pelouses, l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), est notée dans l'étude de la SSNAHM de 1987. Aucune prospection n'a été réalisée en 2008 pour confirmer sa présence.

e – Amphibiens

➤ Méthodologie

2 passages ont été réalisés en 2008 : le 22 avril et le 15 mai (en soirée). Les milieux favorables (queue d'étang, ruisseau, ornières) ont été prospectés, et des écoutes ont été réalisées.

➤ Commentaires et évaluation patrimoniale

Six espèces d'amphibiens ont été observées en 2008, dont l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), espèce de l'annexe IV de la Directive « Habitats », protégée en France et considérée comme vulnérable sur la Liste rouge régionale. Une dizaine de mâles ont été entendus sur le site. Autre espèce considérée comme vulnérable en Champagne-Ardenne : la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) dont un individu a été observé.

f – Reptiles

➤ Méthodologie

Aucune prospection spécifique n'a été menée dans le cadre de cette étude.

➤ Commentaires et évaluation patrimoniale

Le Lézard des souches (*Lacerta agilis*) a été observé sur une pelouse du site en 2004. Cette espèce protégée en France, est inscrite à l'annexe IV de la Directive « Habitats » et est considérée comme vulnérable sur la Liste rouge régionale.

L'étude de 1987 mentionne également l'Orvet (*Anguis fragilis*) et la Vipère aspic (*Vipera aspis*) (« régulièrement notés »), ainsi que la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) (« localisée à proximité des sources »). Vipère et Coronelle sont sur la Liste rouge régionale.

g – Poissons

➤ Méthodologie

Dans le cadre de l'étude globale pour la gestion de la Suize et de ses affluents portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de la Vallée de la Suize, un inventaire piscicole (notamment pêche électrique) et astacicole (prospections nocturnes) a été réalisé en 2005 par le bureau d'étude SOGREAH (SOGREAH, 2007).

A noter que la pêche électrique a été réalisée en dehors du site (entre le site et le village de Voisines), mais permet tout de même d'apporter des éléments sur les poissons fréquentant ce secteur de la Suize.

➤ Commentaires et évaluation patrimoniale

Une espèce d'intérêt communautaire, inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats », le **Chabot** (*Cottus gobio*), est noté avec un faible effectif.

h – Ecrevisses

➤ Méthodologie

En plus des données tirées de l'étude du SIAH de la Vallée de la Suize (cf. § « Poissons »), des prospections nocturnes ponctuelles ont été réalisées en 2008.

➤ Commentaires et évaluation patrimoniale

Les deux espèces autochtones présentes en Haute-Marne ont été recensées sur le site : l'**Ecrevisse à pieds blancs** (*Austropotamobius pallipes*), inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats », et l'Ecrevisse à pattes rouges (*Astacus astacus*). Ces deux espèces sont considérées comme vulnérable sur la Liste rouge nationale, et comme en danger sur la Liste rouge régionale.

L'Ecrevisse à pattes rouges est présente des sources à 250 m en amont du chemin d'exploitation de Chameroy, y compris dans l'étang (SOGREAH, 2007). En 2008, plus de 50 individus ont été observés sur les bords de l'étang, en queue d'étang et au niveau du déversoir.

L'Ecrevisse à pieds blancs est présente de l'étang au pont de la RD 143 (SOGREAH, 2007). Un individu a également été observé en 2008 dans la petite retenue en amont de l'étang.

A noter que la présence de l'Ecrevisse à pattes rouges est semble-t-il due à une introduction (*D. Druart, ONEMA, comm.pers.*).

i – Mollusques

➤ Méthodologie

Dans le cadre d'une étude commandée par la DIREN Champagne-Ardenne, Olivier Hesnard a prospecté le site en avril 2008 pour rechercher *Vertigo angustior* et *Vertigo moulinsiana*, deux espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats ». La méthodologie employée est une recherche à vue et des prélèvements de litière (recherche par tamisage après séchage) (HESNARD O., 2008).

➤ Commentaires et évaluation patrimoniale

Vertigo moulinsiana, espèce inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats », a été observé au niveau des zones de Laîches (magnocariçaies) en queue d'étang. La densité est notée comme peu élevée, et la population considérée en mauvais état de conservation (HESNARD O., 2008).

j – Insectes

➤ Méthodologie

Les recherches ont été orientées principalement sur les Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour), les Odonates (libellules) et les Orthoptères (criquets, sauterelles et grillons). D'autres espèces intéressantes à signaler car liées aux pelouses sèches, ont également été notées.

Les méthodes utilisées pour inventorier ces groupes d'espèces ont été les suivantes : cheminement aléatoire avec capture-identification-relâcher, et en plus pour les Orthoptères, écoute des chants.

Cinq sorties ont été réalisées en 2008 : 23 mai, 18 juin, 27 juin, 15 juillet, et 18 août.

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des espèces présentes sur le site, plusieurs années d'inventaires étant nécessaires.

➤ Commentaires et évaluation patrimoniale

Lépidoptères Rhopalocères (papillons de jour)

46 espèces de Rhopalocères ont été observées, dont 2 espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats » : le **Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)** et le **Damier du frêne (*Euphydryas maturna*)**. Ces 2 espèces, ainsi que la Bacchante (*Lopinga achine*) inscrite à l'annexe IV de la Directive, sont protégées en France et considérées comme en danger sur la Liste rouge nationale. En plus de celles-ci, 12 espèces sont inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne.

Entre 5 et 10 individus de Damier de la succise ont été observés sur les pelouses, ainsi que sur le petit marais en amont de l'étang. Cette espèce est susceptible de se reproduire au sein des pelouses (sur *Knautia arvensis* et *Scabiosa columbaria*) et au sein de zones de marais et prairies à molinie (sur *Succisa pratensis*).

Un seul individu de Damier du frêne a été observé sur le chemin d'exploitation de Chameroy, dans le fond de vallon à proximité de la zone de marais. Ce damier, qui pond sur le Frêne, se reproduit vraisemblablement au niveau des quelques lisières humides du site. L'enjeu est ici extrêmement fort pour cette espèce qui n'est plus présente en France que dans 7 départements (LAFFRANCHIS T., 2000), et considérée comme à la limite de disparition en Champagne-Ardenne où elle n'est actuellement connue qu'en Haute-Marne (ORGFH, 2004).

La Bacchante, espèce en forte régression en France, est liée aux lisières et boisements clairs du site. Moins de cinq individus ont été observés, mais aucune prospection spécifique n'a été menée.

En ce qui concerne les autres espèces patrimoniales, plusieurs groupes peuvent être distingués, en fonction de leurs habitats sur le site (définis en fonction de leurs exigences, en particulier en terme de plantes-hôtes pour le développement de la chenille) :

- Espèces liées aux pelouses ouvertes (pelouses mésoxérophiles assez rases) : l'Hespérie de l'alchémille (*Pyrgus serratulae*).
- Espèces liées aux pelouses ouvertes (à végétation assez haute) et pelouses ourlets : le Moiré franconien (*Erebia medusa*).
- Espèces liées aux pelouses ourlets et pelouses mésophiles : le Grand Nacré (*Argynnis aglaja*), la Petite Violette (*Boloria dia*), l'Hespérie du brome (*Carterocephalus palaemon*), le Fadet de la mélisque (*Coenonympha glycerion*), le Moiré sylvicole (*Erebia aethiops*) et la Lucine (*Hamearis lucina*).
- Espèces liées aux fruticées : le Gazé (*Aporia crataegi*) et le Flambé (*Iphiclides podalirius*).
- Espèces liées aux mégaphorbiaies, prairies humides et lisières fraîches : le Nacré de la sanguisorbe (*Brenthis ino*) et le Damier noir (*Melitaea diamina*).

Odonates (libellules)

18 espèces de libellules ont été observées, dont 1 espèce de l'annexe II de la Directive : l'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*). Cette espèce est également protégée en France, et inscrite sur les Listes rouges nationale (catégorie « en danger ») et régionale. Trois autres espèces de la Liste rouge régionale ont été contactées : le Cordulégastre bidenté (*Cordulegaster bidentata*), le Cordulégastre annelé (*C. boltonii*) et l'Orthétrum brun (*Orthetrum brunneum*). Ces quatre espèces sont typiques, dans le secteur, des zones de sources, en tête de bassin versant, comme c'est le cas sur ce site Natura 2000 : ruisselets à courant faible, bien ensoleillés et pourvus de végétation amphibie pour l'Agrion de Mercure ; zones de sources (eau courante à faible débit) et zones peu profondes dépourvues de végétation pour l'Orthétrum brun et les Cordulégastes (*C. boltonii* peut également se trouver sur des secteurs à courant plus important).

Un seul mâle d'Agrion de Mercure a été observé en 2008. Hormis une petite portion (< 20 mètres linéaires) de ruisselet bien ensoleillé en amont de l'étang principal où l'espèce a été observée, les habitats sont peu favorables sur le site (ruisseau sous couvert arbustif ou arboré).

Orthoptères (criquets et sauterelles)

21 espèces ont été observées, dont 4 espèces inscrites sur la Liste rouge des espèces menacées de Champagne-Ardenne : le Criquet des genévriers (*Euthystira brachyptera*), la Courtilière (*Grylotalpa grylotalpa*), le Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*) et le Tétrix calcicole (*Tetrix bipunctata kraussi*).

La Courtilière est considérée comme fortement menacée d'extinction sur la Liste rouge nationale, dans le domaine biogéographique qui nous concerne (SARDET E. & DEFAUT B., 2004). Le Tétrix calcicole et le Criquet ensanglanté sont considérés comme menacés dans cette même liste.

Si le Tétrix est lié aux zones sèches décapées, la Courtilière et le Criquet ensanglanté vivent dans les zones humides. Quant au Criquet des genévriers, il s'observe aussi bien au niveau des pelouses à végétation dense qu'au sein des zones de marais (moliniaie et bas-marais).

Autres espèces

Une dizaine d'individus d'Ascalaphe soufré (*Libelloides coccajus*), espèce inscrite sur la Liste rouge régionale, a été observée sur les pelouses. Cette espèce liée aux pelouses sèches est en limite nord de son aire de répartition. L'autre espèce d'Ascalaphe présente en Haute-Marne, également sur Liste rouge, l'Ascalaphe ambré (*Libelloides longicornis*) a été notée par G. Coppa en 1997 (COPPA G. in SSNAHM, 2000).

La Petite Cigale des montagnes (*Cicadetta gr. montana*) est entendue régulièrement en lisière des fruticées et boisements.

k – Synthèse et statut des espèces faunistiques

➤ Résultats des inventaires faunistiques

Tab. : Résultats des inventaires faunistiques (2008 sauf pour reptiles et poissons)

Domaines	Nbre total d'espèces	Nbre d'espèces protégées				Nbre d'espèces menacées	
		An I DO	An II DH	An IV DH	PN	LRN	LRR
Chauves-souris	7	-	3	7	7	7	7
Autres mammifères	4	-		1	1	1	1
Oiseaux	1 *	1	-	-	1	0	1
Amphibiens	6	-	0	1	4	4	5
Reptiles	4	-	0	2	3	0	3
Poissons	5	-	1	0	1	0	2
Ecrevisses	2	-	1	0	2	2	2
Mollusques	1	-	1	0	0	1	-
Lépidoptères rhopalocères	46	-	2	2	3	3	15
Orthoptères	21	-	-	-	-	3	4
Odonates	18	-	1	0	1	1	4
Autres insectes	2	-	0	0	0	0	1

* Pour les oiseaux, seules les espèces nicheuses sont comptabilisées.

Légende :

An I DO : Annexe I de la Directive « Oiseaux »
 An II DH : Annexe II de la Directive « Habitats »
 An IV DH : Annexe IV de la Directive « Habitats »

PN : Protection nationale
 LRN : Liste rouge nationale
 LRR : Liste rouge régionale

➤ Liste des espèces faunistiques patrimoniales

Espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats »

Espèces	Code Natura 2000	Type de milieu (sur le site)	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace
				DH	PN	LRN	LRR			
Barbastelle d'Europe <i>(Barbastella barbastellus)</i>	1308	Forêts de feuillus et résineux, pelouses	Faible à moyen	An. II et IV	X	V	V	-	★★★	△
Murin à oreilles échancrées <i>(Myotis emarginatus)</i>	1321	Forêts de feuillus et résineux, pelouses <i>(uniquement terr. de chasse)</i>	Très faible	An. II et IV	X	V	E	-	★★★	△
Murin de Bechstein <i>(Myotis bechsteinii)</i>	1323	Forêts de feuillus	Très faible	An. II et IV	X	V	V	-	★★★	△
Chabot <i>(Cottus gobio)</i>	1163	Cours d'eau (la Suisse)	Faible	An. II			AP	-	★★	△
Ecrevisse à pieds blancs <i>(Austropotamobius pallipes)</i>	1092	Cours d'eau (la Suisse)	?	An. II	Milieu protégé	V	E	-	★★★	△△
Vertigo moulinsiana	1016	Magnocariçaies	Faible	An. II		V		-	★★★	△
Damier de la succise <i>(Euphydryas aurinia)</i>	1065	Pelouses, marais	5 à 10 individus	An. II	x	E	x	-	★★★	△△
Damier du frêne <i>(Euphydryas maturna)</i>	1052	Lisières des marais	1 individu	An. II et IV	x	E	x	A la limite de disparition en Ch.-Ardenne	★★★	△△△
Agrion de Mercure <i>(Coenagrion mercuriale)</i>	1044	Ruisselets ensoleillés avec végétation amphibie	1 individu	An. II	x	E	x	-	★★★	△△

Autres espèces faunistiques patrimoniales

Espèces	Type de milieu (sur le site)	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace
			DH	PN	LRN	LRR			
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Etang, lisières, pelouses (uniquement terr. de chasse)	Nombreux contacts	An. IV	x		AS	-	★	△
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	Etang (uniquement terr. de chasse)	Nombreux contacts	An. IV	x		AS	-	★★	△
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	Etang (uniquement terr. de chasse)	Très faible	An. IV	x		AS	-	★★	△
Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)	Etang, lisières forestières (uniquement terr. de chasse)	?	An. IV	x		AS	-	★★	△
Chat sauvage (<i>Felis silvestris</i>)	Forêts	?	An. IV	x		V	-	★★	△
Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	Ruisseau et eaux stagnantes	10 mâles	An. IV	x		V	-	★★	△
Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)	Ruisseau et eaux stagnantes, ornières	1 individu		x		V	-	★	△
Lézard des souches (<i>Lacerta agilis</i>)	Pelouses	?	An. IV	x		V	-	★★	△
Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>)	A confirmer (donnée 1987)		An. IV	x		V	-	★★★	△
Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>)	A confirmer (donnée 1987)					R	-	★★	△
Ecrevisse à pattes rouges (<i>Astacus astacus</i>)	Etang, ruisseau	> 50 individus		x	V	E	-	★★★	△△

Espèces	Type de milieu (sur le site)	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace
			DH	PN	LRN	LRR			
Bacchante <i>(Lopinga achine)</i>	Lisières, bois clairs	3-5 individus	An. IV	x	E	x	En danger (ORGFH)	★★★	△
Hespérie de l'alchémille <i>(Pyrgus serratulae)</i>	Pelouses mésoxérophiles	1 individu				x	-	★★	△△△
Moiré franconien <i>(Erebia medusa)</i>	Pelouses, pelouses ourlet	5-10 individus				x	Très vulnérable (ORGFH)	★★	△△
Grand Nacré <i>(Argynnis aglaja)</i>	Pelouses ourlet, pelouses mésophiles	1 individu				x	-	★★	△△
Petite Violette <i>(Boloria dia)</i>	Pelouses ourlet, pelouses mésophiles	?				x	-	★★	△△
Hespérie du brome <i>(Carterocephalus palaemon)</i>	Pelouses ourlet, pelouses mésophiles	3-5 individus				x	-	★★	△△
Fadet de la mélisque <i>(Coenonympha glycerion)</i>	Pelouses ourlet, pelouses mésophiles	10-20 individus				x	-	★★	△△
Moiré sylvicole <i>(Erebia aethiops)</i>	Pelouses ourlet, pelouses mésophiles	?				x	-	★★	△△
Lucine <i>(Hamearis lucina)</i>	Pelouses ourlet, pelouses mésophiles	5-10 individus				x	-	★★	△△
Gazé <i>(Aporia crataegi)</i>	Fruticées	20-30 individus				x	-	★★	△
Flambé <i>(Iphiclides podalirius)</i>	Fruticées	1 individu				x	-	★★	△

Espèces	Type de milieu (sur le site)	Effectifs (indicatif)	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace
			DH	PN	LRN	LRR			
Nacré de la sanguisorbe <i>(Brenthis ino)</i>	Mégaphorbiaies, prairies humides, lisières fraîches	5-10 individus				x	-	★★	△△△
Damier noir <i>(Melitaea diamina)</i>	Mégaphorbiaies, prairies humides, lisières fraîches	1 individu				x	-	★★	△△△
Cordulégastre bidenté <i>(Cordulegaster bidentata)</i>	Zones de sources, ruisseau	2-3 individus				x	En danger (ORGFH)	★★★	△△
Cordulégastre annelé <i>(Cordulegaster boltonii)</i>	Zones de sources, ruisseau	1 individu				x	-	★★	△
Orthétrum brun <i>(Orthetrum brunneum)</i>	Zones de sources, ruisseau, queue d'étang	1 individu				x	Très vulnérable (ORGFH)	★★	△
Tétrix calcicole <i>(Tetrix bipunctata kraussi)</i>	Dalles, pelouse rase peu végétalisée	?			4 (nat) 3 (nem)	x	En danger (ORGFH)	★★★	△△△
Criquet des genévriers <i>(Euthystira brachyptera)</i>	Pelouse ourlet, prairie mésophile	Assez abondant				x	Très vulnérable (ORGFH)	★★	△△
Courtilière <i>(Gryllotalpa gryllotalpa)</i>	A proximité des milieux aquatiques	Très faible			4 (nat) 2 (nem)	x	En danger (ORGFH)	★★★	△
Criquet ensanglanté <i>(Stethophyma grossum)</i>	Marais	Très faible			4 (nat) 3 (nem)	x	Très vulnérable (ORGFH)	★★	△△
Ascalaphe soufré <i>(Libelloides coccajus)</i>	Pelouses	10 individus				x	En limite nord d'aire de répartition	★★★	△△△
Ascalaphe ambré <i>(Libelloides longicornis)</i>	A confirmer (donnée 1997)					x	-	★★★	△△△

Espèces	Statut (sur le site)	Type de milieu (sur le site)	Abondance	Statut de protection et menaces				Niveau de rareté	Valeur patrimoniale	Degré de menace
				DO	LRE	LRN	LRR			
Engoulevent <i>(Caprimulgus europaeus)</i>	Nicheur probable Terr. de chasse	Pelouses Pelouses	1 couple	An. I			AP	Très rare en Hte-Marne	★★★	△△
Alouette lulu <i>(Lullula arborea)</i>	A confirmer (donnée 1987)			An. I	B		V	-	★★★	△△

Légende :

Statut protection / menaces (pour avifaune)

DH : Directive « Habitats »

DO : Directive « Oiseaux »

PN : Protection nationale

LRE : Liste rouge européenne (Birdlife, 2004) → D : en déclin ; B : niveau bas

LRN : Liste rouge nationale

Pour Orthoptères (SARDET & DEFAUT, 2004) (nat. = national, nem. = domaine néomoral) →
4 = espèces non menacées, 3 = espèces menacées, à surveiller, 2 = espèces fortement
menacées d'extinction)

LRR : Liste rouge régionale (CSRPN, 2007) → E : en danger ; V : vulnérable ; R : rare ;
AP : à préciser ; AS : à surveiller

Valeur patrimoniale :

★★★ très forte ★★ forte ★ moyenne 0 faible

Degré de menace :

△△△ fort △△ moyen △ faible

➤ Description des espèces faunistiques de l'annexe II de la Directive « Habitats »

LA BARBASTELLE D'EUROPE

BARBASTELLA BARBASTELLUS

Code Natura 2000 : 1308

Caractéristiques de l'espèce

Description



La Barbastelle est une chauve-souris sombre, de taille moyenne.

La face noirâtre est caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges, dont les bords internes se rejoignent sur le front. La bouche est étroite et la mâchoire faible. Le pelage est noirâtre, l'extrémité des poils est dorée ou argentée sur le dos. Les femelles sont plus grandes que les mâles.

Tête + corps : 4,5-6 cm ; avant-bras : 3,1-4,3 cm ; envergure : 24,5-28 cm ; poids : 6-13,5 g.

Localisation

-

Statut biologique

Les milieux du site Natura 2000 constituent des territoires de chasse pour l'espèce et potentiellement une zone de gîte (arbres creux)

Effectifs sur le site

Faible à moyen (une dizaine de contacts sur 3 passages en 2008)

Exigences écologiques

- Territoires de chasse : espèce liée à la végétation arborée (linéaire ou en massif).
- Gîtes hibernation : tunnels désaffectés, grottes, fissures de roches, arbres creux, anciennes mines ou carrières souterraines, caves, linteaux de portes ou de fenêtres, aqueducs souterrains...
- Gîtes de mise bas : bâtiments agricoles (linteaux en bois de portes de grange par exemple), maisons (derrière des volets), cavités dans les troncs ou fissures ou écorces de vieux arbres.

Habitats associés à l'espèce

- Forêts feuillus ou résineux, pelouses

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace

- ➔ **Directive « Habitats »** : Annexes II et IV
- ➔ **Protection nationale** : Oui
- ➔ **Liste rouge nationale** : Vulnérable
- ➔ **Liste rouge régionale** : Vulnérable

Autres critères

-

Degré de menaces

△

Tendances d'évolution ? (première année d'inventaire)

Menaces

- Enrésinement
- Faible rotation des coupes d'arbres

LE MURIN A OREILLES ECHANCREES

MYOTIS EMARGINATUS

Code Natura 2000 : 1321

Caractéristiques de l'espèce

Description



Le Murin à oreilles échancrées est une chauve-souris de taille moyenne. Oreille : de taille moyenne de 1,4 à 1,7 cm, elle possède une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon. Le tragus effilé atteint presque le niveau de l'échancrure.

Museau : marron clair assez velu.

Pelage : épais et laineux, gris-brun ou gris fumé, plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre.

La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce. Les jeunes ont un pelage grisâtre.

Les femelles sont semblables aux mâles, un peu plus grosses.

Tête + corps : 4,1-5,3 cm de long ; avant-bras : 3,6-4,2 cm ; envergure : 22-24,5 cm ; poids : 7-15 g.

Localisation

-

Statut biologique

Les milieux du site Natura 2000 constituent des territoires de chasse pour l'espèce.

Effectifs sur le site

Très faible (1 à 2 contacts au détecteur sur 3 passages en 2008)

Exigences écologiques

- Territoires de chasse : relativement diversifiés : forêts (lisières et intérieurs des massifs), principalement de feuillus mais aussi de résineux, bocage, milieux péri-urbains avec jardins et parcs.
- Gîtes d'hibernation : cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs).
- Gîtes de mise bas : sites épigés comme les combles chauds ou les greniers de maisons, églises ou forts militaires. Dans notre région, il est également possible de l'observer dans les cavités souterraines.

Habitats associés à l'espèce

- Forêts feuillus ou résineux, pelouses

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace

- Directive « Habitats » : Annexes II et IV
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : Vulnérable
- Liste rouge régionale : En danger

Autres critères

-

Degré de menaces

△

Tendances d'évolution ? (première année d'inventaire)

Menaces

- Enrésinement
- Faible rotation des coupes d'arbres

LE MURIN DE BECHSTEIN

MYOTIS BECHSTEINI

Code Natura 2000 : 1323

Caractéristiques de l'espèce

Description



Le Murin de Bechstein est un chiroptère de taille moyenne. Oreilles caractéristiques : très longues et assez larges, non soudées à la base, dépassant largement le museau sur un animal au repos. Pelage relativement long, brun clair à brun roussâtre sur le dos, blanc sur le ventre, museau rose. Tête + corps : 4,5-5,5 cm ; avant-bras : 3,9-4,7 cm ; envergure : 25-30 cm ; poids : 7-12 g.

Localisation

-

Statut biologique

Les milieux du site Natura 2000 constituent des territoires de chasse pour l'espèce et potentiellement une zone de gîte (arbres creux)

Effectifs sur le site

Très faible (1 contact au détecteur sur 3 passages en 2008)

Exigences écologiques

- Territoires de chasse : forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs. Cette espèce peut également exploiter les milieux forestiers ouverts tels que les clairières, les parcelles en début de régénération et les allées forestières, voire les prairies à proximité des forêts. Les terrains de chasse exploités par le Murin de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit.
- Gîtes d'hibernation : les arbres. Il est rarement observé en milieux souterrains (carrières, caves, tunnels, source captée).
- Gîtes de mise bas : arbres creux plus rarement les bâtiments.

Habitats associés à l'espèce

- Forêts de feuillus

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace

- **Directive « Habitats »** : Annexes II et IV
- **Protection nationale** : Oui
- **Liste rouge nationale** : Vulnérable
- **Liste rouge régionale** : Vulnérable

Autres critères

-

Degré de menaces

△

Tendances d'évolution ? (première année d'inventaire)

Menaces

- Enrésinement
- Faible rotation des coupes d'arbres

LE CHABOT

COTTUS GOBIO

Code Natura 2000 : 1163

Caractéristiques de l'espèce

Description



Poisson avec un corps en forme de massue, épais en avant avec une tête large et aplatie.

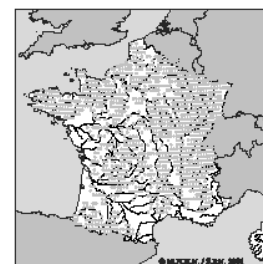
Longueur : 10-15 cm, poids : environ 12 g.

Dos et flancs gris-brun avec des barres transversales foncées.

Nageoires pectorales très grandes, étalées en éventail ; première nageoire dorsale petite, suivie d'une seconde beaucoup plus développée.

Localisation

Observé dans la Suize en aval du site (entre site et village de Voisines) lors d'une pêche électrique (SOGREAH, 2007), probablement présent dans la Suize à l'intérieur du site Natura 2000.



Statut biologique

Reproduction possible sur le site.

Effectifs sur le site

Faible (SOGREAH, 2007)

Exigences écologiques

- Cours d'eau permanent
- Fond caillouteux, substrat grossier et ouvert
- Bonne qualité de l'eau

Habitats associés à l'espèce

- Eau courante (ruisseau)

Valeur patrimoniale

★★

Statut protection / menace

→ **Directive « Habitats »** : Annexe II

Protection nationale :

Liste rouge nationale :

→ **Liste rouge régionale** : A préciser

Autres critères

-

Degré de menaces

△

Tendances d'évolution

? (pas de suivi en place)

Menaces

- Modification des paramètres du milieu : ralentissement des vitesses du courant consécutif à l'augmentation de la lame d'eau (barrages, embâcles), apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, eutrophisation, vidanges de plans d'eau
- Pollution de l'eau : divers polluants chimiques d'origine agricole ou industrielle, entraînant des accumulations de résidus et provoquant baisse de fécondité, stérilité ou mort d'individus

L'ECREVISSE A PIEDS BLANCS

AUSTROPOTAMOBIVS PALLIPES

Code Natura 2000 : 1092

Caractéristiques de l'espèce

Description

Ecrevisse reconnaissable par 3 critères principaux :

- rostre triangulaire
- une seule crête orbitale
- pinces rugueuses et blanches en dessous

Corps généralement long de 80-90 mm, pouvant atteindre 120 mm.



Photo : R. Leconte

Localisation

Observée dans la Suize, du déversoir de l'étang au pont de la RD 143 (SOGREAH, 2007), et également observée en 2008, dans la petite retenue en amont de l'étang.



Statut biologique

Reproduction sur le site

Effectifs sur le site

?

Exigences écologiques

- Eau claire, peu profonde, d'une excellente qualité, très bien oxygénée, neutre à alcaline
- Température de l'eau relativement constante
- Milieux riches en abris (pierres, chevelu racinaire, herbiers...)

Habitats associés à l'espèce

- Eau courante (ruisseau), et secondairement eaux stagnantes

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace

- ➔ **Directive « Habitats »** : Annexe II
- ➔ **Protection nationale** : Le milieu de reproduction est protégé
- ➔ **Liste rouge nationale** : Vulnérable
- ➔ **Liste rouge régionale** : En danger

Autres critères

-

Degré de menaces

△△

Tendances d'évolution ? (pas de suivi en place)

Menaces

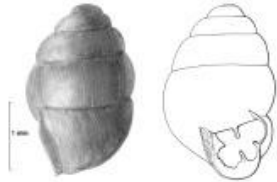
- Introduction d'écrevisses exotiques : concurrence, mais surtout vecteurs potentiels de la « peste de l'écrevisse »
- Modification des paramètres du milieu : eutrophisation, matières en suspension dans l'eau, perturbation du régime hydraulique et thermique
- Pollution de l'eau : divers polluant chimique d'origine agricole ou industrielle, entraînant des accumulations de résidus et provoquant baisse de fécondité, stérilité ou mort d'individus

VERTIGO MOULINSIANA

Code Natura 2000 : 1016

Caractéristiques de l'espèce

Description



Escargot présentant une coquille dextre (ouverture située à droite de l'axe), de forme ovoïde, ventrue, à cinq tours.

Taille de la coquille : 2,2 à 2,7 mm de haut pour 1,3 à 1,65 mm de diamètre). Coquille translucide et brillante, dont la teinte peut varier du jaune au brun rougeâtre.

Ouverture triangulaire pourvue de quatre dents.

Localisation

Observé au niveau des zones de Laïches (magnocariçaies) en queue d'étang (HESNARD O., 2008).



Source : HESNARD O., 2008

Statut biologique

Reproduction sur le site.

Effectifs sur le site

Densité peu élevée (HESNARD O., 2008)

Exigences écologiques

- Végétation haute (de type magnocariçaie)
- Sol gorgé d'eau voire inondé

Habitats associés à l'espèce

- Magnocariçaies

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace

- **Directive « Habitats »** : Annexe II
Protection nationale :
- **Liste rouge nationale** : Vulnérable
Liste rouge régionale :

Autres critères

-

Degré de menaces

△

Tendances d'évolution ? (première année d'inventaire)

Menaces

- Drainage
- Recalibrage des cours d'eau
- Plantations (peupliers...)
- Surpâturage

LE DAMIER DE LA SUCCISE

EUPHYDRYAS AURINIA

Code Natura 2000 : 1065

Caractéristiques de l'espèce

Description

Papillon de taille moyenne (aile antérieure : 15-25 mm).

Dessus des ailes fauve, quadrillé de noir, avec en général un fort contraste entre des bandes fauve pâle et d'autres rougeâtres.

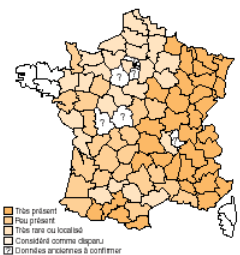
Présence d'une série complète de points noirs dans la bande postdiscale orange de l'aile postérieure (visible sur les 2 faces).



Photo : R. Leconte

Localisation

Observé sur les pelouses et sur le petit marais en amont de l'étang.



Statut biologique

Cycle de développement complet sur le site

Effectifs sur le site

5 à 10 individus observés en 2008

Exigences écologiques

- Ponte sur *Succisa pratensis* (marais) et sur *Knautia arvensis* et *Scabiosa columbaria* (pelouses)

Habitats associés à l'espèce

- Pelouses, marais (moliniaie, bas-marais)

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace

- Directive « Habitats » : Annexe II
- Protection nationale : Oui
- Liste rouge nationale : En danger
- Liste rouge régionale : Oui

Autres critères

-

Degré de menaces

△△

Tendances d'évolution

? (première année d'inventaire)

Menaces

- Embroussaillage
- Drainage

LE DAMIER DU FRENE

EUPHYDRYAS MATURNA

Code Natura 2000 : 1052

Caractéristiques de l'espèce

Description

Papillon de taille moyenne (aile antérieure : 21-24 mm).

Dessus des ailes varié de bandes brun-rouge et fauve pâle, quadrillé de noir.

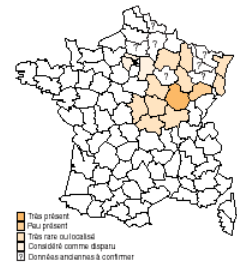
Présence d'une série de lunules jaune pâle sur la marge de l'aile postérieure (vue de dessus).



Photo : R. Leconte

Localisation

Observé sur le chemin d'exploitation de Chameroy, à proximité d'une zone de marais. A rechercher au niveau des lisières humides fleuries (sur Troènes en particulier).



Statut biologique

Cycle de développement complet sur le site

Effectifs sur le site

1 individu observé en 2008

Exigences écologiques

- Ponte sur les feuilles de Frêne (*Fraxinus excelsior*)

Habitats associés à l'espèce

- Lisières arborées (feuillus) des zones de marais (moliniaie, bas-marais, mégaphorbiaie...)

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace

- ➔ Directive « Habitats » : Annexes II et IV
- ➔ Protection nationale : Oui
- ➔ Liste rouge nationale : En danger
- ➔ Liste rouge régionale : Oui

Autres critères

Espèce à la limite de la disparition en Champagne-Ardenne, présente aujourd'hui qu'en Haute-Marne (ORGFH, 2004).

Degré de menaces

△△△

Tendances d'évolution ? (première année d'inventaire)

Menaces

- Drainage
- Gestion forestière inadaptée : coupes à blancs, enrésinements, désherbage des pistes forestières.

L'AGRION DE MERCURE

COENAGRION MERCURIALE

Code Natura 2000 : 1044

Caractéristiques de l'espèce

Description



Libellule fine et grêle (demoiselle) : abdomen de 19 à 27 mm, ailes de 12 à 21 mm.

Abdomen du mâle bleu ciel à dessins noirs ; 2ème segment à dessin en forme de U posé sur un élargissement rattaché à la base du segment (dessin rappelant la silhouette d'une tête de taureau).

Femelle difficilement déterminable

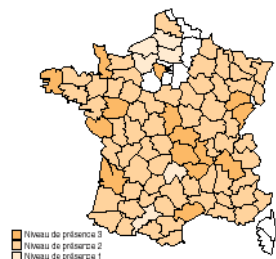


Photo : P. Dubois

Localisation

Observé sur une petite portion (< 20 mètres linéaires) de ruisseau bien ensoleillé traversant le marais en amont de l'étang.

Habitats peu favorables (couvert arbustif ou arboré) sur le reste du site.



Statut biologique

Cycle de développement complet sur le site

Effectifs sur le site

1 seul mâle observé en 2008

Exigences écologiques

- Eau permanente à courant faible
- Secteur bien ensoleillé
- Présence de végétation aquatique et riveraine (notamment *Berula eruca*, *Nasturtium officinale*, *Sparganium erectum* et *Veronica beccabunga*).

Habitats associés à l'espèce

- Eau courante, zones de source au sein des marais

Valeur patrimoniale

★★★

Statut protection / menace

- ➔ Directive « Habitats » : Annexe II
- ➔ Protection nationale : Oui
- ➔ Liste rouge nationale : En danger
- ➔ Liste rouge régionale : Oui

Autres critères

-

Degré de menaces

△△

Tendances d'évolution ? (première année d'inventaire)

Menaces

- Recalibrage des cours d'eau, curage
- Embroussaillage
- Pollution de l'eau

III – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1 – Territoires administratifs

L'essentiel du site Natura 2000 couvre le territoire communal de Courcelles-en-Montagne avec 85,6 ha (77 %) sur Courcelles et 25,5 ha (23 %) sur Voisines.

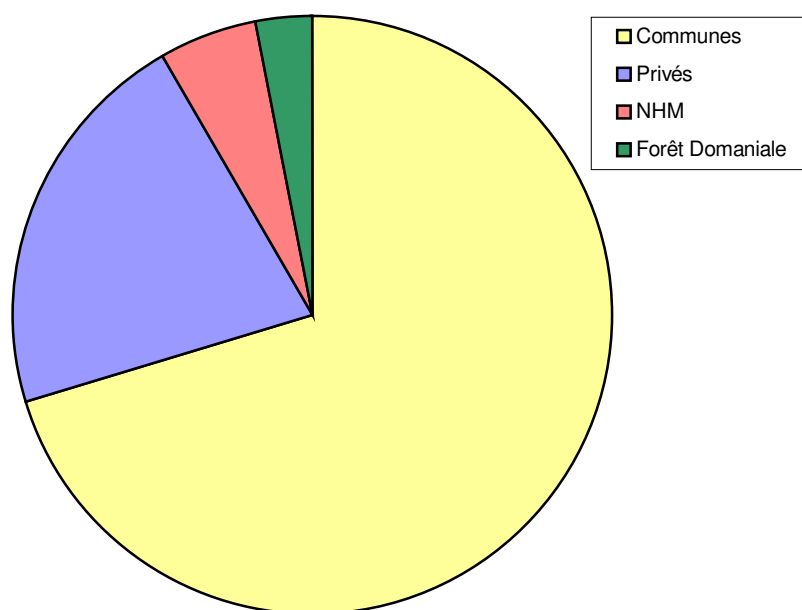
Commune	Superficie de la commune	Superficie concernée par Natura 2000	% occupé par le site Natura 2000
Voisines	1 904 ha	25,5 ha	1,3 %
Courcelles-en-Montagne	1 529 ha	85,6 ha	5,6 %

La commune de Voisines fait partie de la Communauté de Communes de l'Etoile de Langres, alors que la commune de Courcelles n'adhère à aucun groupement de communes.

2 – Aspects fonciers

Carte n°5 : Types de propriétés

Annexe 8 : Etat du parcellaire (liste des parcelles et des propriétaires)



En terme de propriété foncière, 78 ha appartiennent aux communes, soit 70 % du site. Le reste se partage entre des propriétaires privés pour environ 24 ha, dont 5,8 ha appartenant à l'association Nature Haute-Marne. 3 ha, en marge du site, concerne la Forêt Domaniale d'Auberive (lieu-dit « La Petite Rieppe »).

A noter que les espaces naturels les plus intéressants appartiennent soit aux communes, soit à Nature Haute-Marne, ce qui devrait faciliter la mise en œuvre d'opérations de gestion.

Site Natura 2000 n°5
"Pelouses des sources de la Suize
à Courcelles-en-Montagne" (52)

Types de propriétés

- Forêt Domaniale
- Propriétés communales
- Propriétés privées
- Nature Haute-Marne

- Limites de communes
- Périmètre Natura 2000

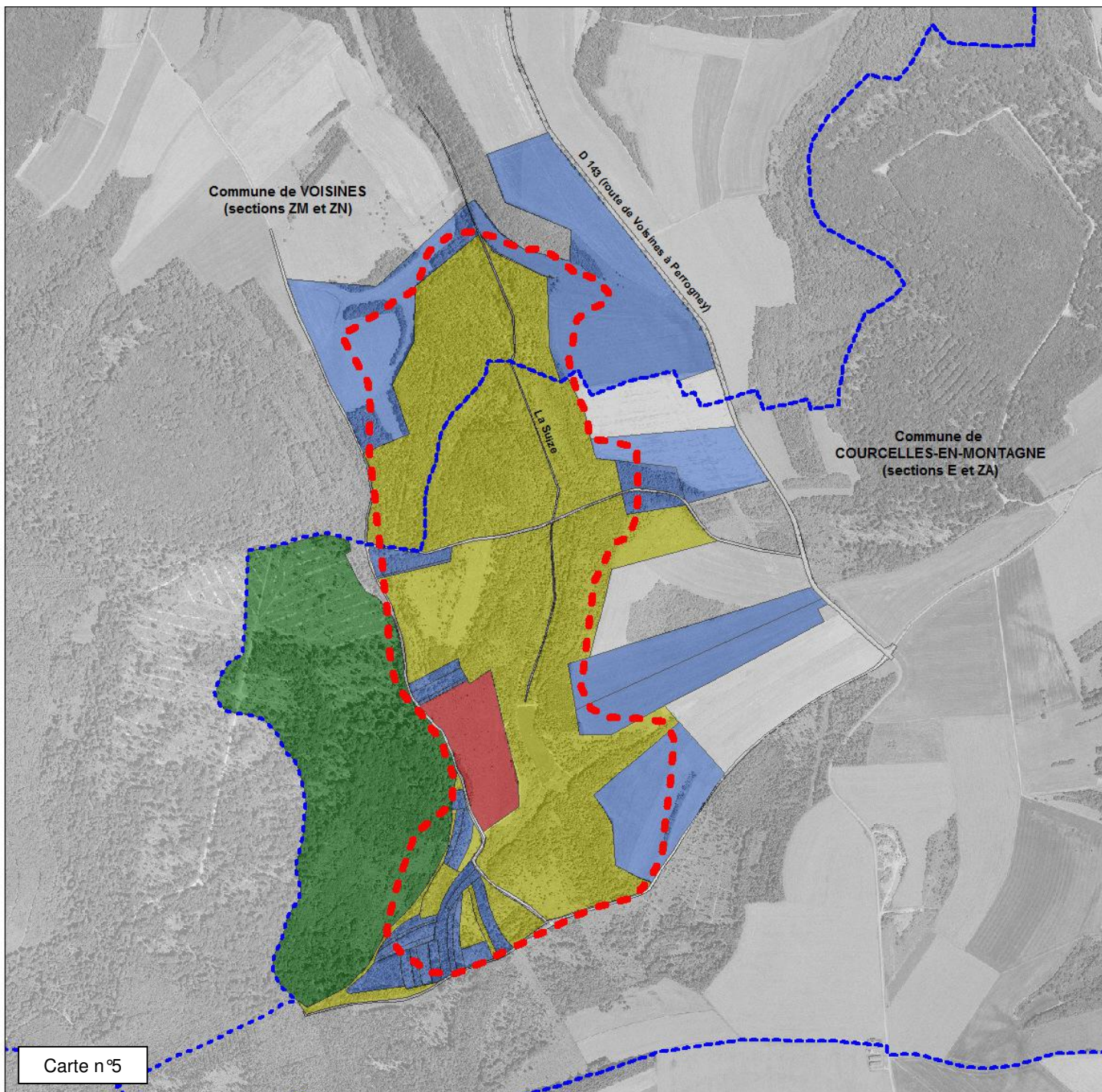
Echelle :



0 300 600 mètres



Source : Orthophotoplans 2001, IGN



Carte n°5

3 – Vocations et usages passés du site

« A l'écart des principales voies de communication et relativement éloignés des agglomérations de Courcelles et Voisines, les parcours (= pelouses) des sources de la Suize ont constitué jusqu'à une date très récente une zone naturelle peu modifiée par l'action humaine. Il s'agissait de vastes chaumes, équivalents des savarts champenois, parcourus extensivement par les troupeaux ovins et secondairement bovins. Depuis un demi-siècle, l'évolution des techniques agricoles, le développement du machinisme, l'arrivée des engrais de synthèse, modifièrent progressivement l'utilisation des terres. Pour les parcours extensifs, l'évolution s'orienta vers une mise en culture ou vers le boisement par des essences résineuses. Plus rarement, ces terres furent abandonnées et se reboisèrent spontanément. Les pelouses des sources de la Suize n'échappèrent pas à la règle générale mais subirent des atteintes variables suivant les communes concernées : alors que la presque totalité des pelouses de Voisines disparut vers 1973 à la suite d'un défrichement suivi d'une mise en culture partielle, l'essentiel des pelouses de Courcelles fut préservé, le pâturage extensif se perpétuant jusque vers la fin des années 70. Toutefois une partie de la zone fut enrésinée, une autre remise en culture, le reste évoluant naturellement vers la reforestation. Par ailleurs, une partie du vallon fut loué par une association de loisirs et un petit étang fut réhabilité à proximité des sources.

En 1980 intervint le remembrement de la commune de Courcelles-en-Montagne. A cette époque, la zone des sources de la Suize présente un aspect contrasté, avec :

- des parties mises en culture, d'étendue assez grande (surtout à l'est du vallon)
- des parcelles ayant fait l'objet de boisement (plantations âgées de quelques dizaines d'années)
- des parcelles dont l'abandon plus ou moins récent est trahi par le stade de développement du boisement spontané : genévriers et pins épars, ou stade plus évolué marqué par un taillis dense

L'intérêt de ce patrimoine naturel est mentionné à diverses reprises par la PQPN (Personne qualifiée pour la protection de la nature) nommée à Courcelles. Rappelons que le site était déjà répertorié dans le Préinventaire des Richesses Naturelles de France (1971). A la suite du remembrement les résultats sont favorables à la conservation des pelouses des sources de la Suize. La comparaison permet de juger de l'ampleur du travail accompli : là où existaient plusieurs dizaines de parcelles de superficie parfois très réduite, il n'y a plus que quelques parcelles de grande étendue (du moins pour la partie remembrée).

Le principal propriétaire de la zone est la commune de Courcelles-en-Montagne qui a accepté d'agrandir ses propriétés dans ce secteur, opération rendue possible par le regroupement de ses apports et la volonté de contribuer ainsi à la préservation de ce patrimoine naturel. » (ROYER J.M., 1987).

Voir aussi la partie B.II.1.e

4 – Vocations et usages actuels du site

Carte n°6 : Localisation des usages

a – Exploitation forestière

Acteur(s) concerné(s) : Communes, SIGFREL (Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Région de l'Etoile de Langres), SIGFRA (Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Région d'Auberive), ONF

Contexte : Les différents cas de figure en terme de gestion forestière sur le site sont (voir carte des parcelles forestières) :

- Parcelles 3414, 3415, 3416 : Forêt Communale de Voisines gérée par le SIGFRA (Aménagement 2003-2017)
- Parcelles 650, 651, 652 : Forêt Communale de Courcelles gérée par le SIGFREL (Aménagement 2009-2023)
- Parcelle HSF1 : Forêt Communale de Courcelles gérée en direct par la commune (pas d'Aménagement forestier)
- Parcelles 721, 722, 723 : Forêt Domaniale d'Auberive (Aménagement arrivé à échéance le 31 décembre 2008)

C'est l'Office National des Forêts qui est chargé de la mise en œuvre de la gestion de ces forêts : Unité Territoriale 9 (Langres) pour la FC de Courcelles, et Unité Territoriale 10 (Auberive) pour la FC de Voisines et la Forêt Domaniale.

Les opérations prévues sur la Forêt Communale de Courcelles sont des éclaircies dans les résineux (une en 2009, l'autre environ 15 ans après) pour favoriser la régénération naturelle. Une rencontre a eu lieu avec l'agent forestier concernant l'éclaircie de 2009 pour signaler les habitats sensibles, et notamment prévoir les places de dépôts afin d'éviter la dégradation des stations à Héliantheme blanchâtre et H. des Apennins.

Les parcelles forestières de la Forêt communale de Voisines sont des plantations d'épicéas. L'objectif, à terme, est également de favoriser la régénération naturelle.

Concernant la Forêt Domaniale, le renouvellement de l'Aménagement est en attente en raison du projet de Parc National à l'étude sur la zone.

Influence sur les habitats et les espèces de la Directive :

La gestion forestière prévue sur le secteur, en favorisant le retour à la forêt feuillue, est plutôt favorable aux habitats et espèces de la Directive. Cependant, une attention particulière doit être portée aux habitats de marais et de pelouses inclus dans les parcelles forestières. Les exploitations devront tenir compte de ses habitats fragiles, et une réflexion doit être menée sur le devenir de certaines pelouses qui ont été plantées avec des résineux. De même, une réflexion devra être engagée sur la restauration de certains espaces (pelouses et marais), notamment sur les secteurs qui ont été plantés en résineux et où les pelouses subsistent en « sous-bois ».

b – Loisirs

- Acteur(s) concerné(s) : Association « Loisirs Nature » (*Président : Eric Masselier, Langres*)
- Contexte : Une partie de la parcelle ZA 23 (2,29 ha) est louée par la commune de Courcelles-en-Montagne à l'association « Loisirs Nature ». Cette zone comprend l'étang et ses bordures, de la digue jusqu'aux sources. Ce sont les membres de cette association créée en 1974, qui ont réhabilité l'étang dès leur arrivée sur le site. Cet espace est utilisé comme zone de loisirs (pêche, promenade, détente). Des sentiers sont aménagés autour de l'étang et jusqu'aux sources, et un chalet a été construit sur le coteau à l'Est de l'étang. « Cette zone reste ouverte au public pour la promenade, à condition qu'il n'y ait ni cueillette, ni abandon de déchets » (*E. Masselier, comm. pers.*).
Le petit plan d'eau en amont a été créé pour mettre les poissons géniteurs lors de l'assec de l'étang principal. Mais un seul assec a été réalisé dans les années 80.
Les ragondins sont piégés à l'aide de piège à trappe.
- Influence sur les habitats et les espèces de la Directive : Actuellement, il y a peu d'influences, mais un point demande une attention particulière : des petits fossés ont été créés pour éviter l'engorgement en eau des sentiers au sud de l'étang principal. Il convient donc de s'assurer que ces fossés n'entraînent pas l'assèchement des zones relictuelles de marais en amont.

c – Gestion « conservatoire »

- Acteur(s) concerné(s) : Nature Haute-Marne, commune de Courcelles-en-Montagne
- Contexte : L'association Nature Haute-Marne intervient sur le site depuis 1982, date à laquelle elle loue la parcelle ZA 24 pour empêcher sa mise en culture, et en devient propriétaire en 1998 (grâce aux financements du Conseil Général). NHM est également locataire d'une partie de la parcelle communale ZA 23 (6,40 ha) depuis 1986.
En 1998, des travaux de girobroyage sont réalisés par l'ONF sur les parcelles ZA 23 et 24. Cette opération a été portée par la commune de Courcelles-en-Montagne grâce à une subvention du Conseil Régional. Avant ces travaux importants, divers travaux de débroussaillage ont été réalisés par des bénévoles de Nature Haute-Marne. En 2002, NHM organise un chantier de jeunes pour débroussailler une partie de la parcelle ZA 23.
- Influence sur les habitats et les espèces de la Directive : L'influence est positive puisque les actions de débroussaillage sont bénéfiques aux habitats de pelouses et aux espèces qui y sont liées.

d – Chasse

- Acteur(s) concerné(s) : Société de chasse de Courcelles « La St Hubert » (*Pdt : J. Caviezel*)
Dominique MAURICE, adjudicataire
Société de chasse de Voisines « La Cavana » (*Pdt : J.C. Robin*)

Contexte : L'ensemble du site est chassé, hormis la zone autour de l'étang louée par l'association Loisirs nature.

Société de chasse de Courcelles « La St Hubert »

Sur le site, cette société organise des battues au grand gibier sur les bois communaux et les pelouses. La chasse se déroule le jeudi.

Dominique MAURICE, adjudicataire

Il s'agit de chasse à l'approche, et de battues aux sangliers essentiellement. Il n'y a pas de jour de chasse défini. La zone louée se situe entre la digue de l'étang et le chemin d'exploitation de Chameroy.

Société de chasse de Voisines « La Cavana »

Pas d'information (à compléter)

Influence sur les habitats et les espèces de la Directive : L'activité de chasse n'a aucune influence sur les habitats et les espèces de la Directive « Habitats ».

e – Course automobile

Acteur(s) concerné(s) : ASA Langres (*contact : Philippe Bourgon*)

Contexte : Le Rallye Terre de Langres (événement annuel) passe régulièrement sur les chemins inclus dans le site (chemins d'exploitation de Rochetaillée, à l'ouest du site, et d'Auberive au sud).

Influence sur les habitats et les espèces de la Directive : Le Rallye en tant que tel n'a pas d'impact sur les habitats et les espèces remarquables du site. Toutefois, la restauration des chemins après la course de 2008 a engendré la dégradation de plusieurs stations d'Hélianthèmes (H. blanchâtre et H. des Apennins). La terre a, en effet, été poussée par la lame sur les bords de chemin, recouvrant les Hélianthèmes, espèces qui ne survivent que sur des zones décapées. Le responsable de l'ASA a été rencontré afin d'éviter que de nouvelles stations soient atteintes lors des prochains rallyes. Un essai de restauration des zones dégradées a également été entrepris par l'ASA.

f – Gestion de la rivière

Acteur(s) concerné(s) : Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de la Vallée de la Suize

Contexte : Le SIAH de la Vallée de la Suize, créé par arrêté préfectoral le 9 mars 1987, regroupe actuellement les communes suivantes : Villiers-sur-Suize, Leffonds, Crenay, Neuilly-sur-Suize, Brottes, Chaumont, Voisines et Faverolles. Il a pour vocation l'entretien régulier des rivières (gestion de la végétation des rives, des embâcles, des ouvrages...). Une étude globale visant à définir un programme de gestion opérationnel a été réalisé en 2007 par SOGREAH Consultants pour le compte du SIAH. A noter que, même si Courcelles ne fait pas partie du SIAH, l'étude a pris en compte ce territoire (présence des sources). Les actions préconisées sur le tronçon inclus dans le site Natura 2000 sont les suivantes :

- valorisation pédagogique du site, de type sentier de découverte (en lien avec l'opérateur Natura 2000)
- suivi de la digue de l'étang (pour éviter la rupture de l'ouvrage)
- restauration de la qualité physique de la Suize : restauration de la ripisylve, retalutage des berges rectifiées, aménagement divers pour restaurer le lit mineur... ; il est recommandé de faire ces opérations sur une zone test (en raison notamment des enjeux écologiques comme la présence d'écrevisses)
- suivi piscicole et suivi des écrevisses

Influence sur les habitats et les espèces de la Directive : Les opérations préconisées dans l'étude globale de la Suize sont en adéquation avec les objectifs Natura 2000, et seront donc bénéfiques aux habitats et aux espèces.

Remarque : Les Associations Foncières, propriétaires des chemins, peuvent également avoir un impact sur la pérennité des stations d'Hélianthèmes dans le cadre de la restauration des chemins. Information et sensibilisation sont nécessaires pour éviter la dégradation de ces espèces végétales.

5 – Synthèse des activités sur le site Natura 2000

Activité	Acteurs	Incidence
Exploitation forestière	Communes, SIGFRA, SIGFREL, ONF	+
Loisirs	Association « Loisirs nature »	0 à -
Gestion « conservatoire »	Nature Haute-Marne	+
Chasse	Sociétés communales de chasse, adjudicataire	0
Course automobile	ASA Langres	0 à -
Gestion rivière	SIAH Vallée de la Suize	+

Légende : 0 = pas d'incidence ; + = impact positif ; - = impact négatif

Globalement, les activités ayant lieu sur le site Natura 2000 n'ont pas d'impacts négatifs sur les habitats et les espèces de la Directive.

Une attention particulière doit néanmoins être portée concernant les aménagements réalisés par l'association « Loisirs nature » ; les fossés réalisés en amont de l'étang peuvent en effet altérer les habitats de bas-marais et moliniaies, milieux relictuels et en régression sur ce site. Compte-tenu de la volonté des membres de cette association de préserver cet espace, nul doute qu'après discussions, des solutions puissent être trouvées.

L'utilisation et l'entretien des chemins peuvent avoir, comme ça a été le cas en 2008, un impact non négligeable sur la préservation d'espèces patrimoniales comme l'Hélianthème blanchâtre et l'Hélianthème des Apennins. La restauration des chemins suivant l'exploitation forestière et le Rallye « Terre de Langres » devra tenir compte de cet enjeu. Les acteurs concernés ont été informés et se sont engagés à ne pas dégrader les zones accueillant ces espèces.

Les activités ayant trait à la gestion de l'espace – exploitation forestière, gestion « conservatoire » et gestion de la rivière – ont, à travers les objectifs fixés, des effets favorables sur les habitats et les espèces de la Directive : retour vers la forêt feuillue, maintien de l'ouverture des pelouses, restauration du cours d'eau en aval de l'étang... Toutefois, en matière de gestion forestière, une réflexion devra être engagée sur la restauration de certains espaces intraforestiers (pelouses et marais), notamment sur les secteurs qui ont été plantés en résineux et où les pelouses subsistent en « sous-bois ».

Site Natura 2000 n°5
"Pelouses des sources de la Suize
à Courcelles-en-Montagne" (52)

Usages

-  Parcelles bénéficiant du Régime Forestier
-  Zone louée par Loisirs nature
-  Zones gérées par Nature Haute-Marne
-  Périmètre Natura 2000



Echelle :

0 250 500 mètres



Source : Orthophotoplans 2001, IGN

Carte n°6



IV – SYNTHÈSE ET HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

L'enjeu majeur sur le site est la préservation, et l'amélioration de l'état de conservation, des habitats de pelouses sèches (pelouse mésoxérophile submontagnarde et pelouse mésoxérophile) et de marais (bas-marais et pelouse à molinie).

Ces milieux ont tendance à régresser et à s'appauvrir, comme le démontre la comparaison avec l'étude de la SSNAHM de 1987. Les plantations, et aujourd'hui l'essaimage de ces résineux, la dynamique naturelle, et les travaux de redressement et de creusement de la Suize en aval de l'étang sont les principales causes de cette dégradation.

L'enjeu est également important quant à la préservation d'espèces comme l'Ecrevisse à pieds blancs, le Damier de la succise, le Damier du frêne et l'Agrion de Mercure. Les damiers sont liés aux habitats de pelouses sèches et de marais (aux lisières de marais pour le Damier du frêne), ce qui accroît encore l'intérêt de préserver ces habitats de la Directive. La Suize, en tant qu'habitat d'espèces pour l'Ecrevisse, le Chabot, et potentiellement l'Agrion de Mercure (si restauration), est aussi un enjeu sur le site, mais probablement moins urgent.

Plus globalement, l'intérêt du site repose essentiellement sur les complexes de pelouses sèches (pelouses, fruticées et lisières) et les complexes de marais (bas-marais, moliniaies et habitats associés tels que mégaphorbiaies, magnocariçaias et lisières) qui accueillent la grande majorité des espèces d'intérêt patrimonial.

L'enjeu est moindre concernant les boisements du site et notamment la Hêtraie chênaie à Aspérule. A cela plusieurs raisons : cet habitat peu menacé est bien représenté dans la région et sa surface très faible (10 hectares) ne permet pas réellement d'avoir une action concrète sur la faune patrimoniale inféodée à ce type de milieu (territoire de chasse pour les chauves-souris).

Toutefois, ces boisements peuvent servir potentiellement de gîte à la Barbastelle et au Murin de Bechstein. Ceci justifie donc un niveau de priorité d'intervention moyen concernant cet habitat et les espèces susceptibles de gîter (le niveau de priorité est plus faible pour le Murin à oreilles échancrées car il n'utilise le site que comme territoire de chasse).

Tableaux synthétiques de la hiérarchisation des enjeux

Intitulé de l'habitat	Code N2000	Valeur patrimoniale	Etat de conservation	Degré de menace	Niveau de priorité *
Pelouse mésoxérophile submontagnarde calcicole	6210	★★★	☺	△△△	●●●
Pelouse mésoxérophile calcicole	6210	★★★	☺☺	△△	●●●
Pelouse mésophile calcicole	6210	★★	☺	△△△	●●
Bas-marais minéral calcicole	7230	★★★	☺☺	△△△	●●●
Pelouse à molinie calcicole	6410	★★★	☺☺	△△	●●●
Mégaphorbiaie collinéenne calcicole	6430	★★	☺☺	△	●
Végétation immergée de Charophytes	3140	★★	☺☺☺	△	●
Plan d'eau eutrophe à végétation enracinée	3150	★	☺☺	△	●
Hêtraie chênaie à Aspérule	9130	★★	☺☺	△	●●

Espèces	Code N2000	Valeur patrimoniale	Degré de menace	Niveau de priorité *
Barbastelle <i>(Barbastella barbastellus)</i>	1308	★★★	△	●●
Murin à oreilles échancrées <i>(Myotis emarginatus)</i>	1321	★★★	△	●
Murin de Bechstein <i>(Myotis bechsteinii)</i>	1323	★★★	△	●●
Chabot <i>(Cottus gobio)</i>	1163	★★	△	●
Ecrevisse à pieds blancs <i>(Austropotamobius pallipes)</i>	1092	★★★	△△	●●●
Vertigo moulinsiana	1016	★★★	△	●●
Damier de la succise <i>(Euphydryas aurinia)</i>	1065	★★★	△△	●●●
Damier du frêne <i>(Euphydryas maturna)</i>	1052	★★★	△△△	●●●
Agrion de Mercure <i>(Coenagrion mercuriale)</i>	1044	★★★	△△	●●●

* Le niveau de priorité est défini en fonction de la valeur patrimoniale, de l'état de conservation et du degré de menace.

Légende :

Valeur patrimoniale : Très forte (★★★), Forte (★★), Moyenne (★)

Etat de conservation : Bon (☺☺☺), Altéré (☺☺), Dégradé (☺)

Degré de vulnérabilité : Fort (△△△), Moyen (△△), Faible (△)

Niveau de priorité : Fort (●●●), Moyen (●●), Faible (●)

C – DEFINITION DES OBJECTIFS ET ACTIONS DE GESTION

Les objectifs de conservation à long terme visent à maintenir ou restaurer les habitats, habitats d'espèces et populations dans un état jugé favorable.

Les objectifs opérationnels prennent en compte les facteurs contraignants afin d'atteindre les objectifs à long terme (objectifs idéaux). Ces objectifs sont valables sur la période de validité du plan de gestion.

Les objectifs opérationnels sont déclinés en un certain nombre d'opérations définies d'après la nomenclature utilisée pour les plans de gestion des Réserves Naturelles (RNF, ATEN, 2006) :

- TU : Travaux uniques, équipements
- TE : Travaux d'entretien, maintenance
- SE : Suivis, études, inventaires
- RE : Recherche
- PI : Pédagogie, informations, animations, éditions
- PO : Police de la nature
- AD : Gestion administrative

Objectif à long terme

1. MAINTENIR ET FAVORISER LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Au vu des enjeux de conservation des habitats et des espèces, 4 grandes unités de gestion peuvent être distinguées :

- les habitats de pelouses sèches (habitats et habitats d'espèces)
- les habitats de marais (habitats et habitats d'espèces)
- les habitats forestiers (habitats et habitats d'espèces)
- le ruisseau (habitat d'espèces)

Objectif opérationnel

1.1. Maintenir ou restaurer les habitats de pelouses sèches et améliorer l'état de conservation

Unité(s) de gestion concernée(s) : pelouses sèches

Facteur(s) influençant l'état de conservation et justifiant cet objectif opérationnel :

- Dynamique naturelle (colonisation par les herbacées sociales, les arbustes et les arbres)

Intitulé de l'habitat	Code N2000	Objectifs de surface		Objectifs d'état de conservation	
		Etat actuel	Etat idéal *	Etat actuel	Etat idéal
Pelouse mésoxérophile submontagnarde calcicole	6210	0,33 ha	↗	Dégradé	↗
Pelouse mésoxérophile calcicole	6210	13,27 ha	↗	Altéré	↗
Pelouse mésophile calcicole	6210	0,15 ha	↗	Dégradé	↗

* L'augmentation des surfaces de pelouses est possible par une gestion des pelouses ourlets et l'exploitation des résineux sur certains secteurs où les pelouses sont encore présentes sous les arbres.

Action TU 1

Réouverture des pelouses par coupe de la fruticée et des résineux

Action TE 1

Entretien des pelouses par pâturage ou entretien mécanique

Action PI 1

Incitation des propriétaires et/ou gestionnaires à mener des pratiques adaptées à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel

1.2. Maintenir ou restaurer les habitats de marais et améliorer l'état de conservation

Unité(s) de gestion concernée(s) : marais

Facteur(s) influençant l'état de conservation et justifiant cet objectif opérationnel :

- Dynamique naturelle (colonisation par les herbacées sociales, les arbustes et les arbres)
- Travaux hydrauliques antérieures (redressement et creusement du cours d'eau)

Intitulé de l'habitat	Code N2000	Objectifs de surface		Objectifs d'état de conservation	
		Etat actuel	Etat idéal *	Etat actuel	Etat idéal
Bas-marais minéral calcicole	7230	0,56 ha	=	Altéré	↗
Pelouse à molinie calcicole	6410	0,95 ha	=	Altéré	↗
Mégaphorbiaie collinéenne calcicole	6430	0,16 ha	=	Altéré	↗

Action TU 2

Réouverture du milieu par coupe des résineux

Action PI 1

Incitation des propriétaires et/ou gestionnaires à mener des pratiques adaptées à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Remarques :

- Les actions préconisées sur le ruisseau devraient avoir, à plus ou moins long terme, des effets positifs sur les habitats de marais.
- Les habitats de marais présents en amont de l'étang devront faire l'objet d'un état des lieux et d'un suivi plus fin afin d'évaluer les effets des fossés creusés par l'association « Loisirs Nature », et d'envisager éventuellement des actions de gestion.

Objectif opérationnel

1.3. Maintenir les habitats forestiers et améliorer l'état de conservation

Unité(s) de gestion concernée(s) : forêt

Facteur(s) influençant l'état de conservation et justifiant cet objectif opérationnel :

- Exploitation forestière

Intitulé de l'habitat	Code N2000	Objectifs de surface		Objectifs d'état de conservation	
		Etat actuel	Etat idéal *	Etat actuel	Etat idéal
Hêtraie chênaie à Aspérule	9130	9,92 ha	↗	Altéré	↗

* L'augmentation de la surface est possible par l'évolution des peuplements résineux vers la forêt feuillue.

Action TE 2

Exploitation forestière favorisant la régénération naturelle de feuillus et tendant vers la futaie irrégulière

Action PI 1

Incitation des propriétaires et/ou gestionnaires à mener des pratiques adaptées à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel

1.4. Améliorer la qualité physique du ruisseau pour créer des conditions d'accueil favorables aux espèces d'intérêt communautaire

Unité(s) de gestion concernée(s) : ruisseau

Facteur(s) influençant l'état de conservation et justifiant cet objectif opérationnel :

- Travaux hydrauliques antérieures (redressement et creusement du cours d'eau)
- Plantations de résineux en bordure du ruisseau

Action TU 3

Restauration de la ripisylve par coupe des résineux

Action TU 4

Restauration du lit mineur du cours d'eau (expérimentation)

Action PI 1

Incitation des propriétaires et/ou gestionnaires à mener des pratiques adaptées à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectif à long terme

2. SUIVRE L'EVOLUTION DES HABITATS ET DES ESPECES

Le suivi de l'évolution des habitats et des espèces, en terme de surface, d'effectifs et d'état de conservation, est indispensable pour évaluer si les objectifs de conservation sont atteints, et évaluer notamment les effets de la gestion mise en œuvre.

Objectif opérationnel

2.1. Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces

Unité(s) de gestion concernée(s) : tous les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Facteur(s) justifiant cet objectif opérationnel :

- Activités humaines et mise en œuvre d'opérations de gestion ayant une influence sur l'état de conservation et la surface des habitats
- Evolution naturelle des habitats

Action SE 1

Suivi de la surface et des indicateurs de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Action SE 2

Suivi de la qualité de l'eau de l'étang et du ruisseau

Objectif opérationnel

2.2. Suivre l'évolution des espèces d'intérêt communautaire

Unité(s) de gestion concernée(s) : tous les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

Facteur(s) justifiant cet objectif opérationnel :

- Activités humaines et mise en œuvre d'opérations de gestion ayant une influence sur les populations d'espèces et leurs habitats.

Action SE 3

Suivi de l'activité de chasse des chauves-souris

Action SE 4

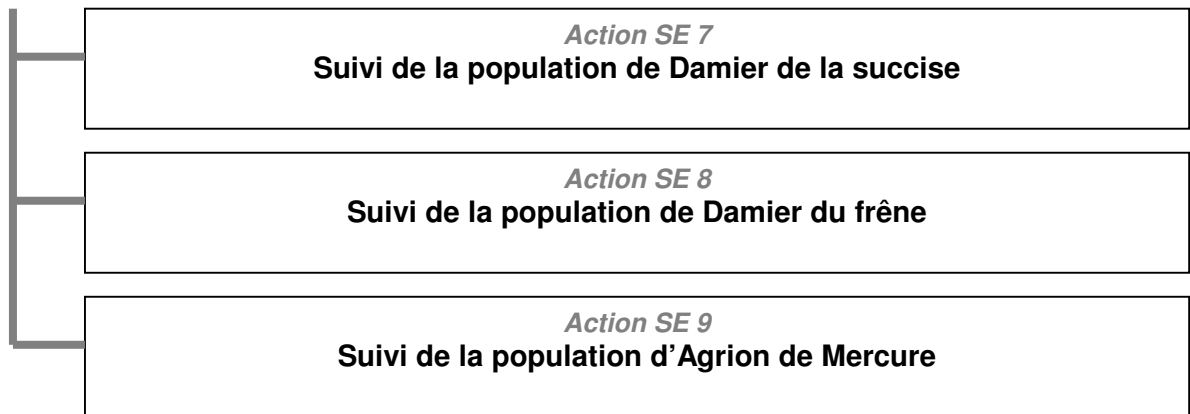
Suivi de la population de Chabot

Action SE 5

Suivi de la population d'Ecrevisse à pieds blancs

Action SE 6

Suivi de la population de *Vertigo moulinsiana*



Objectif à long terme

3. INTEGRER LA CONSERVATION DU SITE DANS LE CONTEXTE LOCAL

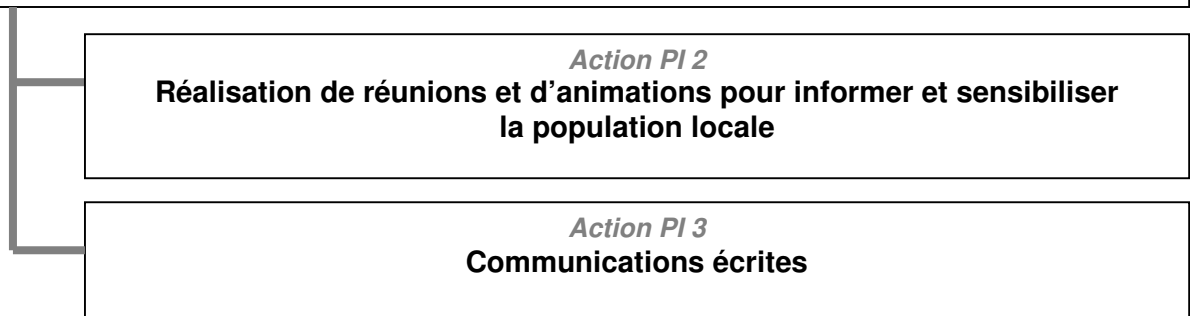
Cet objectif constitue une voie complémentaire et indissociable de la conservation des habitats et des espèces sur le site. La protection passe par la sensibilisation de la population et des acteurs locaux.

Objectif opérationnel

3.1. Informer et sensibiliser la population et les acteurs locaux

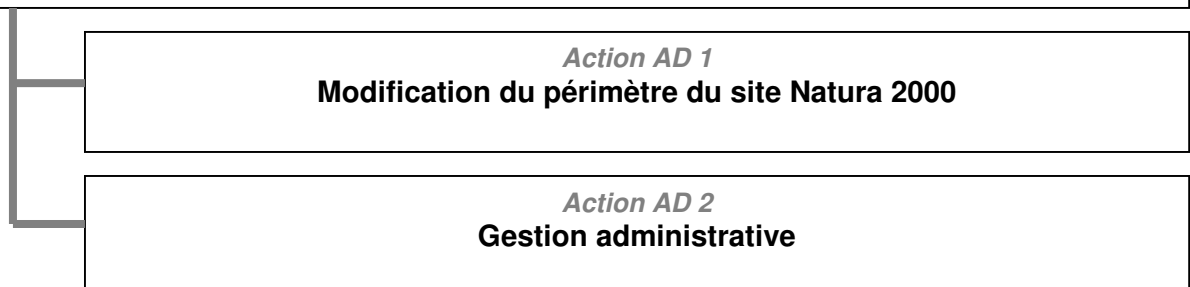
Facteur(s) justifiant cet objectif opérationnel :

- Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l’intérêt de préserver le site



GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Il s’agit des actions administratives nécessaire à la mise en œuvre du Document d’Objectifs.



D – PROGRAMME D’ACTIONS

Le programme d’actions détaille le contenu des actions proposées dans la partie C : description des actions, recommandations et protocoles, calendrier prévisionnel, estimation financière et outils financiers mobilisables... Des priorités sont également données en fonction des enjeux de préservation des habitats et des espèces, et de l’urgence à intervenir, mais également en fonction de l’importance d’une action pour la mise en œuvre et l’évaluation des actions du DOCOB (suivis, gestion administrative).

I – OUTILS FINANCIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE

Trois outils financiers permettent de mettre en œuvre les actions du DOCOB : le Contrat Natura 2000, la Charte Natura 2000 et l’animation générale du site.

Pour bénéficier de ces aides financières, la parcelle concernée doit être incluse, même partiellement, dans le site Natura 2000.

Les contrats seront passés avec les mesures régionales en vigueur au moment de la signature (mesures 323.A, 323.B et 227 du DRDR).

1 – Animation générale du site

Les prestations d’animation et de suivi sont définies par un cahier des charges général élaboré par la DREAL. Si une collectivité territoriale est maître d’ouvrage pour la mise en œuvre d’un DOCOB, ces prestations peuvent être aidées dans le cadre de la mesure 323.A du DRDR (Document régional pour le Développement Rural).

Le maître d’ouvrage pourra sous-traiter ces prestations à une structure qui sera chargée de mettre en œuvre les missions d’animation et de suivi.

La structure animatrice du DOCOB aura, entre autre, pour mission d’aider les propriétaires du site à monter techniquement et administrativement les projets des contrats et chartes Natura 2000.

2 – Contrat Natura 2000

Les opérations spécifiques engendrant un surcoût ou une dépense spécifique (débroussaillage, curage de mare...) pourront faire l’objet d’un contrat Natura 2000. Les financements prennent en charge 100% des dépenses (justification sur devis et factures). Les cahiers des charges des contrats Natura 2000 ont été définis à l’échelle nationale (circulaire du 21 novembre 2007) et, pour les mesures forestières, au niveau régional (arrêté préfectoral du 15 octobre 2009).

Pour ces contrats, les financements relèvent de :

- la mesure 227 du DRDR fixé par arrêté préfectoral (précise les modalités de mise en œuvre) en ce qui concerne les mesures forestières ;
- la mesure 323.B du DRDR pour les mesures en milieux ouverts.

Annexe 9 : Cahiers des charges des contrats Natura 2000

3 – Charte Natura 2000

Cet outil permet à un propriétaire d’être exonéré de la Taxe sur le Foncier Non Bâti, et d’obtenir l’agrément de gestion durable (article 11 du Code Forestier), en contrepartie du respect sur 5 ans de bonnes pratiques sur sa parcelle (exemple : ne pas combler ou circuler avec des engins dans les mares, ne pas planter d’espèces forestières inadaptée à la région...). La charte est constituée d’engagements et de recommandations classées par grand type de milieux.

Annexe 10 : Cahier des charges de la charte Natura 2000

II – FICHES ACTIONS

Objectif : *Maintenir ou restaurer les habitats de pelouses sèches*

Priorité : ● ● ●

**Action
TU1**

Réouverture des pelouses par coupe de la fruticée et des résineux

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : Pelouse mésoxérophile submontagnarde (6210), pelouse mésoxérophile (6210), pelouse mésophile (6210)
Espèce(s) : Damier de la succise (1065)

Description de l'action

Il s'agit de réouvrir des secteurs de pelouse embroussaillés et des secteurs de pinèdes présentant une strate herbacée composée d'espèces de pelouse sèche. La priorité en terme de restauration concerne des secteurs envahis par les pins. Concernant la fruticée, il s'agira d'interventions localisées pour contrôler la progression des épines, et non de supprimer des zones de fruticée « établie ». L'entretien (pâturage, fauche ou débroussaillage ponctuel) devra être prévu afin de maintenir le milieu ouvert.

Remarque : Dans le cas de secteurs ne pouvant faire que difficilement l'objet d'un entretien (conditions de terrain ou coût par rapport à l'enjeu écologique), la pertinence d'une action de restauration devra être évaluée.

Surface potentielle d'intervention

Pelouse mésoxérophile submontagnarde sous pinède : 1,8 ha
Pelouse mésoxérophile sous pinède : 1,4 ha
Pelouse ourlet mésoxérophile sous pinède : 2,8 ha
Pelouses envahies par les pins : environ 1 ha
Pelouses envahies par la fruticée : environ 2,5 ha

Organisation générale / Protocole

Cette opération pourra être réalisée dans le cadre de l'exploitation forestière « courante » (pour une partie de l'exploitation des pins par exemple) ou par le biais de contrats Natura 2000 :

- mesure A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- mesure F22701 – Création ou rétablissement de clairières ou de landes

Clauses et recommandations techniques complémentaires :

- Réalisation des travaux entre le 16 août et le 28 février
- Exportation des rémanents en dehors des habitats d'intérêt communautaire
- Dans le cas de l'exploitation des pins, utilisation de techniques alternatives de débardage (débardage à cheval par exemple) si les conditions le nécessitent
- Maintien d'îlots de fruticée et d'arbres isolés pour la faune (oiseaux, reptiles...) et l'aspect paysager

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Prestataire privé / ONF / Propriétaire

Estimation financière

Sur devis (difficile à estimer compte-tenu de la diversité des cas de figure)

Objectif : Maintenir ou restaurer les habitats de pelouses sèches

Priorité : ● ● ●

**Action
TE1**

Entretien des pelouses par pâturage ou entretien mécanique

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : Pelouse mésoxérophile submontagnarde (6210), pelouse mésoxérophile (6210), pelouse mésophile (6210)
Espèce(s) : Damier de la succise (1065)

Description de l'action

Il s'agit de maintenir les pelouses ouvertes par pâturage ou entretien mécanique selon les cas. Alors que les grandes pelouses gérées par Nature Haute-Marne peuvent aisément faire l'objet d'un entretien par pâturage après pose de clôtures, l'entretien des autres secteurs devra faire l'objet d'une réflexion plus approfondie en fonction de la localisation, de la topographie et de la surface : pâturage avec parcs mobiles (à voir avec éleveur potentiel) ou entretien mécanique (fauche ou débroussaillage ponctuel).

Surface potentielle d'intervention

Pelouse mésoxérophile submontagnarde : 0,3 ha
Pelouse mésoxérophile et pelouse ourlet mésoxérophile : 14 ha
Pelouse mésophile et pelouse ourlet mésophile : 0,3 ha
Pelouses sous pinède après restauration : 6 ha

Organisation générale / Protocole

Cette opération pourra être réalisée par le biais de contrats Natura 2000 :

- mesure A32303P – Equipements pastoraux
- mesure A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts
- mesure A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- mesure A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Clauses et recommandations techniques complémentaires :

- Dans le cas d'entretien mécanique, réalisation des travaux entre le 15 septembre et le 28 février

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Eleveur local / Prestataire privé / Propriétaire

Estimation financière

Sur devis (difficile à estimer car variable en fonction des options de gestion choisies)

Objectif : Maintenir ou restaurer les habitats de marais

Priorité : ● ● ●

**Action
TU2**

Réouverture du milieu par coupe des résineux

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : Bas-marais minéral (7230), pelouse à Molinie (6410), mégaphorbiaie collinéenne (6430)

Espèce(s) : Vertigo moulinsiana (1016), Damier de la succise (1065), Damier du frêne (1052), Agrion de Mercure (1044)

Description de l'action

Il s'agit de réouvrir des secteurs de marais envahis par les résineux.

Une attention particulière devra être portée aux lisières de frênes et troènes, habitat indispensable à la survie du Damier du frêne.

Surface potentielle d'intervention

Entre 0,5 et 1 ha

Organisation générale / Protocole

Cette opération pourra être réalisée par le biais de contrats Natura 2000 :

- mesure A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- mesure F22701 – Création ou rétablissement de clairières ou de landes

Clauses et recommandations techniques complémentaires :

- **Maintien indispensable des lisières de frênes et de troènes en faveur du Damier du frêne**
- Réalisation des travaux entre le 16 août et le 28 février
- Exportation des rémanents en dehors des habitats d'intérêt communautaire
- Utilisation de techniques alternatives de débardage (débardage à cheval par exemple) si les conditions le nécessitent

Remarque : Il serait judicieux de mener cette opération en même temps que l'action TU3 « Restauration de la ripisylve par coupe des résineux ».

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Prestataire privé / Propriétaire

Estimation financière

Sur devis (difficile à estimer compte-tenu des conditions d'intervention ; pas de référence régionale sur ce type de milieu)

Objectif : Maintenir les habitats forestiers

Priorité : ● ●

Action TE2 Exploitation forestière favorisant la régénération naturelle de feuillus et tendant vers la futaie irrégulière

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : Hêtraie chênaie à Aspérule (9130)

Espèce(s) : Barbastelle (1308), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323), Damier du frêne (1052)

Description de l'action

Il s'agit de favoriser le retour des feuillus par régénération naturelle au sein des peuplements résineux du site, et de mener une gestion forestière permettant le mélange en terme d'essences, de structure et de classes d'âge. L'amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers dépendra alors du degré de maturité de ces peuplements actuellement pionniers pour la majorité.
Le maintien d'arbres dépérissant ou morts est préconisé pour l'accueil d'espèces comme les chauves-souris.

Surface potentielle d'intervention

Hêtraie chênaie à Aspérule : 9,9 ha

Pinèdes à faire évoluer vers la forêt feuillue : 54,6 ha

Organisation générale / Protocole

Cette action sera réalisée dans le cadre de la gestion forestière « courante » mise en œuvre par l'Office National des Forêts pour le compte de la commune de Courcelles-en-Montagne et des syndicats de gestion forestière (SIGFRA et SIGFREL). A noter que les différents aménagements forestiers prévoient d'ores et déjà de favoriser la régénération naturelle.

Les propriétaires et gestionnaires pourront s'engager à travers la Charte Natura 2000.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Office National des Forêts / Propriétaires

Estimation financière

- (réalisé dans le cadre de la gestion forestière « courante »)

Objectif : Améliorer la qualité physique du ruisseau

Priorité : ● ● ●

**Action
TU3**

Restauration de la ripisylve par coupe des résineux

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : -

Espèce(s) : Chabot (1163), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Damier du frêne (1052), Agrion de Mercure (1044)

Description de l'action

Il s'agit de couper les résineux bordant la Suize entre l'étang et le chemin de Chameroy afin de permettre la réinstallation d'une ripisylve (régénération naturelle).

Remarque : Cette action est préconisée dans l'étude portée par le SIAH de la Vallée de la Suize (SOGREAH, 2007).

Surface potentielle d'intervention

400 mètres linéaires (ruisseau entre l'étang et le chemin d'exploitation dit de « Chameroy »)

Organisation générale / Protocole

Cette opération pourra être réalisée par le biais d'un contrat Natura 2000 :

- mesure F22706 – Chantier de restauration des ripisylves et de la végétation des berges

Clauses et recommandations techniques complémentaires :

- Réalisation des travaux entre le 16 août et le 28 février
- Exportation des rémanents en dehors des habitats d'intérêt communautaire
- Utilisation de techniques alternatives de débardage (débardage à cheval par exemple) si les conditions le nécessitent

Pour ces travaux, il sera indispensable d'associer en amont l'ONEMA et la Fédération Départementale de Pêche, ainsi que le SATER (Service d'assistance technique à l'exploitation des rivières du Conseil Général de Haute-Marne) qui suit la mise en œuvre de l'étude portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de la Vallée de la Suize.

Remarque : Il serait judicieux de mener cette opération en même temps que l'action TU2 « Réouverture du milieu par coupe des arbustes et des résineux ».

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Office National des Forêts / Prestataire privé / Propriétaire

Estimation financière

Environ 30 € /ml soit 400 ml x 30 € = 12 000 €

Cette estimation est établie à partir de l'étude portée par le SIAH de la Vallée de la Suize (SOGREAH, 2007).

Objectif : Améliorer la qualité physique du ruisseau

Priorité : ● ●

**Action
TU4**

Restauration du lit mineur du cours d'eau (expérimentation)

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : -

Espèce(s) : Chabot (1163), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Damier du frêne (1052), Agrion de Mercure (1044)

Description de l'action

Il s'agit d'une action expérimentale visant à améliorer, par des techniques de génie biologique, la qualité physique de la Suize qui a été redressée et recreusée sur ce secteur. Ces travaux pouvant avoir un impact sur des espèces sensibles comme l'Ecrevisse à pieds blancs, ils ne devront être réalisés, dans un premier temps, que sur une zone « test » de 200 ml. Ces travaux consisteraient à mettre en place des aménagements légers pour modifier et diversifier les écoulements : déflecteurs, seuils en bois. Le reste du linéaire sera laissé en libre évolution.

Remarque : Cette action est préconisée dans l'étude portée par le SIAH de la Vallée de la Suize (SOGREAH, 2007). Voir cette étude pour plus de détails.

Surface potentielle d'intervention

200 mètres linéaires

Organisation générale / Protocole

Aucun contrat Natura 2000 n'existe aujourd'hui pour ce type d'action en milieu forestier (à part peut-être la mesure F22713 – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats – mais très lourde à mettre en œuvre). Par contre, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pourra être sollicitée pour le financement de ces travaux.

Pour ces travaux, il sera indispensable d'associer en amont l'ONEMA et la Fédération Départementale de Pêche, ainsi que le SATER (Service d'assistance technique à l'exploitation des rivières du Conseil Général de Haute-Marne) qui suit la mise en œuvre de l'étude portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de la Vallée de la Suize.

Avant toute intervention, un suivi des populations piscicoles et astacicoles est indispensable afin d'établir l'état des populations (à prévoir dans le cadre des actions SE3 et SE4).

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Prestataire privé / Propriétaire

Estimation financière

Environ 12 000 €

Cette estimation est établie à partir de l'étude portée par le SIAH de la Vallée de la Suize (SOGREAH, 2007).

Objectif : Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces **Priorité : ●●●**

**Action
SE1**

Suivi de la surface et des indicateurs de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : Tous les habitats d'intérêt communautaire

Espèce(s) : -

Description de l'action

L'objectif en terme de conservation d'un habitat est l'état de conservation favorable. L'état de conservation est lié à toute une série d'indicateurs qui peuvent être quantifiés ou qualifiés, et qui fluctuent au cours du temps. L'enjeu est donc d'évaluer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, régulièrement dans le temps, afin, notamment, d'évaluer les effets des actions mises en œuvre dans le DOCOB (objectifs atteints ou non).

Surface potentielle d'intervention

-

Organisation générale / Protocole

Pour chaque habitat, l'état de conservation sera défini en fonction de l'indicateur qui obtient la plus mauvaise évaluation. En fonction des habitats, les indicateurs sont : la diversité floristique (indice de diversité), le recouvrement de la strate herbacée, le taux d'emboisement, le niveau trophique, le surpâturage... Ces indicateurs sont renseignés principalement par des relevés phytosociologiques.

En plus de ces relevés, la cartographie des habitats sera réactualisée afin de mettre en évidence d'éventuelles modifications des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire.

Outre le suivi global des habitats à réaliser en fin de la deuxième période triennale d'animation du DOCOB, des suivis intermédiaires pourront être mis en place sur les habitats faisant l'objet d'actions de restauration et d'entretien, ou subissant les effets d'activités humaines (cas du marais en amont de l'étang et de l'effet possible des fossés). Un état des lieux plus précis que celui réalisé dans le cadre du DOCOB, devra être réalisé avant tous travaux afin de pouvoir en évaluer les effets.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne / Autre association naturaliste / Bureau d'études

Estimation financière

Années n+1 à n+4 (pour le suivi des secteurs faisant l'objet d'opérations de gestion : état des lieux avant travaux puis suivi des effets) : 3 jours par an soit 12 j. x 420 € = 5 040 €

Année n+5 (pour évaluation globale) : 12 jours x 420 € = 5 040 €

Estimation sur la base des coûts du CPNCA en 2010.

Objectif : Suivre l'évolution des habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces **Priorité : ● ●**

**Action
SE2**

Suivi de la qualité de l'eau de l'étang et du ruisseau

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : Végétation immergée à Charophytes (3140), plan d'eau eutrophe à végétation enracinée (3150)

Espèce(s) : Chabot (1163), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Agrion de Mercure (1044)

Description de l'action

La qualité de l'eau du ruisseau et de l'étang jouant un rôle dans la préservation des habitats de végétation aquatique, et d'espèces telles que l'Ecrevisse à pieds blancs, le Chabot et l'Agrion de Mercure, il paraît utile de suivre la qualité de l'eau sur le site Natura 2000.

Surface potentielle d'intervention

-

Organisation générale / Protocole

Pour définir le protocole de ce suivi, il sera indispensable d'associer en amont l'ONEMA et la Fédération Départementale de Pêche, ainsi que le SATER (Service d'assistance technique à l'exploitation des rivières du Conseil Général de Haute-Marne) qui suit la mise en œuvre de l'étude portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique (SIAH) de la Vallée de la Suize.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Bureau d'études spécialisé

Estimation financière

Sur devis

Objectif : Suivre l'évolution des espèces d'intérêt communautaire

Priorité : ● ●

**Action
SE3**

Suivi de l'activité de chasse des chauves-souris

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : -

Espèce(s) : Barbastelle (1308), Murin à oreilles échanquées (1321), Murin de Bechstein (1323)

Description de l'action

Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi des chauves-souris permettra d'évaluer l'évolution des populations, et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.

Surface potentielle d'intervention

-

Organisation générale / Protocole

La Barbastelle et le Murin de Bechstein sont susceptibles de se reproduire dans les habitats forestiers du site Natura 2000 (ces espèces utilisent comme gîte les arbres creux). Toutefois la recherche de gîtes est très difficile et coûteuse.

En partant de l'hypothèse que plus l'activité est importante (surtout en début de nuit), plus il y a de probabilité qu'il y ait présence d'arbres gîtes, le suivi des chauves-souris par écoute au détecteur d'ultrasons semble un bon compromis pour suivre l'évolution des populations. Ce suivi est à considérer comme une surveillance et permettra d'évaluer les effets de la gestion sur la présence des espèces de chauves-souris.

Protocole :

- Points d'écoute au détecteur d'ultrasons, d'une durée de 10 minutes (nombre de points à définir)
- 4 passages : en mai-juin (période de mise bas), et entre mi-juillet et mi-août (période d'émancipation des jeunes)

Un passage tous les 5 ans permettra de vérifier la présence, et la fréquence, des espèces de chauves-souris à l'échelle du site.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne / Autre association naturaliste / Bureau d'études

Estimation financière

6 jours x 420 € = 2 520 €

Estimation sur la base des coûts du CPNCA en 2010.

Objectif : Suivre l'évolution des espèces d'intérêt communautaire

Priorité : ● ●

**Action
SE4**

Suivi de la population de Chabot

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : -

Espèce(s) : Chabot (1163)

Description de l'action

Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi du Chabot permettra d'évaluer l'évolution des populations, et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.

Surface potentielle d'intervention

-

Organisation générale / Protocole

Le protocole sera définie par la Fédération Départementale de Pêche et/ou l'ONEMA, structures habituées à réaliser ce type de suivi.

Dans la cas de travaux sur le lit du cours d'eau, ce suivi devra être mise en place en préalable aux interventions sur le milieu.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Fédération Départementale de la Pêche / ONEMA

Estimation financière

2000 €

Cette estimation se base sur des prestations réalisées sur d'autres sites de Haute-Marne. C'est indicatif puisque que le coût dépendra du protocole proposé.

Objectif : Suivre l'évolution des espèces d'intérêt communautaire

Priorité : ● ● ●

**Action
SE5**

Suivi de la population d'Ecrevisse à pieds blancs

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : -

Espèce(s) : Ecrevisse à pieds blancs (1092)

Description de l'action

Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi de l'Ecrevisse à pieds blancs permettra d'évaluer l'évolution des populations, et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.

Surface potentielle d'intervention

-

Organisation générale / Protocole

Le protocole sera définie par la Fédération Départementale de Pêche et/ou l'ONEMA, structures habituées à réaliser ce type de suivi.

Dans la cas de travaux sur le lit du cours d'eau, ce suivi devra être mise en place en préalable aux interventions sur le milieu.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Fédération Départementale de la Pêche / ONEMA

Estimation financière

2000 €

Cette estimation se base sur des prestations réalisées sur d'autres sites de Haute-Marne. C'est indicatif puisque que le coût dépendra du protocole proposé.

Objectif : Suivre l'évolution des espèces d'intérêt communautaire

Priorité : ● ●

**Action
SE6**

Suivi de la population de *Vertigo moulinsiana*

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : -

Espèce(s) : *Vertigo moulinsiana* (1016)

Description de l'action

Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi de *Vertigo moulinsiana* permettra d'évaluer l'évolution des populations, et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.

Surface potentielle d'intervention

-

Organisation générale / Protocole

Le protocole reste à définir.

Remarque : Les données sur cette espèce sont issues d'une étude régionale réalisée, à la demande de la DREAL Champagne-Ardenne, par le CPIE des Collines Normandes. Les spécialistes des mollusques étant peu nombreux, il pourra s'avérer judicieux de se rapprocher de cet organisme pour la définition du protocole.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Bureau d'études / Association naturaliste

Estimation financière

1500 €

Cette estimation est indicative puisque que le coût dépendra du protocole proposé.

Objectif : Suivre l'évolution des espèces d'intérêt communautaire

Priorité : ● ● ●

**Action
SE7**

Suivi de la population de Damier de la succise

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : -

Espèce(s) : Damier de la succise (1065)

Description de l'action

Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi du Damier de la succise permettra d'évaluer l'évolution des populations, et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.

Surface potentielle d'intervention

-

Organisation générale / Protocole

Le Damier de la succise est susceptible de se reproduire sur l'ensemble des zones de marais (sur *Succisa pratensis*) et de pelouses sèches (sur *Scabiosa columbaria* et *Knautia arvensis*) du site Natura 2000. S'il est évident que l'espèce se reproduit sur le site, il est toutefois nécessaire d'affiner l'état des lieux pour envisager un suivi de l'espèce.

Protocole pour l'état des lieux (années n et n+1)

1° Localisation des sites et estimation des populations d'imagos :

- Cheminement aléatoire avec capture-identification-relâcher.
- Prospection sur l'ensemble des habitats favorables à l'espèce
- 4 passages : 1 par décade du 10 mai au 20 juin, avec 10 jours maximum entre chaque passage (c'est le pic d'abondance qui est recherché)
- Comptage du nombre d'individus observés

2° Localisation des plantes-hôtes et estimation des populations (seulement année n) :

- 1 passage en juillet pour localiser *Scabiosa columbaria* et *Knautia arvensis*
- 1 passage fin août pour localiser *Succisa pratensis*

3° Estimation du nombre de nids communautaires sur les plantes-hôtes :

- Lors du passage en juillet pour la localisation et estimation de l'abondance de *Scabiosa columbaria* et *Knautia arvensis*, repérage (et comptage si possible ou estimation du nombre) des nids communautaires sur ces plantes (NB : Il n'est pas certain que ces nids soient visibles à cette époque, donc à faire fin août si c'est le cas).
- Lors du passage fin août pour la localisation et estimation de l'abondance de *Succisa pratensis*, repérage (et comptage si possible ou estimation du nombre) des nids communautaires sur ces plantes.

Remarque : 2 années consécutives au minimum sont nécessaires pour évaluer l'état d'une population, les aléas météorologiques notamment pouvant faire varier fortement les effectifs.

Suivi sur la base de ce protocole à réaliser ensuite tous les 5 ans.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne / Autre association naturaliste / Bureau d'études

Estimation financière

Année n : 6 jours x 420 € = 2 520 €

Année n+1 : 4 jours x 420 € = 1 680 €

Estimation sur la base des coûts du CPNCA en 2010.

Objectif : Suivre l'évolution des espèces d'intérêt communautaire

Priorité : ● ● ●

**Action
SE8**

Suivi de la population de Damier du frêne

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : -

Espèce(s) : Damier du frêne (1052)

Description de l'action

Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi du Damier du frêne permettra d'évaluer l'évolution des populations, et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.

Surface potentielle d'intervention

-

Organisation générale / Protocole

Seul un individu de Damier du frêne a été observé lors de la réalisation du DOCOB. Il est nécessaire d'affiner l'état des lieux pour envisager un suivi de l'espèce. L'espèce est susceptible de se reproduire au niveau des lisières de frênes bordant les zones de marais. Une attention sera portée au niveau des zones arbustives à troène particulièrement appréciées par les imagos.

Protocole pour l'état des lieux (années n et n+1)

1° Localisation des sites et estimation des populations d'imagos :

- Cheminement aléatoire avec capture-identification-relâcher.
- Prospection sur l'ensemble des habitats favorables à l'espèce
- 3 passages entre le 5 et le 25 juin avec 10 jours maximum entre chaque passage (c'est le pic d'abondance qui est recherché)
- Comptage du nombre d'individus observés

2° Localisation et description des zones favorables à la reproduction de l'espèce (seulement année n)

Remarque : 2 années consécutives au minimum sont nécessaire pour évaluer l'état d'une population, les aléas météorologiques notamment pouvant faire varier fortement les effectifs.

Suivi sur la base de ce protocole à réaliser ensuite tous les 5 ans.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne / Autre association naturaliste / Bureau d'études

Estimation financière

Année n : 4 jours x 420 € = 1 680 €

Année n+1 : 3 jours x 420 € = 1 260 €

Estimation sur la base des coûts du CPNCA en 2010.

Objectif : Suivre l'évolution des espèces d'intérêt communautaire

Priorité : ● ● ●

**Action
SE9**

Suivi de la population d'Agrion de Mercure

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : -

Espèce(s) : Agrion de Mercure (1044)

Description de l'action

Réalisé périodiquement sur des bases similaires, le suivi de l'Agrion de Mercure permettra d'évaluer l'évolution des populations, et d'analyser notamment les effets des opérations de gestion mises en place sur le site.

Surface potentielle d'intervention

-

Organisation générale / Protocole

Un seul mâle d'Agrion de Mercure a été observé en 2008. Hormis une petite portion (< 20 mètres linéaires) de ruisseau bien ensoleillé en amont de l'étang principal où l'espèce a été observée, les habitats sont peu favorables sur le site (ruisseau sous couvert arbustif ou arboré).

Le suivi consistera à vérifier la présence de cette espèce sur ce secteur tous les 5 ans, et à compter le nombre de mâles. 2 passages (juin et juillet) seront réalisés.

Remarque : Dans le cas de travaux visant à restaurer la ripisylve en aval de l'étang, il se peut que le ruisseau devienne favorable à l'espèce. Un suivi devra alors être envisagé sur ce tronçon.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne / Autre association naturaliste / Bureau d'études

Estimation financière

1,5 jour x 420 € = 630 €

Estimation sur la base des coûts du CPNCA en 2010.

Objectif : Maintenir et favoriser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Priorité : ● ● ●

**Action
PI1**

Incitation des propriétaires et/ou gestionnaires à mener des pratiques adaptées à la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : Tous les habitats d'intérêt communautaire

Espèce(s) : Toutes les espèces d'intérêt communautaire

Description de l'action

Il s'agit d'actions d'animation orientées vers les propriétaires, gestionnaires et usagers du site pour leur proposer de s'engager dans la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, notamment à travers les contrats Natura 2000 ou la Charte Natura 2000.

Surface potentielle d'intervention

-

Organisation générale / Protocole

Cette action prendra la forme de rencontres individuelles (ou en groupes restreints) à l'initiative de l'animateur du site Natura 2000.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Animateur Natura 2000

Estimation financière

3 jours par an pendant les 3 premières années soit 9 jours x 420 € = 3 780 €
Estimation sur la base des coûts du CPNCA en 2010.

Objectif : Informer et sensibiliser la population et les acteurs locaux

Priorité : ● ●

**Action
PI2**

Réalisation de réunions et d'animations pour informer et sensibiliser la population locale

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : Tous les habitats d'intérêt communautaire

Espèce(s) : Toutes les espèces d'intérêt communautaire

Description de l'action

Il s'agit d'actions d'animation visant à informer et sensibiliser la population et les acteurs locaux sur la démarche Natura 2000, l'intérêt écologique du site, la mise en œuvre du Document d'Objectifs...

Surface potentielle d'intervention

-

Organisation générale / Protocole

Cette action pourra prendre la forme de réunions d'information en salle ou de sorties nature sur le terrain.

Remarque : Le site étant géré en partie par Nature Haute-Marne, il serait judicieux de se rapprocher de cette association pour la réalisation de sorties nature. Elle propose en effet chaque année un programme d'animations appelé « Balades Vertes ».

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Animateur Natura 2000

Estimation financière

1,5 jours par an soit 9 jours x 420 € = 3 780 €

Estimation sur la base des coûts du CPNCA en 2010.

Objectif : Informer et sensibiliser la population et les acteurs locaux

Priorité : ● ●

**Action
PI3**

Communications écrites

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : Tous les habitats d'intérêt communautaire

Espèce(s) : Toutes les espèces d'intérêt communautaire

Description de l'action

Il s'agit d'informer et de sensibiliser la population et les acteurs locaux par le biais d'un bulletin d'information ou d'articles dans la presse et les bulletins municipaux.

Surface potentielle d'intervention

-

Organisation générale / Protocole

2 bulletins d'information (6 pages A4 – 150 exemplaires) seront édités (1 par période triennale d'animation) et distribués aux habitants des communes concernées par le site et aux autres acteurs locaux.

Des articles dans la presse et les bulletins municipaux pourront être rédigés au coup par coup en fonction de l'actualité du site.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Animateur Natura 2000

Estimation financière

Coût par bulletin d'information : 1 500 €

Estimation sur la base des coûts du CPNCA en 2010.

Objectif : -

Priorité : ● ●

**Action
AD1**

Modification du périmètre du site Natura 2000

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : -

Espèce(s) : -

Description de l'action

Il s'agit de modifier le périmètre du site Natura 2000 pour exclure les zones de cultures incluses dans le périmètre initial et étendre le site pour inclure des habitats ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire situés à proximité (proposition du rédacteur du DOCOB suite aux inventaires de terrain) .

Surface potentielle d'intervention

-

Organisation générale / Protocole

Un nouveau périmètre est proposé dans le cadre de la rédaction du DOCOB. La concertation et les démarches administratives nécessaires à cette modification devront être menées par les services de l'Etat (DREAL et DDT) qui pourront s'appuyer sur l'animateur du site Natura 2000.

Voir proposition à l'annexe 11.

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Services de l'Etat / Animateur Natura 2000

Estimation financière

3 jours x 420 € = 1 260 €

Estimation sur la base des coûts du CPNCA en 2010.

Objectif : -

Priorité : ● ● ●

**Action
AD2**

Gestion administrative

Habitats / Espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitat(s) : -

Espèce(s) : -

Description de l'action

Il s'agit des actions liées à la gestion administrative qu'implique la mise en œuvre du DOCOB :

- programmation des actions
- bilans des actions
- organisation des réunions du comité de pilotage
- aide au montage des contrats Natura 2000
- ...

Surface potentielle d'intervention

-

Organisation générale / Protocole

Ces actions sont réalisées par l'animateur du site Natura 2000 en lien avec les services de l'Etat (DREAL et DDT).

Maître(s) d'œuvre potentiel(s)

Animateur Natura 2000

Estimation financière

5 jours par an (en moyenne) soit 30 jours x 420 € = 12 600 €
Estimation sur la base des coûts du CPNCA en 2010.

III – EVALUATION FINANCIERE ET PLANIFICATION

Tab. : Evaluation financière de la mise en œuvre du DOCOB sur 6 ans

Code	Actions	Priorité	Outil financier	Unité	Quantités	Prix unitaire (€ TTC)	Estimation des coûts sur 6 ans (€ TTC)	Commentaires
TU1	Réouverture des pelouses par coupe de la fruticée et des résineux	● ● ●	Contrat Natura 2000	ha	9,5 ha maximum	sur devis	sur devis	Action pouvant également être réalisée en partie dans le cadre de l'exploitation forestière "courante".
TE1	Entretien des pelouses par pâturage ou entretien mécanique	● ● ●	Contrat Natura 2000	ha	20,6 ha maximum	sur devis	sur devis	Difficile à estimer car variable en fonction des options choisies.
TU2	Réouverture du milieu par coupe des arbustes et des résineux	● ● ●	Contrat Natura 2000	ha	Entre 0,5 et 1 ha	sur devis	sur devis	Difficile à estimer car variable en fonction des options choisies.
TE2	Exploitation forestière favorisant la régénération naturelle de feuillus et tendant vers la futaie irrégulière	● ●	Charte Natura 2000	ha	64,5 ha	0 €	0 €	Action réalisée dans le cadre de l'exploitation forestière "courante".
TU3	Restauration de la ripisylve par coupe des résineux	● ● ●	Contrat Natura 2000	ml	400	30 €	12 000 €	Estimation d'après étude SIAH Vallée de la Suize (SOGREAH 2007).
TU4	Restauration du lit mineur du cours d'eau (expérimentation)	● ●	Financement spécifique	ml	200	60 €	12 000 €	Pas de contrat Natura 2000 existant pour cette action. Estimation d'après étude SIAH.
SE1	Suivi de la surface et des indicateurs de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	● ● ●	Animation du site	jour	24	420 €	10 080 €	Suivi sur secteurs faisant l'objet d'interventions, et suivi global en fin de période de validité du DOCOB
SE2	Suivi de la qualité de l'eau de l'étang et du ruisseau	● ●	Animation du site	jour	—	—	sur devis	Protocole à définir
SE3	Suivi de l'activité de chasse des chauves-souris	● ●	Animation du site	jour	6	420 €	2 520 €	1 fois tous les 5 ans
SE4	Suivi de la population de Chabot	● ●	Animation du site	jour	—	—	2 000 €	Estimation d'après études similaires (protocole à définir)

Code	Actions	Priorité	Outil financier	Unité	Quantités	Prix unitaire (€ TTC)	Estimation des coûts sur 6 ans (€ TTC)	Commentaires
SE5	Suivi de la population d'Ecrevisses à pieds blancs	● ● ●	Animation du site	jour	–	–	2 000 €	Estimation d'après études similaires (protocole à définir)
SE6	Suivi de la population de <i>Vertigo moulinsiana</i>	● ●	Animation du site	jour	–	–	1 500 €	Estimation (protocole à définir)
SE7	Suivi de la population de Damier de la succise	● ● ●	Animation du site	jour	10	420 €	4 200 €	Suivi sur 2 années consécutives
SE8	Suivi de la population de Damier du frêne	● ● ●	Animation du site	jour	7	420 €	2 940 €	Suivi sur 2 années consécutives
SE9	Suivi de la population d'Agrion de Mercure	● ● ●	Animation du site	jour	1,5	420 €	630 €	1 fois tous les 5 ans
PI1	Incitation des propriétaires et/ou gestionnaires à mener des pratiques adaptées à la préservation des habitats et des espèces	● ● ●	Animation du site	jour	9	420 €	3 780 €	Prévu pendant les 3 premières années, les acteurs étant peu nombreux
PI2	Réalisation de réunions et d'animations pour informer et sensibiliser la population locale	● ●	Animation du site	jour	9	420 €	3 780 €	
PI3	Communications écrites	● ●	Animation du site	bulletin	2	1 500 €	3 000 €	
AD1	Modification du périmètre du site Natura 2000	● ●	Animation du site	jour	3	420 €	1 260 €	
AD2	Gestion administrative	● ● ●	Animation du site	jour	30	420 €	12 600 €	Programme, bilans, réunions du comité de pilotage, aide au montage des contrats...
TOTAL (hors travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts)							74 290 €	

Tab. : Planification des actions et des coûts sur 6 ans

Code	Actions	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL
TU1	Réouverture des pelouses par coupe de la fruticée et des résineux	● ● ●		sur devis	sur devis				sur devis
TE1	Entretien des pelouses par pâturage ou entretien mécanique	● ● ●		sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis	sur devis
TU2	Réouverture du milieu par coupe des arbustes et des résineux	● ● ●			sur devis				sur devis
TE2	Exploitation forestière favorisant la régénération naturelle de feuillus et tendant vers la futaie irrégulière	● ●							0 €
TU3	Restauration de la ripisylve par coupe des résineux	● ● ●			12 000 €				12 000 €
TU4	Restauration du lit mineur du cours d'eau (expérimentation)	● ●				12 000 €			12 000 €
SE1	Suivi de la surface et des indicateurs de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	● ● ●		1 260 €	1 260 €	1 260 €	1 260 €	5 040 €	10 080 €
SE2	Suivi de la qualité de l'eau de l'étang et du ruisseau	● ●		sur devis					sur devis
SE3	Suivi de l'activité de chasse des chauves-souris	● ●				2 520 €			2 520 €
SE4	Suivi de la population de Chabot	● ●			2 000 €				2 000 €
SE5	Suivi de la population d'Ecrevisses à pieds blancs	● ● ●			2 000 €				2 000 €
SE6	Suivi de la population de <i>Vertigo moulinsiana</i>	● ●						1 500 €	1 500 €
SE7	Suivi de la population de Damier de la succise	● ● ●	2 520 €	1 680 €					4 200 €
SE8	Suivi de la population de Damier du frêne	● ● ●	1 680 €	1 260 €					2 940 €
SE9	Suivi de la population d'Agrion de Mercure	● ● ●				630 €			630 €
PI1	Incitation des propriétaires et/ou gestionnaires à mener des pratiques adaptées à la préservation des habitats et des espèces	● ● ●	1 260 €	1 260 €	1 260 €				3 780 €
PI2	Réalisation de réunions et d'animations pour informer et sensibiliser la population locale	● ●	630 €	630 €	630 €	630 €	630 €	630 €	3 780 €
PI3	Communications écrites	● ●			1 500 €			1 500 €	3 000 €
AD1	Modification du périmètre du site Natura 2000	● ●	1 260 €						1 260 €
AD2	Gestion administrative	● ● ●	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	2 100 €	12 600 €
TOTAL (hors travaux de restauration et d'entretien des milieux ouverts)			9 450 €	8 190 €	22 750 €	19 140 €	3 990 €	10 770 €	74 290 €

BIBLIOGRAPHIE

- AUBERT F., RAMEAU J.C., ROYER J.M.**, 1985 – *La Haute-Marne : géologie, pédologie, géographie physique, végétation* – Edition CDDP Haute-Marne, 61 p.
- COPPA G.**, 2000 – *Notes entomologiques* – Bull. de la SSNAHM, Tome XXV, Fasc. 13, 1^{er} trimestre 2000, pp. 331-333
- DIDIER B., GOUZE B., ROYER J.M.**, 1989 – *Les pelouses des sources de la Suize* – Bull. de la SSNAHM, Tome XXIII, Fasc. 7, 3^{ème} trimestre 1989, pp. 165-184
- DIREN Champagne-Ardenne** (coord.), 2004 – *Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats de la région Champagne-Ardenne (ORGFH)* – DIREN C-A, 164 p. + annexes
- HESNARD O.**, 2008 – *Vertigo moulinsiana et Vertigo angustior dans les marais du Plateau de Langres et le site de la Montagne de Reims* – CPIE des Collines Normandes, 84 p.
- MAIGROT J.L.**, 1987 – *Les pelouses des sources de la Suize dans leur contexte humain* – Bull. de la SSNAHM, Tome XXII, Fasc. 17, 1^{er} trimestre 1987, pp. 301-348
- ROYER J.M.**, 1987 – *Les pelouses des sources de la Suize (Haute-Marne)* – SSNAHM, DRAE Champagne-Ardenne, 32 p.
- SARDET E. & DEFAUT B.** (coord.), 2004 – *Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques* – Matériaux Orthoptériques et Entomocénologiques, 9, p. 125-137
- SOGREAH Consultants**, 2007 – *Etude globale pour la gestion de la Suize et de ses affluents* – SIAH de la Vallée de la Suize

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté de constitution du comité de pilotage local

Annexe 2 : Fiches des zonages du patrimoine naturel

Annexe 3 : Relevés phytosociologiques 2008

Annexe 4 : Etat de conservation des habitats naturels

Annexe 5 : Liste des espèces végétales observées sur le site

Annexe 6 : Localisation des espèces végétales patrimoniales

Annexe 7 : Liste des espèces animales observées sur le site

Annexe 8 : Etat du parcellaire (liste des parcelles et des propriétaires)

Annexe 9 : Cahier des charges pour la mise en œuvre d'un DOCOB Natura 2000

Annexe 10 : Cahiers des charges des contrats Natura 2000 (décret du 21/11/2007)

Annexe 11 : Cahier des charges de la charte Natura 2000

Annexe 12 : Proposition pour la modification du périmètre Natura 2000

Annexe 1

Arrêté de constitution du comité de pilotage local

Comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR2100250
Pelouses des Sources de la Suize
N° Régional : 5

n° 2146

Le Préfet de la Haute-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la Directive Européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 414-1 à L 414-7 et R 214-15 à R 214-37 ;

VU l'avis du Directeur Régional de l'Environnement de Champagne-Ardenne ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il est institué un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site NATURA 2000 n° FR 2100250 : Pelouses des Sources de la Suize.

Le document d'objectifs établi de manière concertée avec les membres du comité de pilotage local sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral.

Article 2 : Ce comité de pilotage est constitué comme suit :

Services et établissements publics de l'État :

- M. le Préfet de la Haute-Marne ou son représentant, président ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement de Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Délégué du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant ;
- M. le Directeur de l'Agence Haute-Marne de l'Office National des Forêts ou son représentant ;
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière ou son représentant ;
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne ou son représentant ;

Élus :

- M. les Conseiller Général du canton de Langres ;
- MM. les Maires des communes de Courcelles en Montagne et Voisines ou leur représentant ;
- M. le Président de la Communauté de Communes de l'Étoile de Langres ou son représentant ;

Organismes socio-professionnels et Associations :

- -M. le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- M. le Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant ;
- M. le Président de la Délégation Régionale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux ou son représentant ;
- M. le Président de Nature Haute-Marne ou son représentant ;
- Mme la Présidente de l'Association de la Propriété Foncière ou son représentant ;
- M. le Président du Syndicat Départemental des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs ou son représentant.
- M. le Président de la Fédération Haut-Marnaise pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique ou son représentant ;
- M. le Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président du Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme de la Haute-Marne ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ou son représentant ;
- M. le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs ou son représentant ;
- M. le Président de la Confédération Paysanne ou son représentant ;
- M. le Président de l'A.D.A.S.E.A. de la Haute-Marne ou son représentant ;


Article 3 : Le comité de pilotage pourra solliciter les services de tout autres experts reconnus pour leur compétence dans certains domaines scientifiques ou techniques.

Il veillera également à associer sous formes de groupe de travail toutes les autres personnes ayant un lien technique direct avec le site.

Article 4 – M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Marne et M. le Sous-Préfet de Langres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du comité de pilotage.

Chaumont, le 08 JUIL. 2004

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture P/I


Rodolphe POLYCARPE

Annexe 2

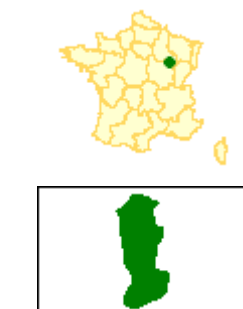
Fiches des zonages du patrimoine naturel



Fiche du site FR2100250:
PELOUSE DES SOURCES DE LA SUIZE A COURCELLES-EN-MONTAGNE

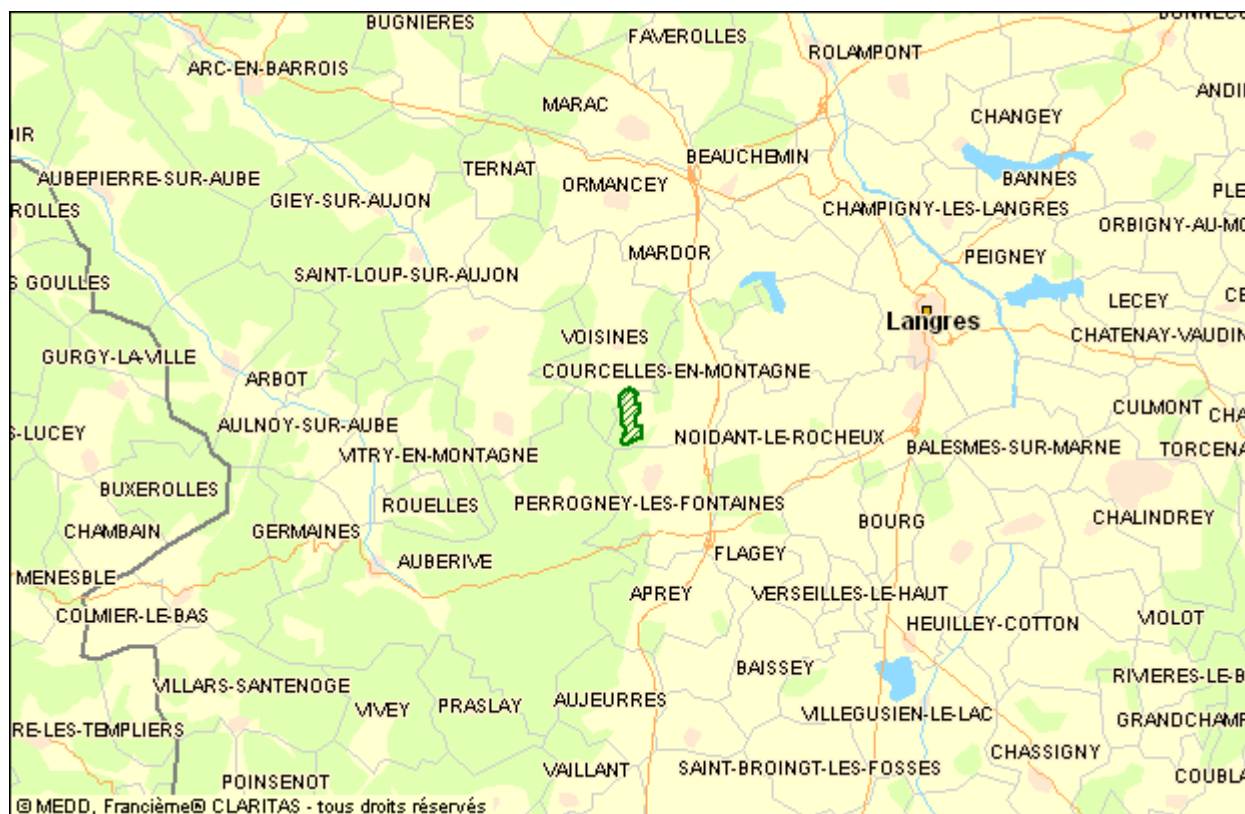


[accueil](#) > [patrimoine naturel](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [champagne-ardenne](#) > [haute-marne](#) > **site fr2100250**



Dimensions de la carte :

Largeur : **45 km**
 Hauteur : **29 km**



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des [restrictions d'utilisation](#).
 Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

Identification

Code : FR2100250
Appellation : PELOUSE DES SOURCES DE LA SUIZE A COURCELLES-EN-MONTAGNE
Date de compilation : 06/1995
Mise à jour : 05/1998
Historique : Date de proposition comme SIC : 03/1999

Localisation

Département : Haute-Marne
Superficie : 111 ha
Altitude minimale : 418 m
Altitude maximale : 454 m
Région biogéographique : Continentale

Description

Le site des sources de la Suize constitue un des pôles naturels majeurs du département de la Haute-Marne. A l'écart des agglomérations, il s'agissait jusqu'à la fin des années 1970, de vastes chaumes parcourus extensivement par des troupeaux. Depuis, une partie de la zone a été enrésinée, une autre remise en culture et le reste évolue naturellement vers la reforestation. C'est un complexe de type dynamique qui associe à la fois des pelouses rases, des zones plus embroussaillées, des zones boisées et un vallon avec étang et végétation hygrophile (marais tufeux).

Composition du site :

Pelouses sèches, Steppes	60 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	24 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	5 %
Forêts caducifoliées	5 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %

Types d'habitats présents

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables)*	50 %	C
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	20 %	C
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition	5 %	C
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	5 %	C
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davallianae</i>*	5 %	C
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyso-Sedion albi</i>*	1 %	C

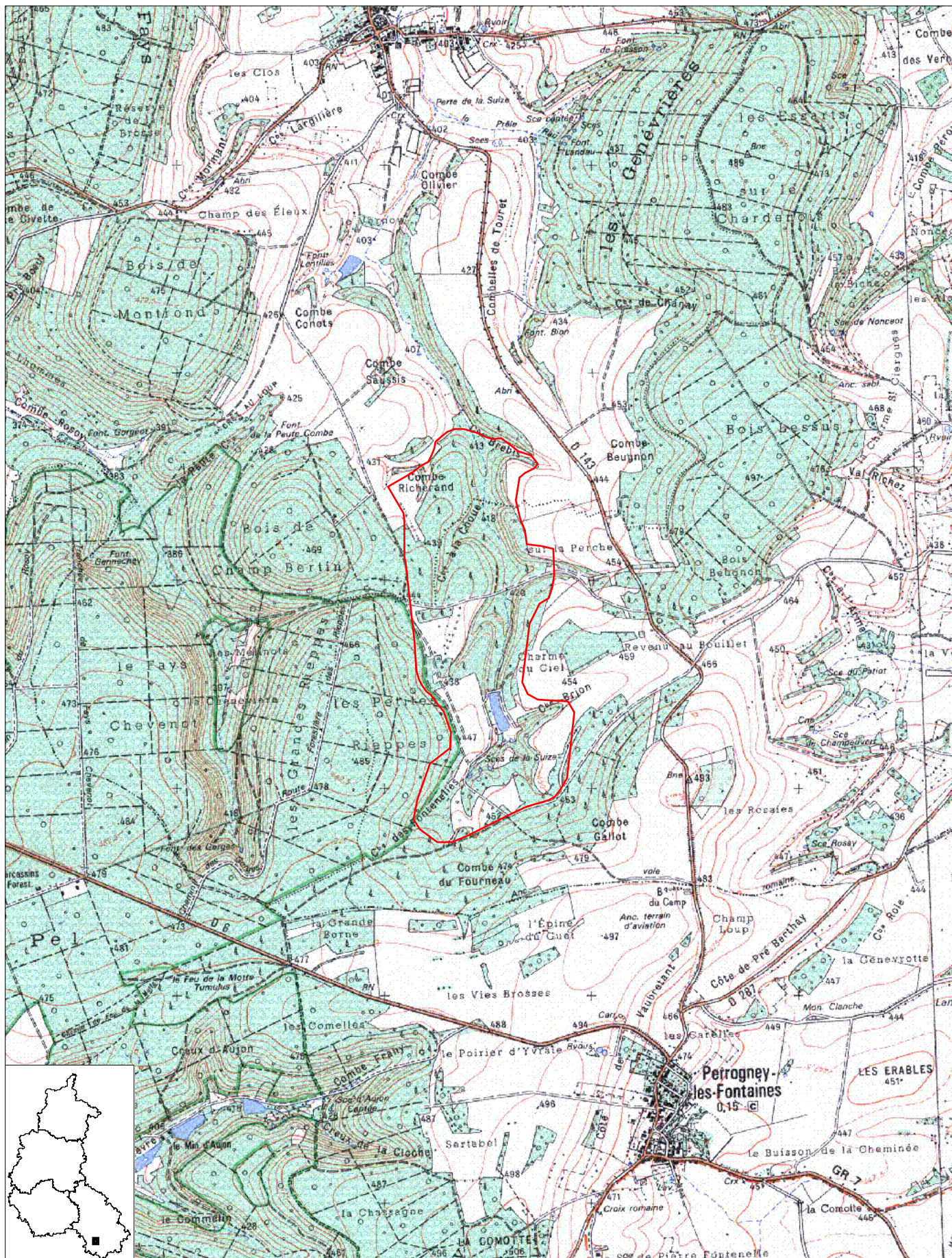
⁽¹⁾Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

***Habitats ou espèces prioritaires (en gras)** : habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. **Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 15 juin 2004.** Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)

PELOUSES DES SOURCES DE LA SUIZE À COURCELLES-EN-MONTAGNE



Surface (ha) : 111.44

Echelle : 1 cm pour 0.25 km

Données Juillet 2004

Planche 1 sur 1

N° de carte IGN : 3120 O

DIREN Champagne-Ardenne - Mai 2005

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

PELOUSES DES SOURCES DE LA SUIZE A COURCELLES-EN-MONTAGNE

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 00000005

N° SPN : 210000102

Type de zone : 1

Année de description : 1984

Superficie : 71,00 (ha)

Type de procédure : Correction complémentaire

Année de mise à jour : 1997

Altitude : 418 - 454 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

52147 COURCELLES-EN-MONTAGNE

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

3432	50	Pelouses calcicoles sub-atlantiques méso-xéroclines
3433	5	Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles
3731	2	Prairies à molinie sur calcaire et argile
542	2	Bas-marais alcalins
3411	1	Pelouses rupicoles basiphiles

b) Autres milieux :

3188	25	Fourrés de genévriers communs
426	5	Pinèdes de pins noirs
2213	5	Eaux dormantes eutrophes

c) Périphérie :

82	Cultures
426	Pinèdes de pins noirs
4113	Hêtraies neutrophiles à aspérule
4116	Hêtraies thermo-calcicoles

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

61	Plateau
54	Vallée
29	Source, résurgence
31	Etang

Commentaires :

b) Activités humaines :

02	Sylviculture
04	Pêche
05	Chasse
07	Tourisme et loisirs
19	Gestion conservatoire

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

N° rég. : 00000005 / N° SPN : 210000102

- 01 Propriété privée (personne physique)
- 30 Domaine communal

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 38 Arrêté Préfectoral de Biotope
- 22 Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 914 Envahissement d'une espèce ou d'un groupe
- 915 Fermeture du milieu
- 510 Coupes, abattages, arrachages et déboisements
- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 540 Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
- 610 Sports et loisirs de plein-air

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 22 Insectes
- 26 Oiseaux
- 25 Reptiles

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 63 Zone particulière d'alimentation
- 64 Zone particulière liée à la reproduction

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	1	3	2	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	6	34	4	0	0	62	0	103	0	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées	1	20	4	0				3					
Nb. sp. rares ou menacées	0	1	1			16		7					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : La délimitation est fonction des limites de la végétation "naturelle" la plus riche (pelouses, pinèdes et milieux associés).

Commentaire général :

Cette ZNIEFF contient l'une des dernières pelouses mésophiles de plateau de grande étendue de Haute-Marne, associée à des vallons, sources, bas-marais et étang.

Elle se range, par sa superficie (pelouse la plus vaste du sud du département) et par sa richesse floristique, parmi les quinze pelouses les plus intéressantes de la Haute-Marne. Elle abrite trois espèces protégées en Champagne-Ardenne, l'hélianthème blanchâtre, la renoncule à segments étroits et la violette rupestre. Tous les trois appartiennent à la liste rouge régionale des végétaux, de même que quatre autres espèces présentes sur le site. Il s'agit de la carline acaule, de l'hélianthème des Apennins et de deux orchidées, l'ophrys araignée et l'orchis brûlé (non revu récemment) des deux orchidées.

La faune est également bien représentée (insectes, reptiles, oiseaux). Dix espèces rares de libellules fréquentent le site (cordulégastre annelé, cordulégastre bidenté, aeshne printanière, gomphe vulgaire, libellule fauve, leste dryade, cordulie à taches jaunes, cordulie métallique, orthétrum brun et orthétrum bleuissant), ainsi que six espèces différentes de sauterelles et criquets faisant partie de la liste rouge régionale des Orthoptères (platycléis à taches blanches, oedipode bleu, decticelle à petites ailes, criquet ensanglanté, criquet des montagnes...). La mante religieuse et la petite cigale des montagnes s'y rencontrent également. La coronelle lisse, inscrite sur la liste rouge des reptiles de Champagne-Ardenne, peut s'y observer. Parmi les oiseaux nicheurs, on peut citer l'engoulevent d'Europe, inscrit sur la liste rouge régionale.

Cette zone typique et en bon état bénéficie de plusieurs protections (APB du 05/06/89, location par Nature Haute-Marne, site retenu dans le cadre de la Directive Habitats) avec une gestion en cours sur la partie louée et une gestion ONF sur la partie communale. Néanmoins une gestion énergique est nécessaire pour réhabiliter une grande partie des pelouses embroussaillées et envahies de pins.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210000110 PELOUSE DE PLATEAU DE LA VENDUE
- 210009515 MARAIS ET PELOUSES DE LA RACHE ET DU VAU A CHAMEROY
- 210000117 CLAIRIERES EN FORET D'ARC EN BARROIS
- 210009528 PELOUSES DE NOIDANT LE ROCHEUX

Sources / Informateurs

COPPA Gennaro - 1997
EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE (1984 - 1989)
MORGAN Françoise - 1996

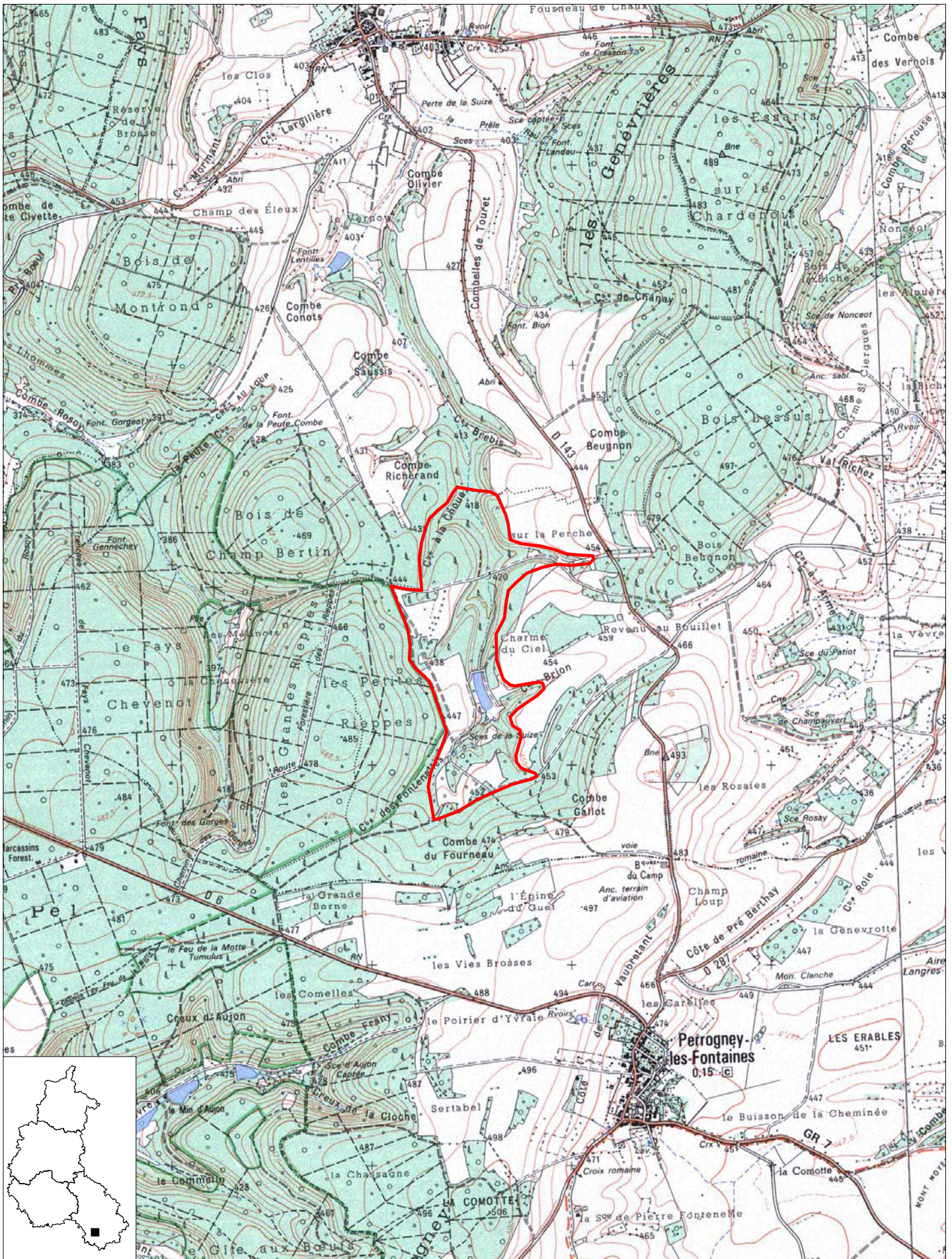
Sources / Bibliographies

DIDIER B., GOUZE B., ROYER J.M. - "Les pelouses des Sources de la Suisse". Bulletin de la S.S.N.A.H.M., 23/7 : 165-184 (1989)
MORGAN F. - "Les pelouses de Champagne méridionale : évolution spatiale, populations des espèces végétales et structuration de la strate herbacée". Université de Franche-Comté, 159 pages. (1997)
ROYER J.M. - "Essai de synthèse sur les groupements de pelouses, rochers, éboulis de Bourgogne et Champagne méridionale. Annales Scientifiques de l'Université de Besançon, Bota, série 3/13, 188 pages (1972)

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Ophrys sphegodes</i>	3432		A					
<i>Orchis ustulata</i>	3432		A					
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
<i>Carlina acaulis</i>	3432							
Dicotylédones G-P								
<i>Helianthemum apenninum</i>	3433		A					
<i>Helianthemum canum</i>	3433		A					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Ranunculus polyanthemoides</i>	3731		A					
<i>Viola rupestris</i>	3433		A					
Insectes								
Dictyoptères								
<i>Mantis religiosa</i>								
Hémiptères								
<i>Cicadetta montana</i>								
Odonates								
<i>Brachytron pratense</i>								
<i>Cordulegaster bidentatus</i>	2412		A					
<i>Cordulegaster boltoni</i>	2412		A					
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	2412		A					
<i>Lestes dryas</i>	2412		A					
<i>Libellula fulva</i>	2412		A					
<i>Orthetrum brunneum</i>	2412		A					
<i>Orthetrum coerulescens</i>								
<i>Somatochlora flavomaculata</i>	2412		A					
<i>Somatochlora metallica</i>	2412		A					
Orthoptères								
<i>Chorthippus montanus</i>			A					
<i>Chrysochraon brachyptera</i>			A					
<i>Mecostethus grossus</i>								
<i>Oedipoda caerulea</i>			A					
<i>Platycleis albopunctata</i>								
<i>Tetrix tenuicornis</i>			A					
Règne animal								
Oiseaux								
<i>Caprimulgus europaeus</i>		R						
Reptiles								
<i>Coronella austriaca</i>			B					

PELOUSES DES SOURCES DE LA SUIZE A COURCELLES-EN-MONTAGNE



Surface (ha) : 70.8
Planche 1 sur 1

Echelle : 1 cm pour 0.25 km
N° de carte IGN : 3120 O

DIREN Champagne-Ardenne
Novembre 2002

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

Bureau de l'Urbanisme et du Cadre de Vie

DH/SB.

ARRÊTE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE

Pelouses des Sources de la Suize
Commune de COURCELLES-en-MONTAGNE

Le PREFET de la HAUTE-MARNE,

VU la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;

VU le décret n° 77-1295 du 12 novembre 1977 pris en application de la loi susvisée et notamment son article 4, relatif à la conservation des biotopes ;

VU les arrêtés interministériels du 17 avril 1981 modifié, et du 24 avril 1982 fixant la liste des espèces animales (mammifères, oiseaux d'une part, amphibiens et reptiles d'autre part) protégés sur l'ensemble du territoire ;

VU l'arrêté interministériel du 8 février 1988 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Champagne-Ardenne, complétant la liste nationale ;

VU le rapport scientifique de la Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de Haute-Marne, réalisé à la demande de la Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement ;

VU l'avis émis le 30 MAI 1989 par le Chef du Centre O.N.F. de LANGRES ;

VU l'avis émis le 29 MAI 1989 par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne ;

VU l'avis émis le 17 avril 1989 par la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages, siégeant en formation "Protection de la Nature" ;

VU l'article R. 38 du Code Pénal ;

VU la délibération du Conseil Municipal de COURCELLES-en-MONTAGNE en date du 7 novembre 1983 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne,

ARRÊTE :

Article 1. - Compte-tenu de l'intérêt scientifique et écologique que présentent pour le patrimoine naturel les pelouses des Sources de la Suize, sont réglementées toutes actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique du milieu et à la tranquillité des espèces animales et végétales protégées, dans la zone dont les délimitations sont précisées à l'article 3.

Il est autorisé : la chasse et le ramassage des champignons par les habitants de la commune dans le cadre de la réglementation existante.

.../...

Article 2. - Il est interdit :

. d'abandonner, déposer, jeter, déverser ou rejeter des eaux usées, produits chimiques ou radioactifs, engrais, matériaux, résidus ou débris de quelque nature que ce soit pouvant nuire à la qualité des eaux, de l'air, du sol ou du biotope ainsi qu'à l'intégrité de la faune et de la flore ;

. d'effectuer des travaux qui sont de nature à modifier l'état de l'aspect des lieux (dont l'extraction de matériaux), exception faite pour la gestion écologique du site ;

. d'effectuer des opérations de boisement en introduisant des graines, plantes, greffons ou boutures de végétaux.

Cette interdiction est nécessaire pour maintenir le groupement végétal actuel.

. de provoquer ou de favoriser les incendies ;

. de mettre en culture ;

. de se déplacer avec des véhicules à moteur hors des chemins d'accès, exception faite pour la gestion du site.

Article 3. - L'état parcellaire de la zone de protection des Pelouses des Sources de la Suisse concernée par cet arrêté préfectoral de protection de biotope est le suivant :

Commune de COURCELLES-en-MONTAGNE :

Section Lieudit	N° de parcelle	Contenance (ha a ca)	Propriétaire
A feuille N° harne du Ciel	23 p	en partie	commune de COURCELLES-en-MONTAGNE
	24	5 61 00	Mme GREY née MONJARDET à NOYERS 52240 CLEFMONT
	27	0 14 20	M. GALTON Jean-Claude épouse HUMBLOT 52200 - SAINTS-GEOSMES
	28	0 43 20	Mme CARDINAL Jean née MORTER à PERROSNEY 52160 AZBBRIVE
	29	0 38 00	M. MORTET Camille 52160 APREY

La partie louée à "Loisirs Nature" (2 ha 29 a) est exclue du périmètre de l'arrêté voir plan annexé au 1/5 000e).

Article 4. - Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie de COURCELLES-en-MONTAGNE et d'une publication dans deux journaux locaux.

.../...

Article 5. - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Marne, le Sous-Prefet de LANGRES et le Maire de COURCELLES-en-MONTAGNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Chaumont, le 5 JUIN 1985

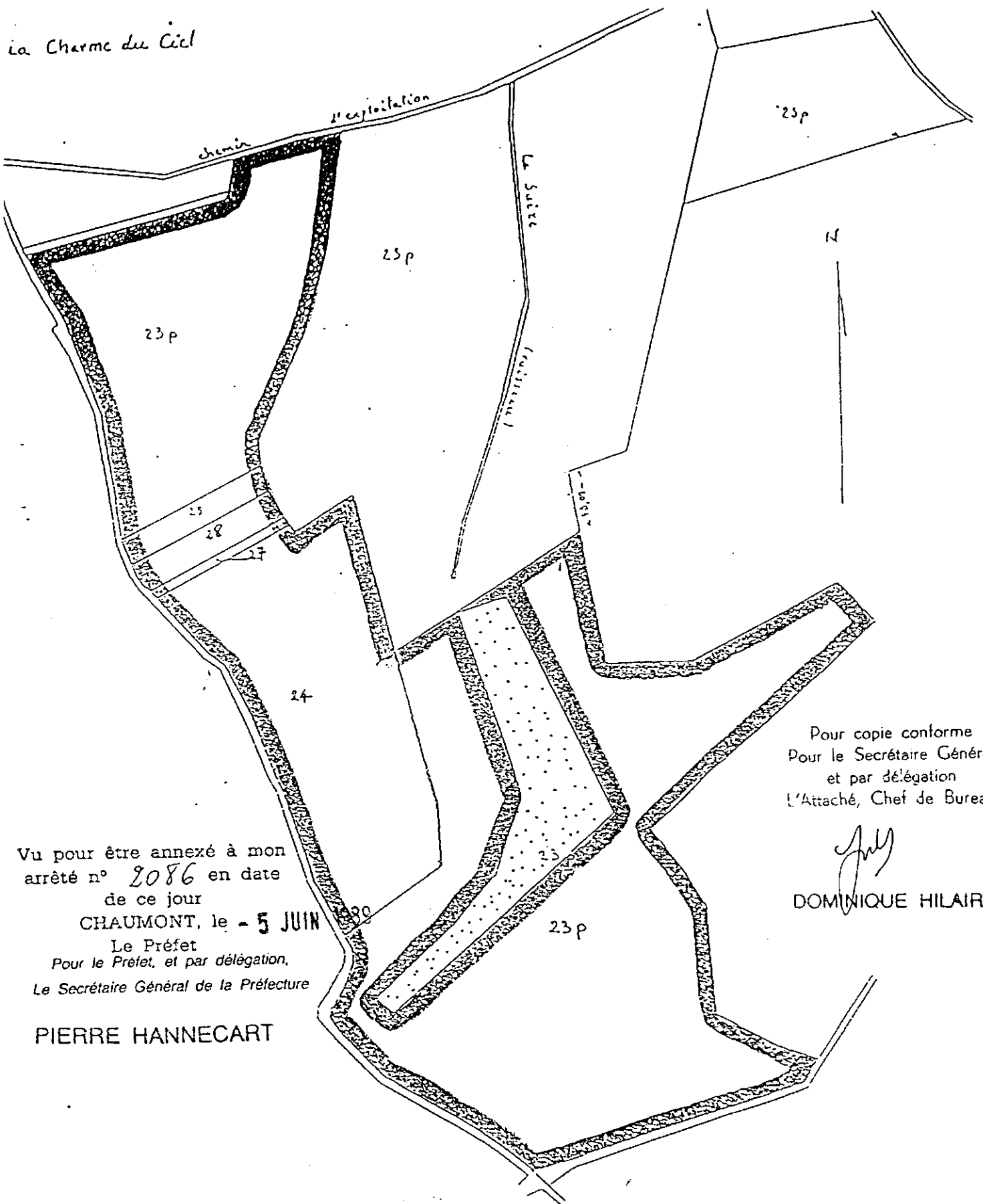
Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

PIERRE HANNECART

Pour ampliation
Pour le Secrétaire Général
et par délégation:
Le Chef de Bureau,


DOMINIQUE HILAIRE

La Charme du Ciel



Pour copie conforme
 Pour le Secrétaire Général
 et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau

[Signature]
 DOMINIQUE HILAIRE

Vu pour être annexé à mon
 arrêté n° 2086 en date
 de ce jour
 CHAUMONT, le - 5 JUIN
 Le Préfet
 Pour le Préfet, et par délégation,
 Le Secrétaire Général de la Préfecture

PIERRE HANNECART

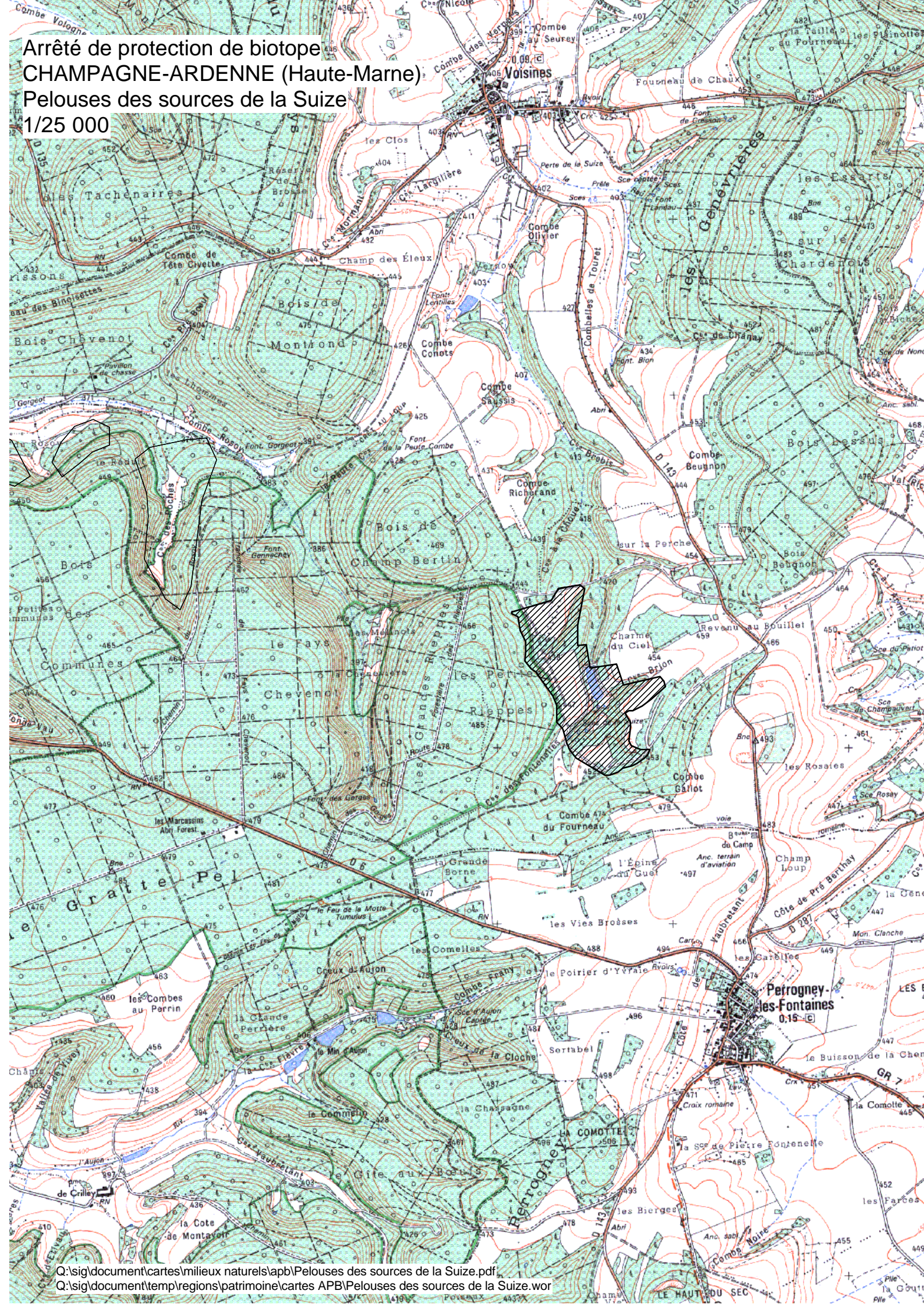
Partie louée à "Loisirs-Nature"
 2 ha 29a

Limite de l'arrêté préfectoral
 de protection de biotope
 des SOURCES de la SUIZE

Commune de COURCELLES EN MONTAGNE

SECTION ZA Feuille No 1

Arrêté de protection de biotope
CHAMPAGNE-ARDENNE (Haute-Marne)
Pelouses des sources de la Suize
1/25 000



Annexe 3

Relevés phytosociologiques 2008



Site Natura 2000 n°5
 "Pelouses des sources de la Suize
 à Courcelles-en-Montagne" (52)

**Relevés phytosociologiques
 2008**



Echelle :

0 220 440 mètres



Source : Orthophotoplans 2001, IGN

Habitats de pelouses

Espèces	N° de relevé																	
	5	6	7	8	9	10	11	15	20	21	22	26	27	41	42	43	44	51
Achillea millefolium			1				2	1					+					
Agrimonia eupatoria			+				+											+
Ajuga reptans												1						
Allium oleraceum							+											2
Anacamptis morio				+		1												
Anacamptis pyramidalis										+								
Angelica sylvestris														+	2			
Anthericum ramosum									2	2	+					1		
Anthoxanthum odoratum												+						
Anthyllis vulneraria	+				+	+			+		+					+	1	
Aquilegia vulgaris										+				1				
Arrhenatherum elatius								4										
Asperula cynanchica	1										+					+	+	1
Avenula pratensis		2		+				+										2
Avenula pubescens						+		2					+					
Bellis perennis												1	3					
Berberis vulgaris			+															
Brachypodium pinnatum	1	5	4	+		+	5		2	2	+			5	5	+	+	+
Briza media					2	1												1
Bromus erectus	3		1	4	3	3		2	1	1	1			1		2	2	4
Bupleurum falcatum		1	+	+							+							
Caltha palustris												1						
Campanula rotundifolia									+									
Cardamine pratensis												3						
Carex caryophylla	1			1	+	1			+		1					1	+	
Carex flacca		1	+		1									+	+			+
Carex halleriana	2			+		1			2	2	2					2	1	
Carex hirta												3				+		
Carex panicea												1		+				
Carex tomentosa														+	1			
Centaurea jacea				+	+				+	+			1					
Centaurea scabiosa				+		+												
Cerastium arvense									+									
Cerastium fontanum												+	+					
Cirsium acaule				+						+								
Cirsium arvense														1	1			
Cirsium eriophorum			+															
Cirsium palustre												+						
Cirsium tuberosum														+				
Cirsium vulgare													+					
Clinopodium vulgare			+															
Colchicum autumnale														+				
Convolvulus arvensis													1	+	+			
Cynoglossum officinale							+											
Cynosurus cristatus												+	1					
Cytisus decumbens	3			3	3	2		+	+	+	2					1	1	2
Dactylis glomerata			+					+					1		+			
Deschampsia cespitosa																+		
Epilobium parviflorum												+						
Epipactis helleborine																+		
Epipactis muelleri										+								
Eupatorium cannabinum														1	+			
Euphorbia cyparissias		+	+			+	+	+	+									
Euphorbia flavicoma			1					+						+	+			
Festuca arundinacea												2		+				
Festuca lemanii	+			+	1	+		1	+	+	1					1		2
Festuca pratensis													3					
Festuca rubra														+	+			
Fragaria viridis		+						+										
Galium boreale														2				
Galium mollugo	+	+	+				2	2							+			
Galium palustre												+						
Galium verum		1	+				1	1						1	+			+
Genista sagittalis						3												
Genista tinctoria			+					+										
Geranium dissectum													+					
Globularia bisnagarica	2			+	+	+			1	+	+					+	+	
Helianthemum apenninum	+									+	1							1

Espèces	N° de relevé																		
	5	6	7	8	9	10	11	15	20	21	22	26	27	41	42	43	44	51	
Helianthemum nummularium				2		+			+		+					2		+	
Helianthemum oelandicum																1			
Hieracium pilosella					+	1			+	+									
Hippocrepis comosa	2		+	+	+	+			1	+	+					+	1	+	
Holcus lanatus													+						
Hypericum hirsutum							+								+				
Hypericum perforatum								+											
Hypericum tetrapterum													+						
Juncus articulatus													1						
Juncus inflexus													+						
Knautia arvensis	+					+				+								+	
Koeleria pyramidata	+	+		1	1	2			+		+					1	1	2	
Lathyrus pratensis							+												
Leucanthemum vulgare				+									+						
Linum catharticum					+													+	
Linum tenuifolium	+																		
Lolium perenne														2					
Lotus corniculatus			+	+	+					+			+					+	
Luzula campestris		+																	
Lysimachia nummularia												1							
Medicago lupulina													2						
Ophrys insectifera																	+		
Orchis mascula				1	+				+										
Phyteuma orbiculare														1					
Pimpinella saxifraga			1	+	+					+				+					
Plantago lanceolata				+									2						
Plantago major													+						
Plantago media													3						
Poa angustifolia			1				1	+											
Poa pratensis								1					1	+	+				
Poa trivialis												3	3			+			
Polygala calcarea					1	+			+	+							+		
Potentilla neumanniana	1			2	1	2			2	1	2					2	1	1	
Potentilla reptans										+				+	+	1			
Primula veris		3	1		+	+	+							+	+				
Prunella grandiflora					1	+													
Prunella vulgaris													+						
Prunus spinosa										1						1			
Pulmonaria montana					+														
Pulsatilla vulgaris	+			1	+	1			+	2	2					1	+		
Ranunculus acris													1						
Ranunculus bulbosus					+									+	+	+	+		
Ranunculus repens													2						
Rosa canina			+																
Rumex acetosa								+	1										
Salvia pratensis									+										
Sanguisorba minor	+	+		2	+	2			1	2	+				+	+	+	3	
Scabiosa columbaria	+					+				+									
Scrophularia auriculata													1						
Securigera varia			1					+	+										
Senecio jacobaea			+						+					+					
Seseli montanum	+			1	2	1			+	1	+	1				1	2	+	
Sesleria caerulea										4	3	2					+		
Silaum silaus															1	+			
Silene flos-cuculi													+						
Silene vulgaris																+			
Solidago virgaurea						+													
Stachys officinalis		2	2			+	+		+	+					+				
Stachys recta																			
Taraxacum dens-leonis													+	+					
Taraxacum officinale		+																	
Teucrium chamaedrys	+		+			+	+		2	3	1					2	2	+	
Teucrium montanum	+								+	+	1					+	2		
Thymus praecox	+			+	2				+	1	1					+		+	
Trifolium medium								+											
Trifolium montanum					+													+	
Trifolium pratense													+	2					
Trifolium repens													+	2					
Trisetum flavescens								+											
Veronica acinifolia													+						

Habitats de marais

Espèces	N° de relevé																	
	24	25	29	30	31	34	35	36	37	38	39	40	48	49	50	52	53	54
Aconitum napellus	+																	
Agrimonia eupatoria															+			
Agrostis stolonifera															+	1		
Angelica sylvestris	2	1								+			2		1			
Aquilegia vulgaris		+					+				+							
Blysmus compressus												+						
Brachypodium pinnatum															+			
Briza media												+						
Caltha palustris								+	3	1								+
Carex acuta				5														
Carex acutiformis			+			+		5				+						+
Carex davalliana	+				+	+				+		2		4			+	
Carex disticha										+								
Carex flacca	+						+				1					2		
Carex hirta											+				+			
Carex hostiana						1								1		1		
Carex pairae														2				
Carex panicea	2				3	2	3		1	4		2				1	2	
Carex rostrata			5									2						
Carex tomentosa	+										3							
Carex viridula	+		+		+	1	+					+				+	+	
Cirsium arvense		+							+	+	1		+		+			
Cirsium oleraceum		2													1			
Cirsium palustre	+	+			+			+	+	+	+	+	+		1	+		1
Colchicum autumnale									+		+					+		+
Dactylorhiza incarnata										1								
Dactylorhiza sp.														+				
Deschampsia cespitosa		3													+			
Dryopteris filix-mas													+					
Elytrigia repens		+									1							
Epilobium parviflorum											+							
Epipactis palustris														+				
Equisetum arvense			1	+		1						+	1			+		
Equisetum palustre			+						+	1		1	+	1				
Eriophorum latifolium					+	+												
Eupatorium cannabinum	1	4						+	2	1	4			+	4		+	2
Festuca arundinacea															+			
Festuca rubra	+											+						
Filipendula ulmaria						+		+		+					2			
Galium aparine		+																
Galium boreale	+	+											+	+		+		
Galium mollugo											2				+			
Galium palustre							+											
Galium uliginosum									+						+			
Gentiana pneumonanthe														2				
Geum urbanum		+																
Gymnadenia conopsea	+						1							+		+		
Hypericum hirsutum											+				+			
Hypericum tetrapterum		+				+			+						1			
Inula helenium											+							
Juncus articulatus			1									1						
Juncus inflexus	+									2	+				+			
Juncus subnodulosus			+		2	2	1		4								1	3
Juniperus communis																+		
Linum catharticum												+						
Listera ovata										+								
Lycopus europaeus								+										
Lysimachia vulgaris	+																	
Mentha aquatica	1	1	2	1		+		2	2	2					1			1
Mentha sp.											2							
Mentha spicata								+			+							3
Molinia caerulea	4	1			1	4	3			+			4	4	1	3	3	2
Ophioglossum vulgatum										+								
Orchis militaris	+																	
Parnassia palustris						+	1					1				2		

Espèces	N° de relevé																	
	24	25	29	30	31	34	35	36	37	38	39	40	48	49	50	52	53	54
Phragmites australis	+																	
Platanthera bifolia	+	+								+			1			+		
Poa pratensis											+							
Poa trivialis		+							+		1							
Polygala amarella							+					+						
Potentilla anserina										+								
Potentilla erecta	2	+				+	2					+	+	+		1	+	
Potentilla reptans		+								1	1							
Ranunculus acris												+						
Ranunculus flammula												+						
Ranunculus polyanthemoides	+									+				+		+		
Ranunculus repens									+									
Rubus caesius															1			
Rubus sp.											+							
Sanguisorba officinalis	1												+					
Schoenus ferrugineus																		2
Schoenus x intermedius																		1
Scorzonera humilis														+				
Scrophularia umbrosa								+	1									
Senecio jacobaea													+					
Serratula tinctoria	+																	
Silaum silaus	+									+							+	
Silene flos-cuculi									1									
Solanum dulcamara		+	+					+	1									+
Stachys sylvatica		+																
Succisa pratensis	+						2			+		3			+	3		
Taraxacum dens-leonis													+					
Trifolium montanum																	+	
Trifolium pratense												+						
Typha latifolia			+	+														
Urtica dioica											+							
Valeriana dioica	1					1	+		1	+		1		+				
Viola hirta											+							

Habitats forestiers

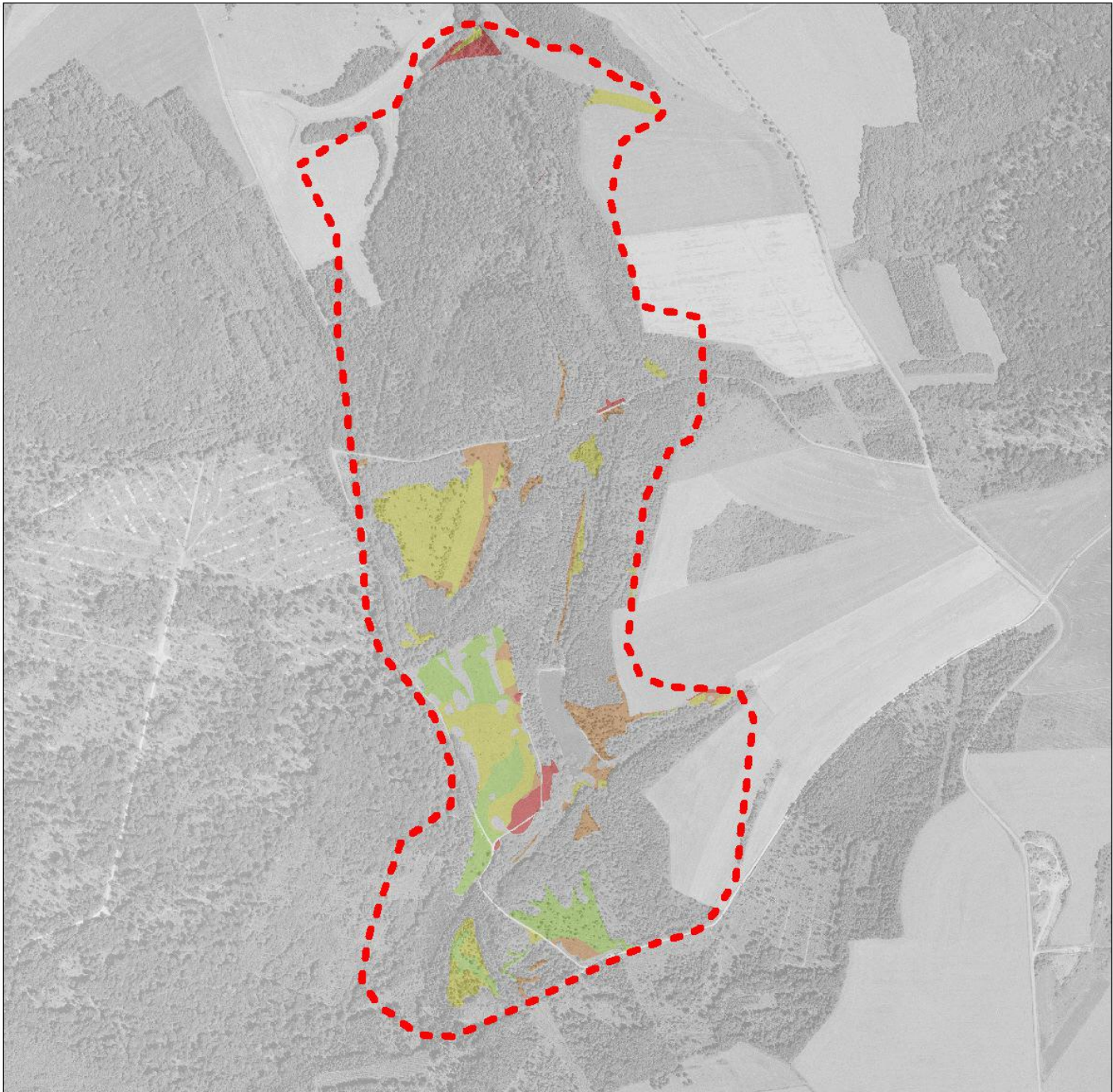
Espèces	Strate	N° de relevé																	
		1	2	3	4	12	13	14	16	17	18	19	23	28	32	33	45	46	47
Abies alba	a2				+														
Acer campestre	A			+			+	+			+						+	+	
Acer campestre	a1	+		+						+									
Acer campestre	a2	1		+	+					+				+	+				
Acer campestre	T	+		1					1		4		+						
Acer pseudoplatanus	A																	+	
Acer pseudoplatanus	a2													+					
Acer pseudoplatanus	T										+								
Agrimonia eupatoria	H							+							+				
Ajuga reptans	H																	+	+
Alnus glutinosa	A																		2
Angelica sylvestris	H														+				+
Anthericum ramosum	H											2				2			
Anthriscus sylvestris	H					+													
Aquilegia vulgaris	H											+				+			
Arrhenatherum elatius	H					1													
Avenula pratensis	H														+				
Berberis vulgaris	A					+	3	+	+			+							
Berberis vulgaris	a1			+															
Berberis vulgaris	a2			+						3				+	+				
Berberis vulgaris	?		x																
Betula pendula	T											+							
Brachypodium pinnatum	H		x			2	2	+	+	+		1	+	+	4	4	2		
Brachypodium sylvaticum	H	+		+	+				+		+		+	+	+				
Briza media	H														+				
Bromus erectus	H					+		1	+						+	2	+		
Bryonia dioica	H					+													
Carex caryophylla	H														+		1		
Carex flacca	H	+	+				+			+		2	1	2		2	+	+	+
Carex halleriana	H															+			
Carex panicea	H															1			
Carpinus betulus	A					+	+		+			1					+		
Carpinus betulus	a1	+			+										+				
Carpinus betulus	a2														+				
Carpinus betulus	H			+	+											+			
Carpinus betulus	T	4		+	+							2	2	+				2	
Cirsium arvense	H																+		
Cirsium oleraceum	H																		+
Clematis vitalba	H	+														+			
Clematis vitalba	T	+																	
Clinopodium vulgare	H					+													
Cornus mas	A						+	+	+		1	+	1				+	1	
Cornus mas	a1	1		+	1														
Cornus mas	a2				+					+					+				
Cornus mas	?		x																
Cornus sanguinea	A					+	+		+		+	+	2			+	+		+
Cornus sanguinea	a2	+		+						+					+	+			
Cornus sanguinea	?		x																
Corylus avellana	A						+		+		+	+	+					1	
Corylus avellana	a1	+			1									+					
Corylus avellana	a2	+		+										1	+				
Corylus avellana	H														+		+		
Corylus avellana	T																	1	
Crataegus laevigata	a2									+									
Crataegus monogyna	A					+	1	+	+		+	+					+		3
Crataegus monogyna	a2	+		+	+					+					+	+			
Dactylis glomerata	H															+		+	
Daphne laureola	A										+		+				+		
Daphne laureola	a2	+		+	+					+									
Daphne laureola	?		x																
Daphne mezereum	A								+		+							+	
Daphne mezereum	a2				+									+					
Daphne mezereum	?		x																
Daucus carota	H					+													
Deschampsia cespitosa	H																		2
Dryopteris carthusiana	H										+								
Epilobium angustifolium	H					+													
Epipactis muelleri	H					+													
Eupatorium cannabinum	H					+													+
Euphorbia cyparissias	H						+								+	2			

Espèces	Strate	N° de relevé																		
		1	2	3	4	12	13	14	16	17	18	19	23	28	32	33	45	46	47	
Euphorbia flavicoma	H					+														
Eurhynchium striatum	M	+		1	3				1		2		4							
Evonymus europaeus	A								+		+		+					+		
Evonymus europaeus	a1			+																
Evonymus europaeus	a2	+			+					+			+							
Evonymus europaeus	H																	+		
Evonymus europaeus	?		x																	
Fagus sylvatica	A							+		+		+	1	+	1			1	2	+
Fagus sylvatica	a1				+															
Fagus sylvatica	a2	+												1	2					
Fagus sylvatica	H	1		+	+															
Fagus sylvatica	T											+	+							
Festuca gigantea	H																		+	+
Festuca lemanii	H														1	+	1			
Filipendula ulmaria	H																			2
Fragaria vesca	H	+			+	1	2	+	+	+			+	1	1	+	+	+		
Frangula dodonei	A												+							+
Frangula dodonei	a2														+					
Fraxinus excelsior	A									+								+	+	
Fraxinus excelsior	a1													+						
Fraxinus excelsior	a2	+												+	+					
Fraxinus excelsior	H				+															
Fraxinus excelsior	T				+								1							
Galium mollugo	H					1	1	+												
Galium odoratum	H	1		+	+							+	+	+	+					
Galium palustre	H																			+
Galium pumilum	H																	+		
Galium verum	H														+					
Genista pilosa	H																	1		
Geum urbanum	H													+						
Hedera helix	A																		+	
Hedera helix	a1	+																		
Hedera helix	H	5		1	+				2	+	2	1		3	+		2	4	2	
Hedera helix	T	+																		
Helianthemum nummularium	H					+	+								+			+		
Helleborus foetidus	H					+														
Hieracium murorum	H					+													+	
Hippocrepis comosa	H					+	+											+		
Hylocomium splendens	M								1											
Hypericum perforatum	H																	+		
Juniperus communis	A					+	+	+					1					+		
Juniperus communis	a2									3					+					
Knautia arvensis	H														+					
Koeleria pyramidata	H														+	+	+			
Larix decidua	A																	+		
Ligustrum vulgare	A					+	2	+	+		2		+				1	+	1	
Ligustrum vulgare	a2	1		3	+					1				1	+					
Ligustrum vulgare	H			1									+		2			+		
Ligustrum vulgare	?		x																	
Linum catharticum	H																	+		
Listera ovata	H									1							2			+
Lonicera xylosteum	A					+	+		2		+	+	4			1	+	3	2	
Lonicera xylosteum	a2	1		3	1					+				2	+					
Lonicera xylosteum	?		x																	
Lycopus europaeus	H																			+
Malus sylvestris	A						+													
Malus sylvestris	T								+		+									
Malus sylvestris	?		x																	
Melica nutans	H														+	1				
Melica uniflora	H	+																		
Mentha aquatica	H																			+
Molinia caerulea	H																			+
Mycelis muralis	H														+		1			
Neottia nidus-avis	H	1																		
Ophrys insectifera	H																1			
Orchis anthropophora	H					+	+													
Phragmites australis	H																			1
Phyteuma orbiculare	H																+			
Picea abies	A			+	3									+			+			
Picea abies	a1	+																		
Picea abies	T				2															
Pinus nigra	A		+	4	2	1			4						4	+	4			

Espèces	Strate	N° de relevé																	
		1	2	3	4	12	13	14	16	17	18	19	23	28	32	33	45	46	47
Sesleria caerulea	H											3							
Silene vulgaris	H					+													
Solanum dulcamara	H																		+
Solidago virgaurea	H	+																	+
Solidago virgaurea	?		x																
Sorbus aria	A					+	3	+	+			1	+	2				2	+
Sorbus aria	a1	+		+							2			1	+				
Sorbus aria	a2										+				2				
Sorbus aria	H	+			+														
Sorbus aria	T	1			1					+		1	2	1				1	
Sorbus aria	?		x																
Sorbus torminalis	A							+	+	+			+	+				+	+
Sorbus torminalis	a1			1	+						+				+				
Sorbus torminalis	a2			+							+								
Sorbus torminalis	T			1	+							1	+	+					
Stachys officinalis	H								+				+		+	+		1	
Stachys sylvatica	H																		+
Stachys sylvatica	?		x																
Taraxacum dens-leonis	H														+				
Taraxacum officinale	H																		+
Teucrium chamaedrys	H					+		+							1	+	+		
Thalictrum minus	H																	1	
Thalictrum minus	?		x																
Thuidium tamariscinum	M			2										2					
Urtica dioica	H					+													
Verbascum sp.	H					+													
Viburnum lantana	A						1	+	1			+	2					1	+
Viburnum lantana	a2	+		1	+					1				+	+				
Viburnum lantana	H				+														
Viburnum lantana	?		x																
Viburnum opulus	A																		+
Viburnum opulus	a2													+					
Viburnum opulus	?		x																
Vicia sativa	H					+													
Vicia tenuifolia	H					+	+												
Vincetoxicum hirundinaria	H												+						
Viola hirta	H				+	+	+	+		+					+	1			
Viola reichenbachiana	H									+	+				+				+

Annexe 4

Etat de conservation des habitats



Site Natura 2000 n°5
"Pelouses des sources de la Suize
à Courcelles-en-Montagne" (52)
**Etat de conservation
des habitats (hors forêt)**



Voir feuille jointe pour les indicateurs
des états de conservation.



Source : Orthophotoplans 2001, IGN

Indicateurs de l'état de conservation pris en compte pour l'évaluation sur le site :

Etat de conservation des pelouses sèches

Bon : flore de pelouse diversifiée, peu ou pas de Brachypode, peu ou pas de résineux et de fruticées

Altéré : flore moins diversifiée, plus de Brachypode et/ou d'espèces des fruticées (éparses)

Dégradé {
Dégradé : flore dégradée avec des graminées prairiales, quelques rudérales et/ou beaucoup de fruticées et noyaux de colonisation
Très dégradé : beaucoup d'espèces prairiales, d'espèces rudérales, d'espèces nitrophiles, d'espèces de cultures et/ou très enrésinées

Etat de conservation des habitats de bas-marais

Bon : cortège floristique typique

Altéré : tendance à l'envahissement par la Molinie (assèchement)

Dégradé : envahissement par la fruticée

Etat de conservation des moliniaies

Bon : cortège floristique typique

Altéré : tendance à l'envahissement par la Molinie au détriment des autres espèces

Dégradé : présence quasi-exclusive de la Molinie (assèchement)

Annexe 5

Liste des espèces végétales observées sur le site

Observateur : Bernard DIDIER, GAGEA – 2008

Abies alba Mill.
Acer campestre L.
Acer pseudoplatanus L.
Achillea millefolium L.
Aconitum napellus L.
Agrimonia eupatoria L.
Agrostis stolonifera L.
Ajuga reptans L.
Allium oleraceum L.
Alnus glutinosa (L.) Gaertn.
Alnus incana (L.) Moench
Anacamptis morio (L.) Bateman, Pridgeon & Chase
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich.
Angelica sylvestris L.
Anthericum ramosum L.
Anthoxanthum odoratum L.
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm.
Anthyllis vulneraria L.
Aquilegia vulgaris L.
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl
Asperula cynanchica L.
Astragalus glycyphyllos L.
Athyrium filix-femina (L.) Roth
Avenula pratensis (L.) Dumort.
Avenula pubescens (Huds.) Dumort.
Bellis perennis L.
Berberis vulgaris L.
Betula pendula Roth
Blysmus compressus (L.) Panz. ex Link
Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv.
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv.
Briza media L.
Bromus erectus Huds.
Bryonia dioica Jacq.
Bupleurum falcatum L.
Caltha palustris L.
Campanula rotundifolia L.
Cardamine pratensis L.
Carex acuta L.
Carex acutiformis Ehrh.
Carex caryophyllea Latourr.
Carex davalliana Sm.
Carex disticha Huds.
Carex elata All.
Carex flacca Schreb.
Carex halleriana Asso
Carex hirta L.
Carex hostiana DC.
Carex pairae F.W.Schultz
Carex panicea L.
Carex remota L.
Carex rostrata Stokes
Carex tomentosa L.
Carex viridula Michx. subsp. brachyrrhyncha (Celak.)
B.Schmid var. elatior (Schltr.) Crins
Carpinus betulus L.
Centaurea jacea L.
Centaurea scabiosa L.
Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce
Cerastium arvense L.
Cerastium fontanum Baumg.
Cirsium acaule Scop.
Cirsium arvense (L.) Scop.
Cirsium eriophorum (L.) Scop.
Cirsium oleraceum (L.) Scop.
Cirsium palustre (L.) Scop.
Cirsium tuberosum (L.) All.
Cirsium vulgare (Savi) Ten.
Clematis vitalba L.
Clinopodium vulgare L.
Colchicum autumnale L.
Convolvulus arvensis L.
Cornus mas L.
Cornus sanguinea L.
Corylus avellana L.
Crataegus laevigata (Poir.) DC.
Crataegus monogyna Jacq.
Cynoglossum officinale L.
Cynosurus cristatus L.
Cytisus decumbens (Durande) Spach
Dactylis glomerata L.
Dactylorhiza incarnata (L.) Soó
Daphne laureola L.
Daphne mezereum L.
Daucus carota L.
Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv.
Dryopteris carthusiana (Vill.) H.P.Fuchs
Dryopteris dilatata (Hoffm.) A.Gray
Dryopteris filix-mas (L.) Schott
Elytrigia repens (L.) Desv. ex Nevski
Epilobium angustifolium L.
Epilobium parviflorum Schreb.
Epipactis atrorubens (Hoffm.) Besser
Epipactis helleborine (L.) Crantz
Epipactis muelleri Godfery
Epipactis palustris (L.) Crantz
Equisetum arvense L.
Equisetum palustre L.
Eriophorum latifolium Hoppe
Eupatorium cannabinum L.
Euphorbia cyparissias L.
Euphorbia flavicoma DC.
Evonymus europaeus L.
Fagus sylvatica L.
Festuca arundinacea Schreb.
Festuca burgundiana Auquier & Kerguélen
Festuca gigantea (L.) Vill.
Festuca lemanii Bastard
Festuca pratensis Huds.
Festuca rubra L.

Filipendula ulmaria (L.) Maxim.
Filipendula vulgaris Moench
Fragaria vesca L.
Fragaria viridis Weston
Frangula dodonei Ard.
Fraxinus excelsior L.
Galium aparine L.
Galium boreale L.
Galium mollugo L.
Galium odoratum (L.) Scop.
Galium pumilum Murray
Galium uliginosum L.
Galium verum L.
Genista pilosa L.
Genista sagittalis L.
Genista tinctoria L.
Gentiana pneumonanthe L.
Gentianella ciliata (L.) Borkh.
Geranium dissectum L.
Geum urbanum L.
Globularia bisnagarica L.
Gymnadenia conopsea (L.) R.Br.
Hedera helix L.
Helianthemum apenninum (L.) Mill.
Helianthemum nummularium (L.) Mill.
Helianthemum oelandicum (L.) Dum.Cours. subsp.
incanum (Willk.) G.Lopez
Helleborus foetidus L.
Hieracium murorum L.
Hieracium pilosella L.
Hippocrepis comosa L.
Holcus lanatus L.
Hypericum hirsutum L.
Hypericum perforatum L.
Hypericum tetrapterum Fr.
Inula conyza DC.
Inula helenium L.
Juncus articulatus L.
Juncus inflexus L.
Juncus subnodulosus Schrank
Juniperus communis L.
Knautia arvensis (L.) Coult.
Koeleria pyramidata (Lam.) P.Beauv.
Larix decidua Mill.
Lathyrus pratensis L.
Leucanthemum vulgare Lam.
Ligustrum vulgare L.
Linum catharticum L.
Linum tenuifolium L.
Listera ovata (L.) R.Br.
Lolium perenne L.
Lonicera xylosteum L.
Lotus corniculatus L.
Lotus maritimus L. var. maritimus
Luzula campestris (L.) DC.
Lycopus europaeus L.
Lysimachia nummularia L.
Malus sylvestris Mill.
Medicago lupulina L.
Melica nutans L.
Melica uniflora Retz.
Mentha aquatica L.
Mentha longifolia (L.) Huds.
Mercurialis perennis L.
Molinia caerulea (L.) Moench
Mycelis muralis (L.) Dumort.
Myriophyllum verticillatum L.
Nasturtium officinale R.Br.
Neottia nidus-avis (L.) Rich.
Ophioglossum vulgatum L.
Ophrys insectifera L.
Orchis anthropophora (L.) All.
Orchis mascula (L.) L.
Orchis militaris L.
Orthilia secunda (L.) House
Oxalis acetosella L.
Paris quadrifolia L.
Parnassia palustris L.
Phragmites australis (Cav.) Steud.
Phyteuma orbiculare L. subsp. tenerum (R.Schulz)
Braun-Blanq.
Picea abies (L.) H.Karst.
Pimpinella saxifraga L.
Pinus nigra Arnold
Pinus sylvestris L.
Plantago lanceolata L.
Plantago major L.
Plantago media L.
Platanthera bifolia (L.) Rich.
Poa angustifolia L.
Poa pratensis L.
Poa trivialis L.
Polygala amarella Crantz
Polygala calcarea F.W.Schultz
Polygonatum multiflorum (L.) All.
Polygonatum odoratum (Mill.) Druce
Polygonum amphibium L.
Populus tremula L.
Potentilla anserina L.
Potentilla erecta (L.) Rausch.
Potentilla neumanniana Rchb.
Potentilla reptans L.
Potentilla sterilis (L.) Garcke
Primula veris L.
Prunella grandiflora (L.) Scholler
Prunella vulgaris L.
Prunus avium (L.) L. [1755]
Prunus mahaleb L.
Prunus spinosa L.
Pulmonaria montana Lej.
Pulsatilla vulgaris Mill.
Pyrus communis L.
Quercus petraea Liebl.
Quercus pubescens Willd.

Quercus robur L.	Silene vulgaris (Moench) Garcke
Quercus x calvescens Vuk.	Solanum dulcamara L.
Ranunculus acris L.	Solidago virgaurea L.
Ranunculus bulbosus L.	Sorbus aria (L.) Crantz
Ranunculus flammula L.	Sorbus torminalis (L.) Crantz
Ranunculus polyanthemoides Boreau	Stachys officinalis (L.) Trevis.
Ranunculus repens L.	Stachys recta L.
Rhamnus cathartica L.	Stachys sylvatica L.
Ribes alpinum L.	Succisa pratensis Moench
Ribes uva-crispa L.	Taraxacum dens-leonis Desf.
Roegneria canina (L.) Nevski	Taraxacum officinale Weber
Rosa arvensis Huds.	Teucrium chamaedrys L.
Rosa canina L.	Teucrium montanum L.
Rubus caesius L.	Thalictrum minus L.
Rubus fruticosus L.	Thymus praecox Opiz
Rumex acetosa L.	Trifolium campestre Schreb.
Salix caprea L.	Trifolium medium L.
Salix cinerea L.	Trifolium montanum L.
Salvia pratensis L.	Trifolium pratense L.
Sambucus nigra L.	Trifolium repens L.
Sanguisorba minor Scop.	Trisetum flavescens (L.) P.Beauv.
Sanguisorba officinalis L.	Typha latifolia L.
Scabiosa columbaria L.	Urtica dioica L.
Schoenus ferrugineus L.	Valeriana dioica L.
Schoenus x intermedius Brügger	Veronica acinifolia L.
Scorzonera humilis L.	Veronica arvensis L.
Scrophularia auriculata Loefl. ex L.	Veronica beccabungua L.
Scrophularia umbrosa Dumort.	Veronica chamaedrys L.
Securigera varia (L.) Lassen	Veronica prostrata L.
Selinum carvifolia (L.) L.	Viburnum lantana L.
Senecio erucifolius L.	Viburnum opulus L.
Senecio jacobaea L.	Vicia hirsuta (L.) Gray
Serratula tinctoria L.	Vicia sativa L.
Seseli montanum L.	Vicia tenuifolia Roth
Sesleria caerulea (L.) Ard.	Vincetoxicum hirundinaria Medik.
Silaum silaus (L.) Schinz & Thell.	Viola hirta L.
Silene flos-cuculi (L.) Clairv.	Viola reichenbachiana Jord. ex Boreau

Annexe 6

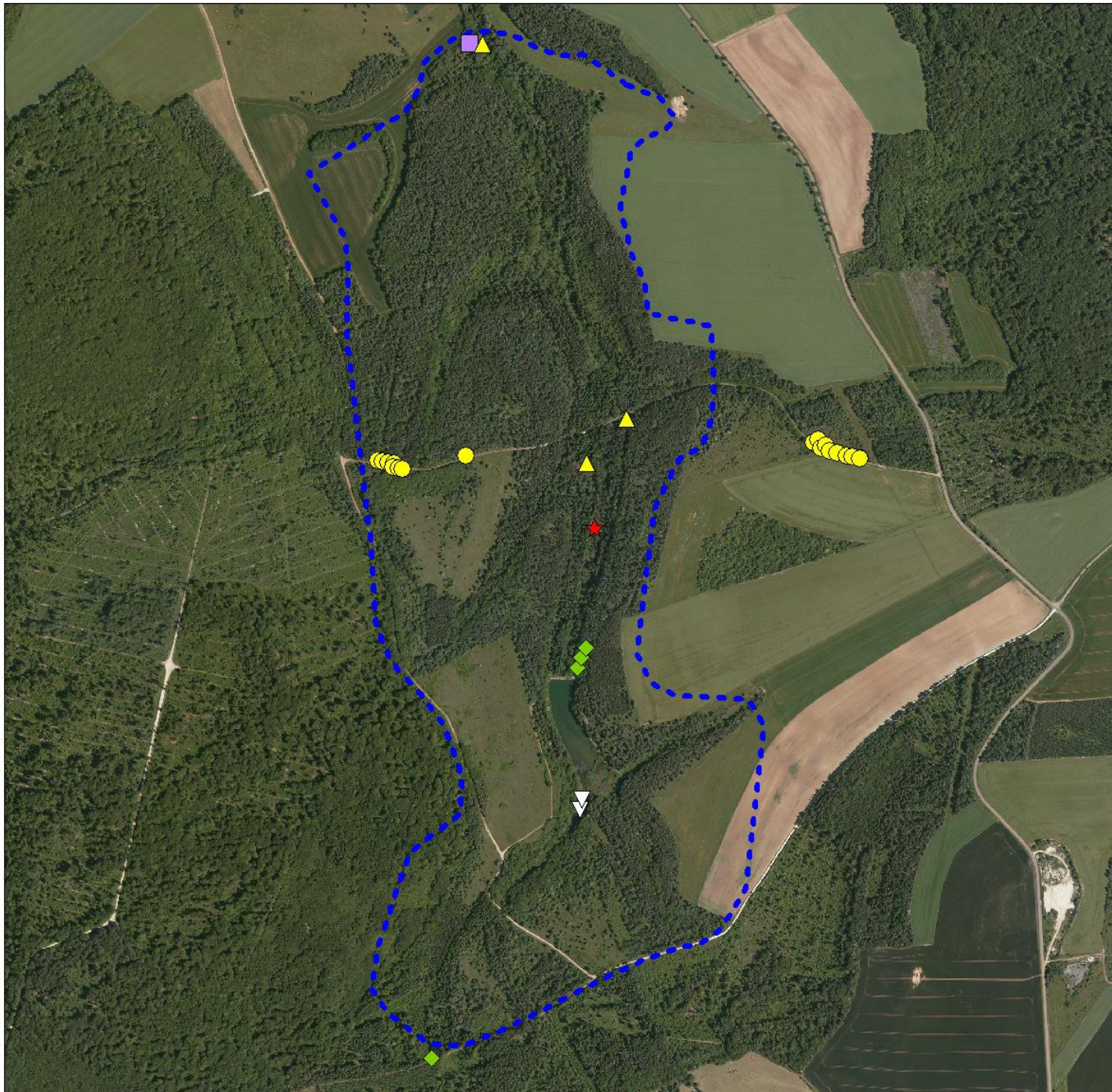
Localisation des espèces végétales patrimoniales

Site Natura 2000 n°5
"Pelouses des sources de la Suisse
à Courcelles-en-Montagne" (52)

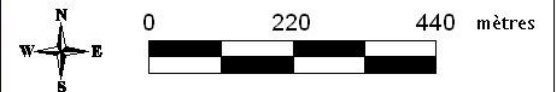
Localisation des espèces végétales protégées Année 2008

- ▽ Eriophorum latifolium
- ◇ Carex ornithopoda
- Helianthemum canum
- ▲ Ranunculus polyanthemoides
- ★ Schoenus ferrugineus
- Aconitum napellus

⋯ Périimètre Natura 2000



Echelle :

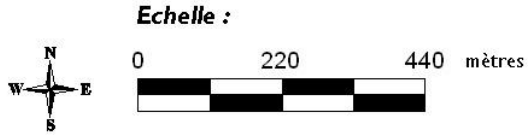


Fond : BdOrtho®-IGN©2006



Site Natura 2000 n°5
 "Pelouses des sources de la Suisse
 à Courcelles-en-Montagne" (52)
**Localisation des espèces
 végétales de la Liste rouge
 régionale (sauf espèces protégées)
 Année 2008**

- Blysmus compressus
- ▼ Dactylorhiza incarnata
- ▲ Filipendula vulgaris
- Helianthemum apenninum
- ◆ Ophioglossum vulgatum
- Orthilia secunda
- ★ Parnassia palustris
- Périmètre Natura 2000



Annexe 7

Liste des espèces animales observées sur le site

Mammifères

Observateurs : Claire PARISE, Mikaël SOL, Yohann BROUILLARD, CPNCA - 2008

Nom scientifique	Nom français	Protection et menace			
		DH	PN	LRN	LRCA
<i>Barbastellus barbastella</i>	Barbastelle	An. 2 et 4	x	V	V
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	An. 2 et 4	x	V	E
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	An. 2 et 4	x	V	V
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	An. 4	x		AS
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	An. 4	x		AS
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	An. 4	x		AS
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	An. 4	x		AS
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen				
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier				
<i>Felis silvestris silvestris</i>	Chat sauvage	An. 4	x	S	V
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe			I	AS

Amphibiens

Observateur : David BECU, CPNCA - 2008

Nom scientifique	Nom français	Effectif observé (indicatif)	Protection et menace			
			DH	PN	LRN	LRCA
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	10	An. 4	x	I	V
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	5		x	S	AS
<i>Rana esculenta</i>	Grenouille verte	20				
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	1				AS
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	1		x	S	V
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé	10		x	S	AS

Insectes

Observateur : Romaric LECONTE, CPNCA - 2008

Nom scientifique	Nom français	Effectif observé (indicatif)	Protection et menace			
			DH	PN	LRN	LRCA
Lépidoptères rhopalocères						
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	—				
<i>Apatura iris</i>	Grand Mars changeant	5-10				
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan	10-20				
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé	20-30				x
<i>Argynnis aglaja</i>	Grand Nacré	1				x
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	2-3				
<i>Boloria dia</i>	Petite Violette	—				x
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce	2-3				
<i>Brenthis ino</i>	Nacré de la sanguisorbe	5-10				x
<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert	1				
<i>Carterocephalus palaemon</i>	Hespérie du brome	3-5				x
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	—				
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	50-100				
<i>Coenonympha glycerion</i>	Fadet de la mélisse	10-20				x
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	2-3				

Nom scientifique	Nom français	Effectif observé (indicatif)	Protection et menace			
			DH	PN	LRN	LRCA
<i>Cupido minimus</i>	Argus du trèfle	3-5				
<i>Erebia aethiops</i>	Moiré sylvicole	—				x
<i>Erebia medusa</i>	Moiré franconien	5-10				x
<i>Erynnis tages</i>	Point-de-Hongrie	2				
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	5-10	An. 2	x	E	x
<i>Euphydryas maturna</i>	Damier du frêne	1	An. 2 et 4	x	E	x
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	5-10				
<i>Hamearis lucina</i>	Lucine	5-10				x
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	1				x
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré	1				
<i>Leptidea sinapis</i>	Piéride de la moutarde	3-5				
<i>Limenitis camilla</i>	Petit Sylvain	10-20				
<i>Lopinga achine</i>	Bacchante	3-5	An. 4	x	E	x
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	10-20				
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	100-200				
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du mélampyre	10-20				
<i>Melitaea diamina</i>	Damier noir	1				x
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	10-20				
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	1				
<i>Pieris napi</i>	Piéride du navet	—				
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	2-3				
<i>Plebeius agestis</i>	Collier de Corail	2-3				
<i>Plebeius argyrognomon</i>	Azuré des coronilles	1				
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	—				
<i>Polyommatus bellargus</i>	Azuré bleu céleste	1				
<i>Polyommatus coridon</i>	Hesperie du Dactyle	2-3				
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la bugrane	1				
<i>Pyrgus malvae</i>	Hespérie de la mauve	3-5				
<i>Pyrgus serratulae</i>	Hespérie de l'alchémille	1				x
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la houque	20-30				
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-Dame	—				
Odonates						
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	3-5				
<i>Calopteryx splendens</i>	Calopteryx éclatant	5-10				
<i>Calopteryx virgo</i>	Calopteryx vierge	30-50				
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	1	An. 2	x	E	x
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	100-200				
<i>Cordulegaster bidentata</i>	Cordulégastré bidenté	2-3				x
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé	1				x
<i>Crocothemis erythraea</i>	Libellule écarlate	1				
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	20-30				
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	30-50				
<i>Lestes viridis</i>	Leste vert	1				
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	1				
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches	1				
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthetrum brun	1				x
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthetrum réticulé	2-3				
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	50-100				
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	50-100				
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge sang	1				
Orthoptères						
<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	—				
<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures	—				
<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	—				
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	—				
<i>Ephippiger ephippiger</i>	Ephippigère des vignes	—				

Nom scientifique	Nom français	Effectif observé (indicatif)	Protection et menace			
			DH	PN	LRN	LRCA
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des mouillères	—				
<i>Euthystira brachyptera</i>	Criquet des genévriers	Commun				x
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux	—				
<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	Courtilière commune	2			2	x
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophie ponctuée	—				
<i>Metrioptera bicolor</i>	Decticelle bicolore	—				
<i>Metrioptera roeselii</i>	Decticelle bariolée	—				
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	—				
<i>Oedipoda caerulescens</i>	Oedipode turquoise	—				
<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère porte-faux	—				
<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée	—				
<i>Stenobothrus lineatus</i>	Sténobothre de la Palène	—				
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	2-3			3	x
<i>Tetrix bipunctata (kraussi)</i>	Tétrix calcicole	—			3	x
<i>Tetrix tenuicornis</i>	Tétrix des carrières	—				
<i>Tettigonia viridissima</i>	Sauterelle verte	—				
Autres						
<i>Libelloides coccajus</i>	L'Ascalaphe soufré	10				x
<i>Cicadetta montana</i>	La Petite Cigale des montagnes	—				

Pour les autres groupes, voir le texte.

Annexe 8

Etat du parcellaire (liste des parcelles et des propriétaires)

Commune	Section	Parcelle	Surface cadastrale	Propriétaire	Adresse	CP	Ville
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	1	44,6060	Office National des Forêts	19 avenue Ashton Under Lyne	52000	CHAUMONT
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	2	1,5670	Commune de Courcelles		52200	COURCELLES-EN-MONTAGNE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	3	0,3160	ROUSSEL Roger et Monique	16 rue de Champagne	52200	LANGRES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	4	0,2020	ROYER Brigitte		52160	AUBERIVE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	7	0,2000	ROUSSEL Roger et Monique	16 rue de Champagne	52200	LANGRES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	8	0,3870	ROUSSEL Roger et Monique	16 rue de Champagne	52200	LANGRES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	9	0,1270	MILLET Gaston	Aux Bordes	71290	SIMANDRE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	10	0,2700	RICHARD Jacky	28 rue Principale	52210	CHAMEROY
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	11	0,7250	Commune de Courcelles		52200	COURCELLES-EN-MONTAGNE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	12	0,2780	Commune de Courcelles		52200	COURCELLES-EN-MONTAGNE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	13	0,4640	SAINTOT Moris		52250	FLAGEY
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	14	0,2810	ROUSSEL Roger et Monique	16 rue de Champagne	52200	LANGRES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	15	0,1610	ROYER Brigitte		52160	AUBERIVE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	207	1,2900	Commune de Courcelles		52200	COURCELLES-EN-MONTAGNE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	208	0,7040	ROUSSEL Roger et Monique	16 rue de Champagne	52200	LANGRES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	209	0,2710	Commune de Courcelles		52200	COURCELLES-EN-MONTAGNE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	210	0,3930	PERROT Gilbert		52160	PERROGNEY-LES-FONTAINES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	211	0,6380	Commune de Courcelles		52200	COURCELLES-EN-MONTAGNE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	212	0,3540	DUMANCHIN Daniel	Rue du Mont	52160	PERROGNEY-LES-FONTAINES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	212	0,3540	DUMANCHIN Pierre	Chez Mme Philbert Sylviane - Rue du Pré Buzon	52200	LANGRES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	212	0,3540	PHILBERT Sylviane	571 rue de Buzon	52200	LANGRES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	212	0,3540	DUBOIS Annie	32 rue du Général De Gaulle	68190	ENSISHEIM
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	213	0,2830	HUDELET Michel		52160	PERROGNEY-LES-FONTAINES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	214	0,2540	ROUSSEL Roger et Monique	16 rue de Champagne	52200	LANGRES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	218	0,7625	ROUSSEL Roger et Monique	16 rue de Champagne	52200	LANGRES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	E	219	0,2935	HUDELET James	Rue Henri Dunant	52200	LANGRES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	1	12,0030	Commune de Courcelles		52200	COURCELLES-EN-MONTAGNE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	2	5,3090	Commune de Courcelles		52200	COURCELLES-EN-MONTAGNE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	9	5,3020	GREPIN Agnès	94 avenue Edouard Herriot	10000	TROYES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	10	1,1640	LAMOTTE Yvette	5 rue du Clos	52200	SAINT-CIERGUES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	11	Chemin	Association Foncière de Courcelles-en-Montagne			
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	21	Chemin	Association Foncière de Courcelles-en-Montagne			

Commune	Section	Parcelle	Surface cadastrale	Propriétaire	Adresse	CP	Ville
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	25	Chemin	Association Foncière de Courcelles-en-Montagne			
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	12	0,7100	CHARTON Martial	22 Villa Rothier	10000	TROYES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	15	5,7260	PARISOT Thérèse	Pierrefontaines	52160	PERROGNEY-LES-FONTAINES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	16	5,7260	PARISOT Thérèse	Pierrefontaines	52160	PERROGNEY-LES-FONTAINES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	22	7,8780	BACHELEY Nicole		52200	VOISINES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	23	42,3280	Commune de Courcelles		52200	COURCELLES-EN-MONTAGNE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	24	5,8100	Nature Haute-Marne	BP 122	52004	CHAUMONT Cedex
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	26	0,0780	Commune de Courcelles		52200	COURCELLES-EN-MONTAGNE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	27	0,1420	GALTON Jean	18 route d'Auberive	52200	SAINTS-GEOSMES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	28	0,4380	GEORGES Chantal	34 rue Jeannin	21000	DIJON
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	29	0,3800	MORTET Edith	22 avenue Gallieni	92400	COURBEVOIE
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	30	0,1310	ROBIN Michel et Anne	16 rue Manny	52200	VOISINES
COURCELLES-EN-MONTAGNE	ZA	31	1,0100	DUBOIS Marc	Marienstrasse 38	38104	BRAUNSCHWEIG - ALLEMAGNE
VOISINES	ZM	2	3,2400	Commune de Voisines		52200	VOISINES
VOISINES	ZM	4	19,9670	GREPIN Agnès	94 avenue Edouard Herriot	10000	TROYES
VOISINES	ZN	33	15,1280	Commune de Voisines	Mairie	52200	VOISINES
VOISINES	ZN	34	11,8610	JOURDHEUIL Bernard	3 rue du Cray	52200	VOISINES

Annexe 9

Cahiers des charges des contrats Natura 2000

Pour les mesures en milieux ouverts (mesures 323.B du DRDR) : circulaire du 21 novembre 2007

Pour les mesures en milieux forestiers (mesures 227 du DRDR) : arrêté préfectoral du 15 octobre 2009

A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

- Objectif de l'action :

Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.

Elle s'applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.

- Conditions particulières d'éligibilité :

Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.

- Actions complémentaires : Cette action est complémentaire des actions d'entretien des milieux ouverts (A32303P, A32303E A32304P, A32305P).
- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Respect des périodes d'autorisation des travaux- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) <p><u>Pour les zones humides :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pas de retournement- Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux- Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau- Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le Docob
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux- Dévitalisation par annellation- Dessouchage- Rabotage des souches- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits- Arrasage des tourradons- Frais de mise en décharge- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, ...)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7130, Tourbières de couverture (* pour les tourbières actives) - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* - 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* - 91D0, Tourbières boisées

Espèce (s) :

1074, *Eriogaster catax* - 1298, *Vipera ursinii* - 1302, *Rhinolophus mehelyi* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - A021, *Botaurus stellaris* - A022, *Ixobrychus minutus* - A074, *Milvus milvus* - A080, *Circaetus gallicus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A093, *Hieraaetus fasciatus* - A120, *Porzana parva* - A122, *Crex crex* - A133, *Burhinus oedipnemos* - A151, *Philomachus pugnax* - A224, *Caprimulgus europaeus* - A243, *Calandrella brachydactyla* - A245, *Galerida theklae* - A246, *Lullula arborea* - A255, *Anthus campestris* - A272, *Luscinia svecica* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A379, *Emberiza hortulana* - A409, *Tetrao tetrix tetrix* - A412, *Alectoris graeca saxatilis*

A32303P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

- Objectifs de l'action :

Cette action a pour objectif de financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts **dans le cadre d'un projet de génie écologique.**

- Conditions particulières d'éligibilité

Cette action ne peut être souscrite qu'en complément de l'action A32303R

- Action complémentaire :

A32303R

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période d'autorisation des travaux- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Temps de travail pour l'installation des équipements- Equipements pastoraux :<ul style="list-style-type: none">- clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries, ...)- abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs...- aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement,- abris temporaires- installation de passages canadiens, de portails et de barrières- systèmes de franchissement pour les piétons- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état des surfaces (présence des équipements)
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

- Objectifs de l'action :

Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien, lorsque aucun agriculteur n'est présent sur le site, afin de maintenir l'ouverture de milieux, mais aussi de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter les pratiques pastorales aux spécificités des milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.

Cette action peut être contractualisée à la suite d'une action de restauration de milieux afin de garantir leur ouverture.

- Conditions particulières d'éligibilité :

- L'achat d'animaux n'est pas éligible

- Actions complémentaires : Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (A32301P et A32302P)

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période d'autorisation de pâturage- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales*- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)- Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement de la prairie
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau- Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...)- Suivi vétérinaire- Affouragement, complément alimentaire- Fauche des refus- Location grange à foin- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
	<ul style="list-style-type: none">-

*Il sera demandé pour cette action, afin de justifier au mieux de sa mise en œuvre, de tenir un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales dans lequel devront figurer à minima les informations suivantes :

- période de pâturage
- race utilisée et nombre d'animaux
- lieux et date de déplacement des animaux
- suivi sanitaire
- complément alimentaire apporté (date, quantité)
- nature et date des interventions sur les équipements pastoraux

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Existence et tenue du cahier de pâturage
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de gestion avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 2330, Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 4040, Landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans* - 4090, Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 6110, Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi* - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6170, Pelouses calcaires alpines et subalpines - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6220, Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* - 6230, Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6240, Pelouses steppiques sub-pannoniques - 6310, Dehesas à *Quercus* spp. sempervirents - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* - 6520, Prairies de fauche de montagne - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7230, Tourbières basses alcalines - 7240, Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae* - 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*

Espèce (s) :

1220, *Emys orbicularis* - 1298, *Vipera ursinii* - 1302, *Rhinolophus mehelyi* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - 1324, *Myotis myotis* - 1354, *Ursus arctos* - 1618, *Thorella verticillatinundata* - A031, *Ciconia ciconia* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A140, *Pluvialis apricaria* - A151, *Philomachus pugnax* - A222, *Asio flammeus* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A407, *Lagopus mutus pyrenaicus* - A408, *Lagopus mutus helveticus* - A409, *Tetrao tetrix tetrix*

A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

- Objectifs de l'action :

L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles, comme le rappellent les cahiers d'habitats agropastoraux. Cette pratique de gestion peut être mise en œuvre autant de fois qu'il est jugé nécessaire par le Docob au cours du contrat (fauche annuelle, triennale, ...). Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.

- Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (A32301P et A32302P)

- Engagements :

Engagements non rémunérés	- Période d'autorisation de fauche - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	- Fauche manuelle ou mécanique - Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol) - Conditionnement - Transport des matériaux évacués - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 1410, Prés salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) - 2330, Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 6110, Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi* - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6230, Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinio-Holoschoenion*) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 6440, Prairies alluviales inondables du *Cnidion dubii* - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 6520, Prairies de fauche de montagne - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*) - 7230, Tourbières basses alcalines

Espèce (s) :

1052, *Euphydryas maturna* - 1059, *Maculinea teleius* - 1061, *Maculinea nausithous* - 1071, *Coenonympha oedippus* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - 1324, *Myotis myotis* - 1618, *Thorella verticillatundata* - 1758, *Ligularia sibirica* - 1831, *Luronium natans* - A021, *Botaurus stellaris* - A031, *Ciconia ciconia* - A080, *Circaetus gallicus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A119, *Porzana porzana* - A122, *Crex crex* - A140, *Pluvialis apricaria* - A151, *Philomachus pugnax* - A196, *Chlidonias hybridus* - A197, *Chlidonias niger* - A205, *Pterocles alchata* - A222,

Asio flammeus - A246, *Lullula arborea* - A255, *Anthus campestris* - A272, *Luscinia svecica* - A294,
Acrocephalus paludicola - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A409, *Tetrao tetrix tetrix*

A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

- Objectifs de l'action :

Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la fougère aigle, la callune, la molinie ou les genêts par exemple).

- Actions complémentaires :

Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (A32301P et A32302P)

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période d'autorisation des travaux- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Tronçonnage et bûcheronnage légers- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)- Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits- Arrasage des tourradons- Frais de mise en décharge- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

1340, Prés salés intérieurs - 4010, Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires - 5330, Fourrés thermoméditerranéens et pré-désertiques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6220, Parcours substeppeiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea - 6230, Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6410, Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) - 6520, Prairies de fauche de montagne - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7220, Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*)

Espèce (s) :

1052, *Euphydryas maturna* - 1298, *Vipera ursinii* - 1302, *Rhinolophus mehelyi* - 1303, *Rhinolophus hipposideros* - 1304, *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, *Myotis blythii* - A074, *Milvus milvus* - A080, *Circaetus gallicus* - A081, *Circus aeruginosus* - A082, *Circus cyaneus* - A084, *Circus pygargus* - A224, *Caprimulgus europaeus* - A246, *Lullula arborea* - A302, *Sylvia undata* - A338, *Lanius collurio* - A379, *Emberiza hortulana*

Création ou rétablissement de clairières ou de landes	F22701
--	---------------

OBJECTIFS POURSUIVIS	
Objectifs	<p>L'action concerne la création ou le rétablissement de clairières ou de landes dans les peuplements forestiers au profit des espèces ou habitats visés par les arrêtés du 16 novembre 2001 modifiés, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.</p> <p>Cette action peut également concerner la gestion des forêts dunaires, et plus généralement les espaces non forestiers à forte valeur patrimoniale (tourbières...) qu'il faut protéger de la reconquête forestière.</p> <p>La création ou le rétablissement de clairières contribue au maintien de certaines espèces végétales ainsi que de plusieurs espèces d'oiseaux comme le Grand Tétràs ou le Tétràs-Lyre en montagne ou encore l'Engoulevent et le Circaète jean-le-blanc dans les landes. Les chiroptères peuvent également être favorisés par la mise en place d'un réseau de clairières du fait de la présence d'insectes.</p>
Habitats ciblés (liste indicative)	<p>Habitats non forestiers mésophiles à xérophiles ou habitats rocheux mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et hébergés sur des clairières forestières de taille réduite ou lisières de bois.</p> <p>Habitats non forestiers hygrophiles mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et hébergés sur des clairières forestières de taille réduite ou lisières de bois.</p> <p>2180, <i>Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale</i> 2270, <i>Dunes avec forêts à Pinus pinea et/ou Pinus pinaster</i></p>
Espèces ciblés (liste indicative)	<p>1074 <i>Eriogaster catax</i> Laineuse du prunellier 1217 <i>Testudo hermanni</i> Tortue d'Hermann 1303 <i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit rhinolophe 1304 <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> Grand rhinolophe 1308 <i>Barbastella barbastellus</i> Barbastelle 1321 <i>Myotis emarginatus</i> Vespertilion à oreilles échanquées 1323 <i>Myotis bechsteini</i> Vespertilion de Bechstein 1324 <i>Myotis myotis</i> Grand murin 1385 <i>Bruchia vogesiaca</i> Bruchie des Vosges 1557 <i>Astragalus centralpinus</i> Astragale queue-de-renard 1902 <i>Cypripedium calceolus</i> Sabot de Vénus A080 <i>Circaetus gallicus</i> Circaète Jean-le-blanc A104 <i>Bonasa bonasia</i> Gélinotte des bois A108 <i>Tetrao urogallus</i> Grand Tétràs A224 <i>Caprimulgus europaeus</i> Engoulevent d'Europe A409 <i>Tetrao tetrix tetrix</i> Tétràs Lyre continental</p>

CONDITIONS D'ELIGIBILITE	
Conditions générales d'éligibilité	<p>Les espaces ouverts peuvent faire l'objet de travaux ponctuels afin de lutter contre leur fermeture dès lors qu'ils jouent un rôle dans la conservation de l'espèce ou de l'habitat considéré.</p> <p>Les clairières (et autres espaces ouverts) à maintenir ou à créer doivent avoir une superficie maximale de 1500m². La surface minimale est de 300 m² sauf mention explicite dans le DOCOB (<i>le calcul de la surface se fait en prenant la surface de la zone ouverte à l'aplomb des houppes des arbres en limite de clairière</i>).</p> <p>L'entretien de lisières peut sembler pertinent dans le cadre de cette action. Cependant, on dispose de peu de savoir-faire à ce sujet, et une telle action doit être prise en charge dans le cadre de l'action F22713 (opérations innovantes).</p>
Actions complémentaires	<p>Cette action seule n'est pas clairement efficace pour le développement recherché de certaines espèces à grand territoire, en particulier le Grand Tétràs. Pour assurer son efficacité dans ces situations, il sera pertinent de la combiner, par exemple, à l'action F22710 (mise en défens) pour garantir la quiétude des populations, ainsi qu'à des engagements non-rémunérés, et un calendrier d'intervention adapté.</p>

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. - Le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée, piste de ski...) et ne pas donner son accord pour une telle mise en place dans l'aire concernée par l'espèce, si cet engagement est précisé dans le DOCOB. - Lorsque la concentration de grand gibier peut nuire à l'habitat ou à l'espèce considérée, le bénéficiaire, s'il est titulaire du droit de chasse, s'engage à exclure, dans et en lisière des clairières, les agrainages et les pierres à sel. Le bénéficiaire s'engage également à ne pas installer de nouveau mirador dans une clairière faisant l'objet du contrat si cet engagement est précisé dans le DOCOB. - Dans le cas du Grand Tétras, pour favoriser l'émergence de la myrtille fructifère dans le reste du peuplement (degré d'éclaircissement du sol), la mise en oeuvre de cette action doit s'accompagner d'un engagement du bénéficiaire à mettre en oeuvre des actions visant à augmenter de façon sensible la proportion de gros bois dans son peuplement ; et lorsque c'est pertinent, de la mise en oeuvre de l'action F22705 pour doser le niveau de matériel sur pied.
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux. - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat. - Dévitalisation par annellation. - Débroussaillage, fauche, broyage. - Nettoyage du sol. - Elimination de la végétation envahissante. - Etudes et frais d'expert. - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

POINTS DE CONTROLE
<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de la surface ouverte (mesurée au GPS). - Contrôle de l'effectivité de l'exportation des produits et cendres si elle est programmée dans l'annexe technique du contrat. - Contrôle du respect de la période d'intervention. - Pièces à fournir : photos du site avant et après réalisation de l'action (prévoir un repère fixe comme un arbre singulier sur les photos). - Consignement dans un cahier d'enregistrement consultable des dates et des surfaces d'interventions. - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

INDICATEURS DE SUIVI
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et surface de clairières créées ou restaurées sur le site Natura 2000. - Nombre et montants des contrats concernant cette mesure sur le site Natura 2000. - Suivi écologique de la clairière (habitats et espèces d'intérêt communautaire, dynamique d'évolution de la clairière).

DISPOSITION FINANCIERE
<p>Montant de l'aide : rémunération accordée sur devis et limitée aux dépenses réelles avec un plafond de 3000 € par clairière (ou autre espace ouvert).</p> <p>Pièces justificatives à produire pour le paiement : sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente.</p>

Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

F22706

OBJECTIFS POURSUIVIS

Objectifs	L'action concerne les investissements pour la réhabilitation ou la création de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive, y compris des investissements mineurs dans le domaine hydraulique , indispensables pour atteindre l'objectif recherché. Il s'agit d'améliorer les boisements en place ou de constituer des boisements feuillus au bénéfice des espèces et habitats visés par la mesure. La mesure est particulièrement adaptée pour reconstituer des boisements ou des corridors cohérents à partir d'éléments fractionnés.
Habitats ciblés (liste indicative)	91F0, Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>) 91E0, Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
Espèces ciblées (liste indicative)	1426 <i>Woodwardia radicans</i> <i>Woodwardia radicans</i> 1303 <i>Rhinolophus hipposideros</i> <i>Petit rhinolophe</i> 1087 <i>Rosalia alpina</i> <i>Rosalie des Alpes</i> 1337 <i>Castor fiber</i> <i>Castor d'Europe</i> 1355 <i>Lutra lutra</i> <i>Loutre d'Europe</i> 1356 <i>Mustela lutreola</i> <i>Vison d'Europe</i> 1052 <i>Hypodryas maturna</i> <i>Damier du frêne</i> A023 <i>Nycticorax nycticorax</i> <i>Bihoreau gris</i>

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Conditions générales d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle du cours d'eau s'intégrant dans les documents de planification locale de la politique de l'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales. - Les coupes destinées à éclairer le milieu, ainsi que les menus travaux permettant d'accompagner le renouvellement du peuplement peuvent être financés lorsqu'il sont nécessaires pour la pérennité d'un habitat ou d'une espèce déterminée. - L'enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr sont éligibles lorsque, dans le cas d'une coupe d'arbres, le fait de laisser les bois sur place représente un danger réel pour le milieu (risque de destruction d'une station d'espèce ou d'un habitat d'intérêt communautaire, incendies, attaque d'insectes...). - Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat. - Les travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas 1/3 du devis global. De plus, il faut veiller à ce que les sources de financement dépendant de la politique de l'eau aient été explorées et que la réglementation soit respectée. - Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort à l'échelle nationale pour l'espèce ou l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recours, c'est-à-dire si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée après un délai précisé dans le DOCOB et qui sera au minimum de 5 ans après l'ouverture du peuplement.
Précisions techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Les essences plantées seront choisies parmi celles du cortège caractéristique de l'habitat, sauf mention explicite dans le DOCOB (comprenant généralement au moins de l'Aulne glutineux, du Frêne commun ou des Saules...). - La plantation ne peut-être envisagée que si le taux de couverture des semis en début de contrat est inférieur à 50%. Les modalités possibles sont : <ul style="list-style-type: none"> ➤ si le taux de couverture est compris entre 10 et 50% : plantation

	<p>d'enrichissement,</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ si le taux de couverture est inférieur à 10% : plantation en plein. <p>La densité minimale lors de la plantation d'enrichissement sera de 50 tiges/ha, le taux de réussite des plantations au bout de 5 ans devra être au minimum de 50%.</p> <p>La densité minimale lors de plantation en plein sera de 400 tiges/ha, le taux de réussite des plantations au bout de 5 ans devra être au minimum de 50%.</p> <p>La bande à planter aura une largeur minimale de 5 m et une surface minimale d'au moins 250 m², sauf mention explicite dans le DOCOB.</p>
--	--

ENGAGEMENTS	
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de paillage plastique. - Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles). - Proscription de l'utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu. - Préservation des arbustes du sous-bois et des lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). - Utilisation de matériels n'éclatant pas les branches. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions. - Engagement du bénéficiaire à autoriser (en ayant été averti au préalable) le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice.
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration du peuplement : selon les modalités de la mesure F22715 « travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive ». - Ouverture du peuplement à proximité du cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coupe sélective de bois, ➤ Dévitalisation sélective par annellation, ➤ Débroussaillage, gyrobroyage, fauche (avec exportation des produits de la coupe), ➤ Broyage au sol et nettoyage du sol. - Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Brûlage, sur avis du service instructeur concernant l'opportunité et les conditions de mise en œuvre : <i>le brûlage des rémanents est autorisé, dans le respect de la réglementation départementale, dans la mesure où ils sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où il s'effectue sur les places spécialement aménagées,</i> ➤ Exportation des bois et produits de coupe vers un site de stockage en dehors du lit majeur. - Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plantation, bouturage, ➤ Dégagements, ➤ Protections individuelles. - Enlèvement manuel ou mécanique et exportation des embâcles lorsque leur accumulation fait obstacle à l'écoulement des eaux et présente un réel danger en terme d'inondation. - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique (ex : comblement de drain, enlèvement d'un remblais, enlèvement manuel ou mécanique et exportation des embâcles, sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau). - Etudes et frais d'expert. - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

POINTS DE CONTROLE
<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de la surface de ripisylve faisant l'objet de la mesure. - Selon les actions programmées dans l'annexe technique : contrôle de la structuration, de l'ouverture du peuplement, de l'exportation des bois, des essences plantées, de la présence de protection des plants contre les chevreuils. - Contrôle du respect de la période d'intervention.

- Atteinte des taux de réussite des plantations.
- Pièces à fournir : photos du site avant et après réalisation de l'action (prévoir un repère fixe comme un arbre singulier sur les photos).
- Consignement dans un cahier d'enregistrement consultable des dates et des surfaces d'interventions.
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

INDICATEURS DE SUIVI

- Surface et longueur de ripisylves restaurées ou recrées sur le site Natura 2000.
- Nombre et montants des contrats concernant cette mesure sur le site Natura 2000.
- Suivi sylvicole (densités, essences) et écologique de la ripisylve (habitats et espèces d'intérêt communautaire).

DISPOSITION FINANCIERE

Montant de l'aide : rémunération accordée sur devis et limitée aux dépenses réelles avec un plafond de **7000 €** par hectare travaillé pour les opérations de structuration de peuplement et/ou de plantation.
Les travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique sont plafonnés à 1/3 du devis total..

Pièces justificatives à produire pour le paiement : sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - La mesure concerne les opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats visés par les arrêtés du 16 novembre 2001 modifiés, prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scientifique désignée par le préfet de région. - Il s'agit d'opérations dont les techniques elles-mêmes sont innovantes, ou plus simplement d'opérations inhabituelles ne relevant d'aucune des mesures listées dans la présente annexe. - On peut proposer, par exemple, l'entretien de lisières étagées autour de clairières, la réouverture et l'entretien de sommières forestières enherbées, ou encore la diversification des essences arborées ou arbustives au profit, par exemple, d'une espèce de chauve-souris prioritaire.
Habitats ciblés (liste indicative)	Habitats mentionnés dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié.
Espèces ciblées (liste indicative)	Espèces mentionnées dans les arrêtés du 16 novembre 2001 modifiés.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Conditions générales d'éligibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Compte tenu du caractère innovant des opérations : <ul style="list-style-type: none"> ➤ un suivi de la mise en œuvre de la mesure doit être mis en place de manière globale sur le site par l'animateur qui prendra l'appui d'un organisme de recherche (CEMAGREF, INRA, IDF, ENGREF) ou d'experts reconnus (ONF, CRPF) ou d'autres experts dont le choix est validé par le préfet de région. ➤ le protocole de suivi doit être validé par le comité de pilotage et intégré au DOCOB. ➤ les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validées par le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel). ➤ un rapport d'expertise doit être fourni à posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi, afin de faire savoir si la pratique expérimentée est (ou non) à approfondir, à retenir et à reproduire. Ce rapport comprendra : <ul style="list-style-type: none"> • La définition des objectifs à atteindre, • Le protocole de mise en place et de suivi, • Le coût des opérations mises en place, • Un exposé des résultats obtenus. - Une opération ne peut être éligible que si elle ne relève pas d'un des thèmes encadrés par les autres mesures listées dans le présent arrêté. - Cette mesure n'échappe pas aux règles générales de sélection des opérations finançables présentées dans le présent arrêté. Notamment, les opérations éligibles sont nécessairement en faveur d'espèces ou d'habitats visés par les arrêtés du 16 novembre 2001 modifiés.
------------------------------------	---

ENGAGEMENTS

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - A définir dans le cahier technique annexé au contrat - Engagement du bénéficiaire à autoriser (en ayant été averti au préalable) le suivi des parcelles concernées par la structure animatrice.
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Opérations prévues dans le cahier technique annexé au contrat. - Etude et frais d'expert.

POINTS DE CONTROLE

<ul style="list-style-type: none"> - Points de contrôle techniques à définir dans l'annexe technique du contrat (localisation, surface, nature, calendrier des opérations). - Pièces à fournir : photos du site avant et après réalisation de l'action (prévoir un repère fixe comme un arbre singulier sur les photos).
--

- Consignement dans un cahier d'enregistrement consultable des dates et des surfaces d'interventions.
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.

INDICATEURS DE SUIVI

- Surface ayant bénéficié de l'opération innovante en question sur le site Natura 2000 (si l'indicateur est pertinent).
- Nombre et montants des contrats concernant l'opération innovante en question sur le site Natura 2000.
- Suivi écologique des habitats ou des espèces ciblés par l'intervention.

DISPOSITION FINANCIERE

Montant de l'aide : rémunération accordée sur devis approuvé par le service instructeur et limitée aux dépenses réelles.

Pièces justificatives à produire pour le paiement : sur facture acquittée ou pièce de valeur probante équivalente.

Annexe 10

Cahier des charges de la charte Natura 2000



Charte Natura 2000

SIC FR 2100250 / n° régional 05

« Pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne »
(Haute-Marne)



Structure animatrice technique du site :
Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
Château de Val-Seine
10110 Bar-sur-Seine

- Présentation synthétique du site -

1. Description

Le site des sources de la Suize, d'une superficie de 111 ha, constitue un des pôles naturels majeurs du département de la Haute-Marne. A l'écart des agglomérations, il s'agissait jusqu'à la fin des années 1970, de vastes chaumes parcourus extensivement par des troupeaux. Depuis, une partie de la zone a été enrésinée, une autre remise en culture et le reste évolue naturellement vers la reforestation. C'est un complexe de type dynamique qui associe à la fois des pelouses rases, des zones plus embroussaillées, des zones boisées et un vallon avec étang et végétation hygrophile (marais tufeux).

(extrait de la fiche du site Natura 2000 du Ministère de l'Ecologie)

2. Intérêt écologique

L'enjeu majeur sur le site est la préservation, et l'amélioration de l'état de conservation, des habitats de pelouses sèches (pelouse mésoxérophile submontagnarde et pelouse mésoxérophile) et de marais (bas-marais et pelouse à molinie).

Ces milieux ont tendance à régresser et à s'appauvrir, comme le démontre la comparaison avec l'étude de la SSNAHM de 1987. Les plantations, et aujourd'hui l'essaimage de ces résineux, la dynamique naturelle, et les travaux de redressement et de creusement de la Suize en aval de l'étang sont les principales causes de cette dégradation.

L'enjeu est également important quant à la préservation d'espèces comme l'Ecrevisse à pieds blancs, le Damier de la succise, le Damier du frêne et l'Agrion de Mercure. Les damiers sont liés aux habitats de pelouses sèches et de marais (aux lisières de marais pour le Damier du frêne), ce qui accroît encore l'intérêt de préserver ces habitats de la Directive. La Suize, en tant qu'habitat d'espèces pour l'Ecrevisse, le Chabot, et potentiellement l'Agrion de Mercure (si restauration), est aussi un enjeu sur le site, mais probablement moins urgent.

Plus globalement, l'intérêt du site repose essentiellement sur les complexes de pelouses sèches (pelouses, fruticées et lisères) et les complexes de marais (bas-marais, moliniaies et habitats associés tels que mégaphorbiaies, magnocariçaiies et lisières) qui accueillent la grande majorité des espèces d'intérêt patrimonial.

L'enjeu est moindre concernant les boisements du site et notamment la Hêtraie chênaie à Aspérule. A cela plusieurs raisons : cet habitat peu menacé est bien représenté dans la région et sa surface très faible (10 hectares) ne permet pas réellement d'avoir une action concrète sur la faune patrimoniale inféodée à ce type de milieu (territoire de chasse pour les chauves-souris).

Toutefois, ces boisements peuvent servir potentiellement de gîte à la Barbastelle et au Murin de Bechstein. Ceci justifie donc un niveau de priorité d'intervention moyen concernant cet habitat et les espèces susceptibles de gîter (le niveau de priorité est plus faible pour le Murin à oreilles échanrées car il n'utilise le site que comme territoire de chasse).

3. Localisation

Le site Natura 2000 n°5 s'étend sur les communes de Courcelles-en-Montagne et de Voisines. Il est situé à l'Est de la route D 143 entre Perrogney-les-Fontaines et Voisines, et englobe le vallon d'où la Suize prend sa source et le plateau alentour.

Site Natura 2000 n°5
"Pelouses des sources de la Suize
à Courcelles-en-Montagne" (52)

LOCALISATION ET LIMITES



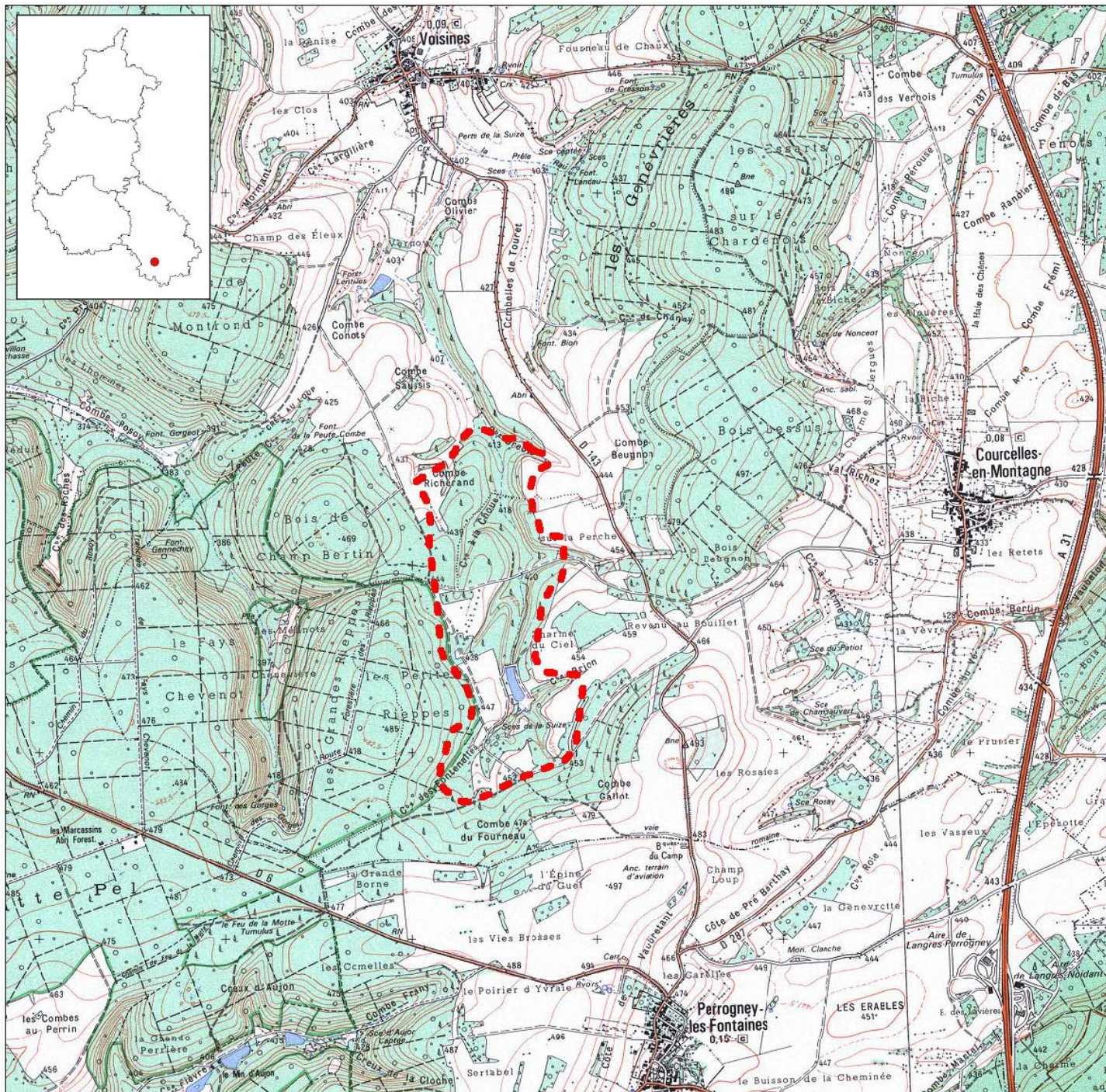
Périmètre Natura 2000

Echelle :

0 600 1 200 mètres



Source : SCAN 25, IGN



- Les fiches -

Engagements de portée générale

Engagements

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

- ✓ E1 – Ne pas détruire les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Point de contrôle : contrôle sur place de la non destruction (du fait du signataire) des habitats d'intérêt communautaire au regard de la cartographie initiale figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.

- ✓ E2 – Autoriser l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels.

Je serai informé au préalable de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, de la période d'intervention, et si possible des dates, au minimum deux semaines avant la visite. Je pourrai me joindre à ces opérations et je serai informé de leurs résultats.

Point de contrôle : absence de refus d'accès signalée par la structure animatrice.

**Engagements et recommandations concernant les milieux ouverts et semi-ouverts
(pelouses, prairies, fourrés et landes)**

Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :

Habitats : Pelouse mésoxérophile submontagnarde (6210), pelouse mésoxérophile (6210), pelouse mésophile (6210)

Espèces : Damier de la succise (1065)

Engagements

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

- ✓ E1 – Ne pas retourner le sol

Point de contrôle : absence de travaux destructeurs du milieu herbacé

- ✓ E2 – Maintenir l'ouverture du milieu en ne réalisant aucune plantation autre que liée à la création, au maintien ou à la restauration de haies, d'alignements, de pré-verger ou de boqueteaux.

Point de contrôle : absence de plantations volontaires en plein sur la parcelle.

Engagements et recommandations concernant les milieux aquatiques et humides

Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :

Habitats : Bas-marais minéral (7230), pelouse à Molinie (6410), mégaphorbiaie collinéenne (6430)

Espèces : Chabot (1163), Ecrevisse à pieds blancs (1092), Damier du frêne (1052), Agrion de Mercure (1044)

Engagements

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

- ✓ E1 – Ne pas drainer

Point de contrôle : constat de travaux destructeurs du milieu humide.

- ✓ E2 – Maintenir l'ouverture du milieu en ne réalisant aucune plantation

Point de contrôle : absence de plantations volontaires sur la parcelle.

- ✓ E3 – Ne pas introduire d'espèces d'écrevisses exogènes

Espèces concernées :

- Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*)
- Ecrevisse à pattes grêles ou « turque » (*Astacus leptodactylus*)
- Ecrevisse signal ou « du Pacifique » (*Pascifastacus leniusculus*)
- Ecrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*)

Point de contrôle : constat d'une introduction volontaire des espèces citées ci-dessus.

Engagements et recommandations concernant les milieux forestiers

Habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire correspondant :

Habitats : Hêtraie chênaie à Aspérule (9130)

Espèces : Barbastelle (1308), Murin à oreilles échancrées (1321), Murin de Bechstein (1323), Damier du frêne (1052)

Engagements

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

- ✓ **E1** – Ne pas réaliser de plantations dans les milieux ouverts intra-forestiers d'intérêt communautaire

Point de contrôle : absence de plantations dans les milieux ouverts intra-forestiers d'intérêt communautaire au regard de la cartographie initiale figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.

- ✓ **E2** – Organiser l'exploitation, le stockage du bois exploité et le débardage afin qu'ils ne détériorent pas les habitats, ou habitats d'espèces, d'intérêt communautaire

Point de contrôle : absence de dégradation, bois stocké dans des aires adaptées installées hors des habitats, ou habitats d'espèces, d'intérêt communautaire au regard de la cartographie initiale figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.

Recommandations

- ✓ Conserver les éléments favorables à la biodiversité associés à la forêt : milieux humides (par exemple mares et points d'eau), lierres et lianes grimpants, arbres à intérêt écologique (par exemple, arbres à cavité, morts ou sénescents, sous réserve qu'ils ne présentent pas de risque d'un point de vue sanitaire ou en terme de sécurité publique).
- ✓ Favoriser le mélange des essences forestières.
- ✓ Privilégier la régénération naturelle à la régénération artificielle.
- ✓ Privilégier les traitements irréguliers pour préserver la structure complexe des habitats forestiers et diversifier les niches écologiques dans les milieux boisés.
- ✓ Favoriser le développement de lisières forestières riches et pluristratifiées.
- ✓ Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.

- Formulaire d'adhésion à la charte Natura 2000 -

SIC FR 2100250 / n° régional 05 - « Pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne » (Haute-Marne)

Parafez et datez les pages précédentes concernées puis cochez les types d'engagements et recommandations qui relèvent des parcelles pour lesquelles vous adhérez à la charte.

A minima, l'adhésion à la charte induit le respect des engagements et recommandations de portée générale.

- Engagements et recommandations de portée générale
- Engagements et recommandations concernant les milieux ouverts et semi-ouverts
- Engagements et recommandations concernant les milieux aquatiques et humides
- Engagements et recommandations concernant les milieux forestiers

Remarque : L'adhésion ou non à la charte Natura 2000 n'exonère pas l'utilisateur du site au respect des lois et réglementations habituellement en vigueur sur le territoire concerné, notamment vis-à-vis des milieux aquatiques (zones humides et cours d'eau)

Je soussigné(e), Mlle / Mme / M
propriétaire / mandataire principal(e)* des parcelles engagées dans cette Charte, en accord avec :

Mlle / Mme / M....., propriétaire / mandataire,*
Mlle / Mme / M....., propriétaire / mandataire,*
Mlle / Mme / M....., propriétaire / mandataire,*
cosignataire(s) le cas échéant,

atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de la présente Charte, et m'engage à respecter les engagements visés précédemment et cochés ci-dessus. J'atteste officialiser mon engagement en remplissant la **déclaration d'adhésion** à la charte Natura 2000 du site « **Pelouses des sources de la Suize à Courcelles-en-Montagne** » qui précise ma qualité et les parcelles pour lesquelles je m'engage.

Je suis informé(e) que mon engagement est valable 5 ans à compter de la date indiquée sur l'accusé de réception de mon dossier par la DDT.

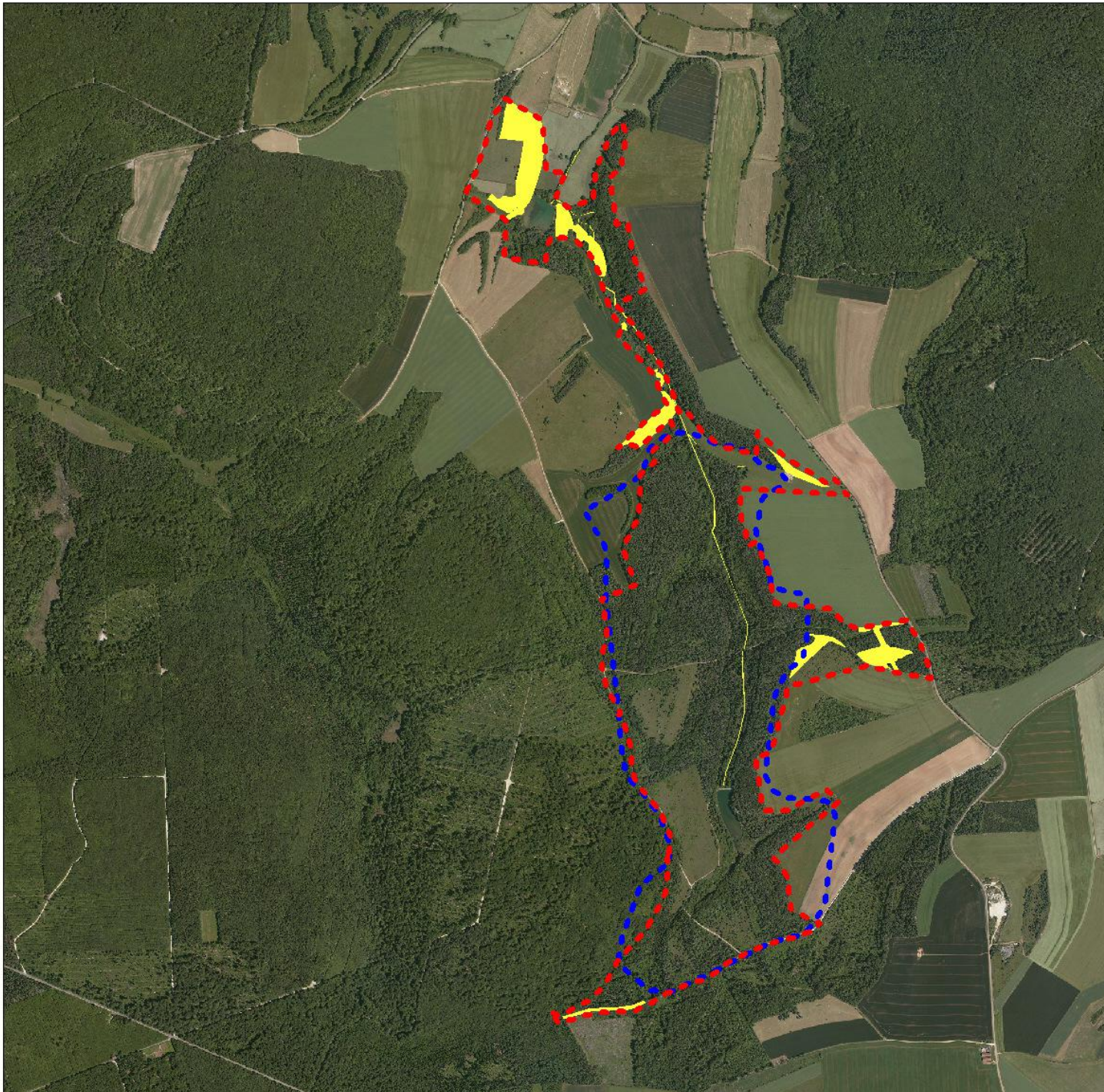
Fait à

Le

Signature(s) de(s) l'adhérent(s) :


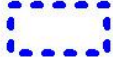

Annexe 11

Proposition pour la modification du périmètre Natura 2000



Site Natura 2000 n°5
"Pelouses des soruces de la Suisse
à Courcelles-en-Montagne" (52)

Proposition pour la modification du périmètre Natura 2000

-  Nouveau périmètre proposé - 135 ha
(à discuter)
-  Périmètre Natura 2000 actuel - 111 ha
-  Zones à enjeu écologique
justifiant l'extension du site

Habitats ou habitats d'espèces motivant la proposition
d'extension : pelouses sèches, mégaphorbiaie, prairie
à molinie, cours d'eau, prairie à succise...
Ces habitats restent à caractériser et à cartographier
précisément.

Remarque : Le nouveau périmètre proposé correspond,
dans la mesure du possible, aux limites cadastrales (sauf
cas de grandes parcelles agricoles).

Echelle :



0 400 800 mètres

